

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.161

**Rapport annuel du déléguant de service public eau potable - année 2024 :
SEMEA société publique locale sur le territoire de 27 communes**

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025
Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **62**
Nombre de pouvoirs: **12**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION

N°2025.09.161

Rapporteur : Monsieur HUREAU

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - ANNÉE 2024 : SEMEA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SUR LE TERRITOIRE DE 27 COMMUNES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2] FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes

ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

Selon les articles du chapitre 14 du contrat passé avec la SEMEA, pour l'exploitation du service d'alimentation en eau potable sur le périmètre de 23 communes à compter du 1^{er} avril 2017, puis à 27 communes par extension au 1^{er} janvier 2018 et au 1^{er} janvier 2019, liant l'exploitant à la collectivité, ce dernier est tenu de produire chaque année un compte-rendu technique et financier ci-joint. De plus, selon l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité maître d'ouvrage. Ce rapport permet à l'autorité déléguante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse de ces données est présentée ci-après.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 23 septembre 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel de la SEMEA, délégataire du service public d'alimentation en eau potable, sur le territoire de 27 communes, pour l'exercice 2024.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

PERIMETRE COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} Avril 2017, SEMEA a la charge de l'exploitation du service d'alimentation en eau potable sur le périmètre de 23 communes.

L'avenant n°1, signé le 19 décembre 2017, acte l'extension du périmètre concessif aux communes de Sireuil et Trois Palis

Par l'avenant n°2, signé le 26 octobre 2018, est actée l'évolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie).

L'avenant n°3, signé le 28 décembre 2018, intègre l'extension du périmètre concessif aux communes de Marsac et Asnières sur Nouère.

Par l'avenant n°4, signé le 28 décembre 2018, est acté le report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs, en raison des études préliminaires à mener pour les travaux de Baillarge.

Par l'avenant n°5, signé le 26 décembre 2019, la modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs est validée, dans l'attente des conclusions du schéma directeur des travaux à venir.

Par l'avenant n°6, signé le 17 décembre 2021, sont compris le gel partiel de l'actualisation, la modification du bordereau de travaux et la révision des seuils d'objectif d'indicateurs.

Par l'avenant n°7, signé le 21 décembre 2022, sont validés le gel partiel de l'actualisation, la prise en charge de l'usine du Pontil pour 2023, la compensation de ces éléments par une diminution de l'obligation de renouvellement 2023, la modulation des pénalités financières pour non atteinte des seuils, les modifications du règlement du service et la diminution pérenne du montant du fonds de travaux (60 k€ en base 2017).

Par un avenant n°8, approuvé par délibération du conseil communautaire n° 214 en date du 13 décembre 2023, ont été définies les conditions de la généralisation de la radio relève et de prise en gestion de la nouvelle usine de Touvre et du forage de Baillarge, sans répercussion des coûts en 2024, ainsi qu'une modération de l'actualisation contractuelle du coefficient K1. En compensation, le montant annuel de l'obligation de renouvellement a été minoré pour 2024.

Le règlement du service et le BPU évoluent pour prendre en compte les évolutions liées à la radio relève.

L'avenant définit également les conditions de financement et de réalisation d'installations photovoltaïques ou de travaux d'optimisation énergétique sur les infrastructures du réseau d'eau.

L'avenant n°9, signé le 26 décembre 2024, acte la revalorisation des tarifs de base pour prendre en compte les coûts de la nouvelle usine et de la généralisation de la radio relève, modérée pour 2025 et 2026 par une réduction de 350 k€ de l'obligation de renouvellement. Egalement sont intégrées l'extension du périmètre de gestion à 5 communes supplémentaires (zone nord) au 1er janvier 2025 ; et la prise en compte de la réforme des redevances de l'agence de bassin.

Les éléments indiqués ci-dessous sont issus des comptes rendus technique et financier transmis par le délégataire.

Eléments techniques

Contexte

Population desservie nombre d'abonnements au 31 décembre	119 822 habitants 60 354
---	-----------------------------

Bilan d'eau

volume produit	7 128 621 m ³
volume importé	157 073 m ³
volume exporté	231 095 m ³
vers ex Boème	21 992 m ³
vers ex Champniers	28 710 m ³
vers SIAEP Karst de la Charente	180 393 m ³
volume mis en distribution	7 054 599 m ³
volume consommé / 366 jours	6 238 301 m³

Indicateurs de performance réglementaires

Code	indicateurs réglementaires	2023	2024
Gestion des abonnés			
D 101.0	Nombre d'habitants desservis	119 699	119 822
D 102.0	Prix du service au m ³ pour 120 m ³ (eau potable)	2.05 €/m ³	2.11 €/m ³
P 155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	1.08	1.08
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées (pour 1000 abonnés)	2.35 %	1.75 %
P 154.0	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente	1.86%	1.99%
Qualité de l'eau			
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100%	100%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100%	100%
Gestion du réseau			
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	120
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	86.5%	89.35%
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (<i>en m³ / km de réseau / jour</i>)	2.17	1.61
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.797%	0.8%

Eléments financiers

La partie « **charges** » du compte d'exploitation 2024 pour le périmètre communautaire se monte à **10 037 631 €**.

La partie « **produits** » du compte d'exploitation 2024 pour le périmètre communautaire se monte à **10 039 778 €**.

Résultat : 2 147 €



Votre entreprise publique de l'eau



Rapport de délégation du service public de l'eau potable

Communauté d'agglomération GrandAngoulême

ANNÉE 2024

COMPTE-RENDU TECHNIQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

SOMMAIRE

	pages
1. Préambule	5
2. La synthèse de l'exercice	6
2.1. Chiffres clés	6
2.2. Commentaires et faits marquants de l'exercice	6
2.2.1. Données techniques	7
2.2.2. Volumes d'eau et ratio	7
2.2.3. La continuité du service	8
2.2.4. La ressource en eau	9
2.2.5. Qualité de l'eau	10
2.2.6. Gestion de la clientèle	10
2.2.7. Les travaux et projets	11
2.2.8. Les opérations de maintenance	12
2.2.9. L'état du réseau et des ouvrages	12
2.2.10. Organisation et management	12
2.2.11. Evolution du contrat de DSP	12
3. Présentation générale de la délégation	13
3.1. Nature du service	13
3.2. Autorité déléguante	13
3.3. Déléataire	13
3.4. Objet et étendue de la délégation	13
3.5. Nature juridique et date de prise d'effet de la délégation	14
3.6. Evolution du contrat	14
4. Le patrimoine du service	15
4.1. Inventaire des compteurs	15
4.1.1. Inventaire des compteurs actifs/inactifs	
4.1.2. Inventaire des compteurs actifs	
4.2. Inventaire des branchements	16
4.3. Inventaire du réseau	17
4.3.1. Inventaire des can	
4.3.2. Inventaire des c	
4.4. Inventaire des ouvrages de stockage	18
4.5. Inventaire des ouvrages de surpression et de reprise	19
4.5.1. Inventaire des ouvrages de surpression	19
016-200071827-20250930-2025_09_161-DE	
4.5.2. Inventaire des ouvrages de reprise	19
Accusé certifié exécutoire	
Réception par le ministère : 06/10/2025	
Publication : 06/10/2025	
4.6. Inventaire des ouvrages de production	20
Inventaire des accessoires hydrauliques	21

SOMMAIRE

	pages
4.8. Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	22
5. Travaux sur le patrimoine du service	23
5.1. Travaux d'entretien et de contrôle des installations	23
5.1.1. Actions de vérification périodique sur ouvrages du service	23
5.1.2. Nettoyage annuel des installations	25
5.1.3. Suivi des équipements de métrologie	26
5.1.4. Incidents sur ouvrages	26
5.1.5. Travaux de réparation et d'entretien sur réseaux et branchements	27
5.2. Travaux de renouvellement	29
5.2.1. Travaux de renouvellement sur ouvrages de production	29
5.2.2. Travaux de renouvellement sur ouvrages de stockage	30
5.2.3. Travaux de renouvellement sur reprises et surpressions	30
5.2.4. Travaux de renouvellement sur réseau et branchements	31
5.2.5. Nombre de compteurs renouvelés	34
5.2.6. Travaux de suppression sur réseau et branchements	35
5.3. Fonds de travaux	36
5.3.1. Extensions de réseau	36
5.3.2. Mise à niveau de bouches à clé	37
5.3.3. Autres travaux	37
5.4. Travaux d'investissement	38
5.4.1. Sectorisation et pression	38
5.4.2. Qualité	38
5.4.3. Plan de secours	38
5.5. Travaux réalisés ou autorisés par la collectivité	39
5.5.1. Travaux réalisés par la collectivité	39
5.5.1.1. Travaux réalisés par la collectivité sur réseaux et branchements	39
5.5.1.2. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de production	39
5.5.1.3. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de stockage, reprises et surpressions	40
5.5.2. Travaux réalisés par des tiers	41
5.6. Etat général des installations du service	42
5.6.1. Données générales sur le réseau	42
5.6.2. Etat général du réseau	43
Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur 5.6.3. Etat général des ouvrages de production 016-200071827-20250930-2025_09_161-DE	43
Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur 5.6.4. Etat général des ouvrages de stockage Réception par le préfet : 06/10/2025 Publication : 06/10/2025	44
5.6.5. Etat général des surpressions et reprises	45
Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement	46
Rapport de délégation de service public 2023 - GrandAngoulême - compte-rendu technique et financier	3/107

SOMMAIRE

	pages
5.7.1. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur réseau de distribution	46
5.7.2. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur ouvrages	48
5.8. Ouvrages, équipement ou installations mis hors service	50
5.8.1. Travaux de suppression sur réseau et branchements	50
5.8.2. Travaux de suppression sur stockages et surpressions	50
6. Les volumes d'eau	51
6.1. Volumes d'eau produits	51
6.2. Volumes d'eau mis en distribution	52
6.3. Volumes d'eau consommés	53
6.3.1. Volumes d'eau consommés au cours des deux dernières années	53
6.3.2. Répartition du volume d'eau consommé par tranche ou nature de consommation	53
6.3.3. Date de relève des compteurs (jour médian)	54
6.4. Bilan d'eau	55
7. Qualité de l'eau et incidents d'exploitation	56
7.1. Cadre réglementaire de la qualité de l'eau	56
7.2. Commentaire synthétique sur la qualité de l'eau	56
7.2.1. Qualité d'eau de la ressource	56
7.2.2. Qualité d'eau produite	57
7.2.3. Qualité d'eau distribuée au robinet du consommateur	57
7.3. Analyses de contrôle sanitaire de la ressource	58
7.4. Analyses de contrôle sanitaire de l'eau produite	58
7.5. Analyses de contrôle sanitaire de l'eau distribuée sur réseau	59
7.5.1 UDI Touvre	59
7.5.2 UDI La Couronne	59
7.5.3 UDI Saint-Yrieix sur Charente	60
7.5.4 UDI Auguy	60
7.5.5 UDI Baillarge	60
7.5.6 UDI Mirande	61
7.5.7 UDI Sireuil	61
7.5.8 UDI Marsac	62
7.6. Analyses d'autocontrôle de l'eau brute	63
7.6.1. Touvre	63
7.6.2 Autres ressources	63
016-200071827-20250930-2025_09_161-DE	63
7.7 Analyses d'autocontrôle de l'eau produite	63
Accusé de réception préfectorale	63
Réception par le préfet : 06/10/2025	63
Publication : 06/10/2025	63
7.7.1 Touvre	63
7.7.2 La Courade	64

SOMMAIRE

	pages
7.7.3. La Grange à l'Abbé	64
7.7.4. Le Moulin de Baillarge	64
7.8. Analyses d'autocontrôle de l'eau distribuée	64
7.8.1. Chlore en sortie de réservoirs	64
7.8.2. Chlore sur points témoins du réseau	67
7.9. Arrêts d'eau et incidents d'exploitation	68
7.9.1. Arrêts d'eau et incidents sur la production	68
7.9.2. Arrêts d'eau et incidents sur la distribution	63
7.10. La gestion du risque	69
7.10.1. Cadre réglementaire	69
7.10.2. Evaluation de la vulnérabilité des installations du service	69
7.10.2.1. Vulnérabilité à l'égard du risque de malveillance	69
7.10.2.2. Vulnérabilité à l'égard des points critiques du service	69
7.10.3. Gestion de crise	70
8. Gestion de la clientèle	71
8.1. Population desservie	71
8.2. Statistiques abonnements	72
8.3. Réclamations	72
8.4. Respect des engagements de qualité du service	73
8.5. Etudes et enquêtes	73
8.5.1. Enquêtes réalisées par la SEMEA	73
8.5.2. Enquêtes réalisées par un prestataire externe	73
8.6. Animation et participation à des évènements locaux	74
8.7. Prise en compte du point de vue des consommateurs	74
9. Clauses de révision du contrat	75
10. Représentation schématique du réseau de distribution d'eau potable	76

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SOMMAIRE

	pages
11. L'organisation de la SEMEA	77
11.1. L'organisation des services	77
11.1.1. Accueil et gestion de la clientèle	77
11.1.2. Travaux d'entretien du réseau - Travaux neufs	77
11.1.3. Gestion de la production et des réservoirs	77
11.2. Le service d'astreinte	78
11.3. Personnel affecté au service	79
Annexes	80
Indicateurs DSP 2017	80
Autres Indicateurs	80
A1 Autres indicateurs non contractuels	84
A2 Indicateurs réglementaires	85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

1. PREAMBULE

Le présent rapport est rédigé conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des collectivités territoriales qui fait obligation au délégataire d'un service public de présenter chaque année un rapport sur l'exécution du contrat qui lui est confié.

Il a été diffusé à :

- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

2. LA SYNTHESE DE L'EXERCICE

2.1. CHIFFRES CLES

	2022	2023	2024	% évolution
<u>Données techniques patrimoine</u>				
nombre de compteurs	64 565	64 926	65 237	0,5%
nombre de branchements	60 471	60 881	61 219	0,6%
linéaire de réseau	1 267 289 ml	1 264 522 ml	1 264 060 ml	0,0%
volume de stockage	43 650 m3	43 050 m3	43 050 m3	
<u>Volumes d'eau et ratio</u>				
volume d'eau produit	7 680 957 m3	7 487 766 m3	7 128 621 m3	-4,8%
volume d'eau exporté	242 421 m3	239 660 m3	231 095 m3	-3,6%
volume d'eau importé	174 837 m3	168 175 m3	157 073 m3	-6,6%
volume d'eau mis en distribution	7 613 373 m3	7 416 281 m3	7 054 599 m3	-4,9%
* volume d'eau facturé	6 097 907 m3	6 074 906 m3	6 018 977 m3	-0,9%
volume d'eau comptabilisé abonnés	6 295 038 m3	6 341 530 m3	6 238 301 m3	-1,6%
ratio de rendement de réseau	82,68%	85,51%	88,43%	3,4%
ratio de rendement hydraulique	83,74%	86,49%	89,35%	3,3%
indice linéaire de perte	2,69	2,17	1,61	-25,7%
<u>Données clientèle</u>				
nombre d'abonnements au 31 décembre	59 914	60 108	60 354	0,4%
taux d'abonnement	92,80%	92,58%	92,51%	-0,1%
nombre de mutations en cours d'exercice	7 322	6 304	6 309	0,1%
taux de mutation	12,22%	10,49%	10,45%	-0,4%
taux d'impayés 12 mois	2,00%	1,86%	1,99%	7%

* Il faut noter que les volumes facturés figurant dans ce tableau correspondent aux volumes consommés déduction faite des volumes dégrénés. Ces volumes, présents dans le "volume comptabilisé abonnés" sont donc réintégrés dans le calcul des ratios au chapitre 6 du présent rapport.

2.2. COMMENTAIRES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les éléments de contexte pour l'année 2024 sont les suivants :

- fonctionnement normal de l'usine de Touvre sur une année pleine, permettant d'évaluer les coûts et de comptabiliser correctement les volumes
- Activité de renouvellement réseau conséquente mais en baisse, du fait de l'important programme de pose de modules et renouvellement compteurs en liaison avec la décision de généralisation de la radio relève,
- Fonds de travaux peu sollicité,
- Evolution habituelle du nombre d'abonnés
- Légère baisse des volumes consommés et facturés,
- Une amélioration significative des ratios de performance du réseau,
- Poursuite des actions liées à l'intensification de l'action contentieuse,
- Préparation et anticipation de la prise en gestion de la zone nord au 01/01/2025 (avec des coûts significatifs pour les données clientèle et le SIG, ainsi que des recrutements par anticipation)
- Reprise des travaux concessifs, pour 131 k€ en 2024 (Bornes électriques à l'usine, Aménagement du Secours de l'interconnexion de Forges, première installation photovoltaïque pour du pompage)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

2.2.1. DONNEES TECHNIQUES

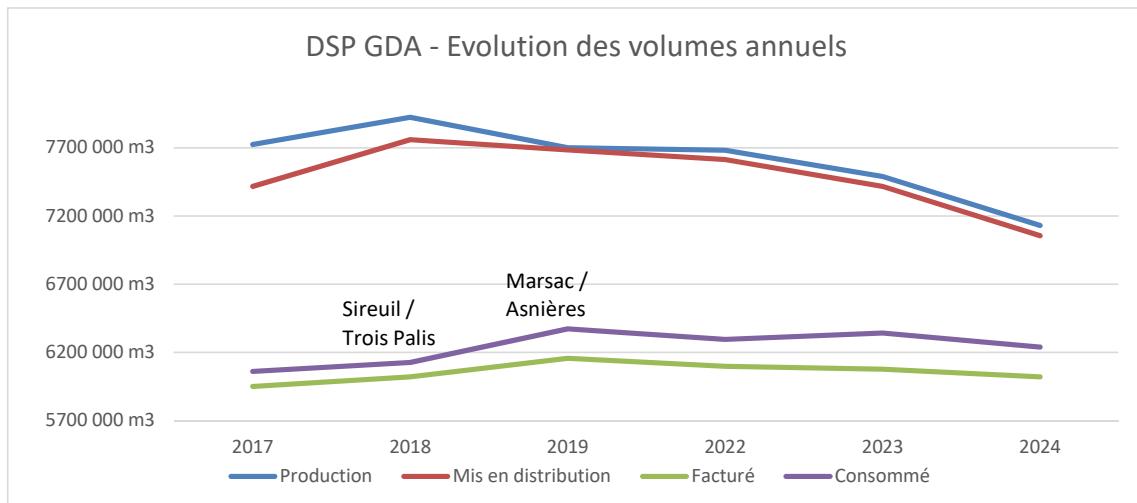
Le nombre de branchements et le linéaire de réseau restent globalement stables, compte tenu du fait que le territoire géographique exploité n'a pas évolué depuis 2019.

La nouvelle usine d'eau potable a été intégrée au patrimoine d'affermage.

2.2.2. VOLUMES D'EAU ET RATIO

- Volume d'eau mis en distribution et volume facturé

Le volume d'eau mis en distribution diminue de 4,9% (350.000 m³), tandis que le volume d'eau consommée est relativement stable à -1,6% (103.000 m³)



Le ratio de rendement hydraulique s'exprime donc à 89,35 %, en très nette amélioration, pour un objectif contractuel de 83% (voir onglet 6. Volumes d'eau).

La valeur de l'indice linéaire de perte s'établit à 1,61 sur l'année, et à 2,16 m³/j/km sur 3 ans, très en deçà de l'objectif de 3,10 fixé à partir de 2022.

Ces résultats sur les ratios sont dûs à :

- la politique de renouvellement des réseaux adoptée par l'agglomération (environ 0,8 % du linéaire / an)
- la politique de renouvellement des compteurs (suite au refus de la DIRECCTE de la méthode de lots et échantillonage, nous revenons à un renouvellement des compteurs de plus de 15 ans, mais conservons une partie de renouvellement ciblé basée sur l'échantillonage),
- la mise en place des outils de sectorisation (Compteurs télégérés, pré-localiseurs, logiciel dédié au suivi des consommation sectorielles) qui facilitent la détection précoce des fuites
- vigilance portée à la détection des fuites et à leur réparation rapide.

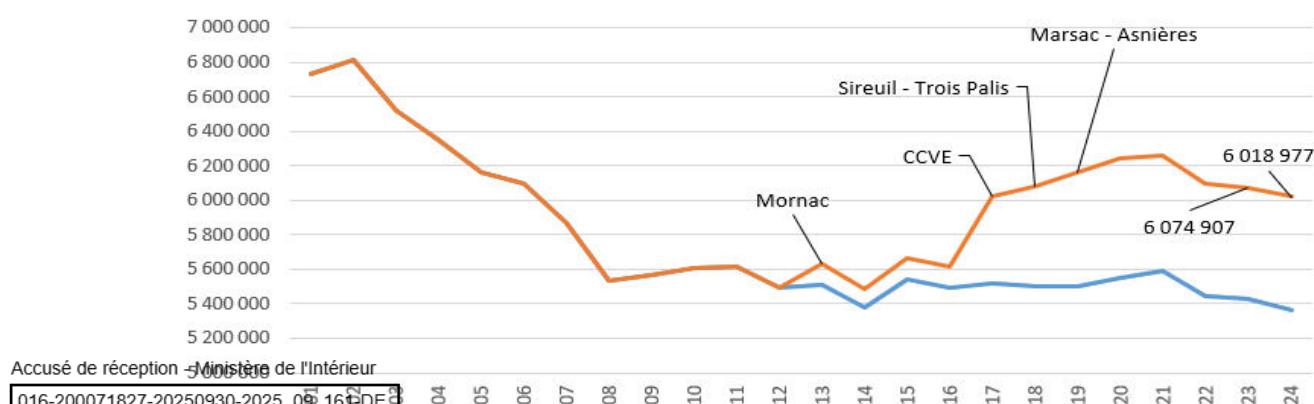
Il faut garder à l'esprit que le ratio et l'indice de perte annuels résultent de calculs comprenant des estimations, et qu'ils doivent donc être appréciés à l'échelle pluriannuelle.

Focus sur les consommations : Il est intéressant d'observer l'évolution des consommations sur le long terme et à périmètre constant (la courbe bleue dans le graphique ci-après correspond au périmètre de gestion du contrat de DSP de 2007 à 15 communes).

On constate que la forte baisse enregistrée dans les années 2000 perdure sur la décennie suivante, mais de façon moins brutale.

La consommation reste ensuite stable, avec un contraste entre la zone urbaine (baisse des consommations) et la zone périurbaine / rurale (croissance des consommations) : la baisse tendancielle des consommations est en partie compensée par l'augmentation du nombre d'abonnés.

Consommation totale zone SEMEA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_1617DES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Volumes d'eau exportés et importés

2.2.3. LA CONTINUITE DU SERVICE

Réseau

- situations de crise

Le service n'a pas subi de situation de crise ou de situation d'urgence en cours d'année.

- coupures d'eau pour travaux

Le nombre de coupures d'eau subies par les abonnés pour des travaux non programmés (fuites) est encore en baisse (55 contre 78 en 2023), avec un taux de récurrence des coupures d'eau passant de 0,01063 à 0,00826 (voir rubrique 7.9.2). La recherche et la réparation des fuites a donné lieu à des réparations programmées dès que possible.

Production

- situations de crise

Pas de crise majeure en 2024

L'usine est maintenant sécurisée vis-à-vis du risque "Crypto / Giardia", et bénéficie d'un secours sur l'eau brute à hauteur de 50% du besoin (Baillarge). Par ailleurs l'approfondissement de la prise d'eau dans le bouillant, programmée en 2025, réduira les risques liés à une pollution de surface.

Néanmoins, il reste important de trouver une nouvelle ressource en eau brute pour Touvre, et de développer les interconnexions.

L'arrêt de l'usine le 11/08/2024 du fait d'un incident ENEDIS (voir rubrique 7.9.1 "arrêts d'eau") nécessite de prendre des mesures pour garantir l'alimentation électrique à un niveau permettant d'assurer les fonctions vitales de l'usine, voire produire à minima pour alimenter la Vallée de l'Echelle (faible stockage).

Dans ce même cadre de stockage insuffisant, le projet de doublement (à définir) du volume du réservoir de Peudenelle est prioritaire.

Cela appuie également la nécessité de trouver de nouvelles interconnexions ou les renforcer.

- arrêts de production

Voir la rubrique 7.9.1 "arrêts d'eau" :

Mise à l'arrêt de La station de la Grange à l'Abbé lorsque le niveau d'eau était trop faible, ou lors des inondations

Mise à l'arrêt de la station du Ponty lors des pointes de turbidité et des manques d'eau.

La station de Baillarge a normalement contribué à la production d'eau (alimentation quotidienne de l'usine de Touvre).

Réglementation des usages de l'eau

L'année 2024 n'a pas été marquée par des mesures de restriction des usages de l'eau opposables aux abonnés du service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
re entreprise publique de l'eau

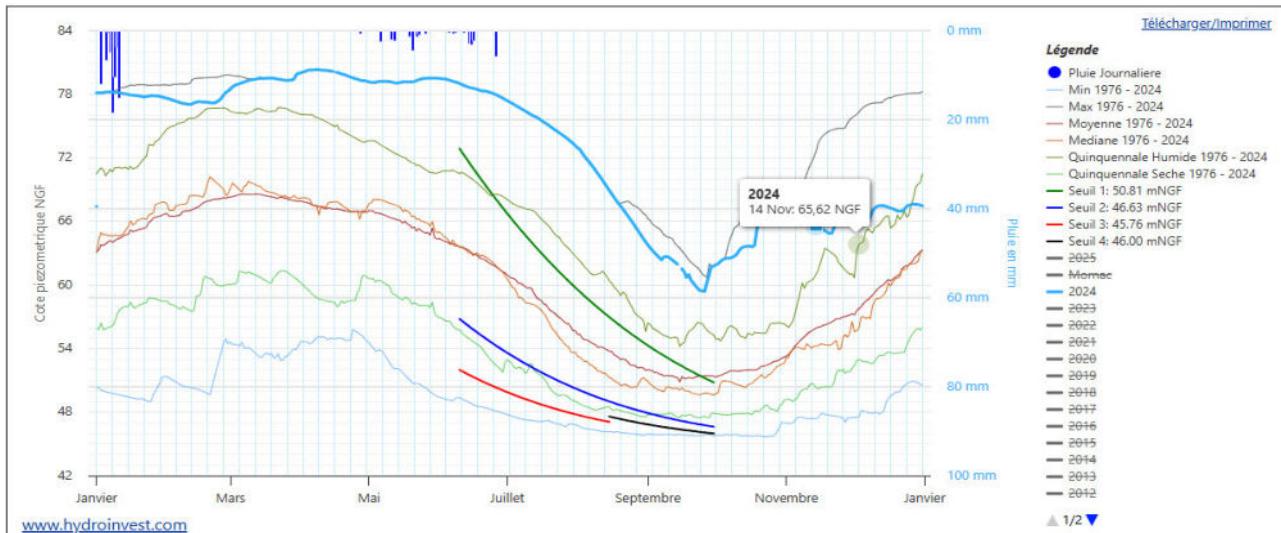
2.2.4. LA RESSOURCE EN EAU

Touvre

Le débit des sources de Touvre est un sujet de préoccupation pour deux raisons :

- il semble qu'il y ait eu une modification physique dans le karst ayant impacté sa courbe de vidange. En pratique, il se vide beaucoup plus vite que sa courbe théorique historique.
- on observe déjà les effets annoncés du dérèglement climatique, à savoir une plus grande saisonnalité des précipitations, qui induit en moyenne des étiages plus précoces, plus sévères et plus prolongés.

Pour 2024, la période estivale a été humide et le karst était complètement rechargeé en fin d'année.



La qualité de l'eau brute est également une source de préoccupation du fait du dérèglement climatique.

En effet, des précipitations plus intenses mobilisent davantage les polluants du sol, tandis que les étiages plus sévères induisent une moindre dilution. Ces deux facteurs aboutissent à une plus forte concentration des pollutions. L'usine est néanmoins en mesure, grâce au traitement au CAP, d'abattre efficacement ces polluants.

Il est tout de même important de poursuivre et structurer les actions engagées :

- mise en oeuvre des mesures de protection prévues dans l'arrêté du 11 mars 2022 instaurant par DUP le préimètre de protection des sources de la Touvre
- élaboration d'un plan de secours visant à compléter la moitié de la production en cas de pollution des sources, ou la totalité en cas de défaillance de l'usine, par exemple par la réalisation d'un second forage dans le karst à proximité de la conduite de transfert Baillarge - Touvre existante.

Il faudra également se projeter sur des mesures à long terme visant à atténuer ou contrer les effets du dérèglement climatique :

- lutte contre les pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant de la Touvre,
- développement des coopérations à l'échelle départementale et régionale,
- adaptation des ouvrages et du réseau pour maintenir la qualité de l'eau jusqu'au robinet, dans un contexte de hausse des températures,
- politique ambitieuse de baisse des consommations des abonnés.

SEMEA a élaboré et présenté une proposition de stratégie EAU à destination des élus et des acteurs sociaux, pour contribuer aux débats en cours, et notamment la démarche Crtéclima mise en oeuvre par GrandAngoulême.

Autres ressources

La source du Ponty reste une ressource marginale utilisable lorsque le taux de turbidité le permet. Elle a produit 2% des volumes en 2024. Il serait intéressant d'étudier le coût d'un traitement de l'eau sur site pour profiter de la moindre dépense énergétique de cette ressource par rapport à celle de Touvre.

La station de la Grange à L'abbé a été entièrement rénovée (nettoyage et mise en place d'un mécanisme d'obturation des drains, armoire électrique, pompes, filtres biologiques, station d'alerte), et peut assumer pleinement sa fonction de secours ou d'alimentation quotidienne, lorsque les conditions le permettent (hors inondations ou sécheresse excessive donc).

La ressource de Baillarge est définitivement raccordée sur la nouvelle usine du Pontil. Elle fonctionne tous les jours à un débit sanitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

2.2.5. QUALITE DE L'EAU

- qualité de l'eau brute

Les analyses n'indiquent pas d'évolution sensible de la situation sur les paramètres nitrate et pesticides, qui restent bien en deçà des limites de qualité.

- qualité de l'eau traitée et distribuée

Les programmes de contrôle de l'ARS et l'autocontrôle SEMEA ont été intégralement réalisés.

Le taux de conformité bactériologique est de 100 %

Le taux de conformité physico chimique est de 100%.

Il n'y a pas eu de test CVM sur le territoire géré par SEMEA. Les sites problématiques (Hurtebise, route de Poulet, La Pougnerie, La Prévalerie) ont été traités.

Une réflexion est en cours pour améliorer la maîtrise de la qualité de l'eau :

- sur les zones périphériques (queues de réseau),
- sur les points d'alimentation des clients sensibles (dont l'hôpital),
- là où nous ne produisons pas l'eau et n'avons pas de moyens de contrôle suffisants.

La mise en service de la nouvelle usine nous a permis de réduire sensiblement les rechloration sur le réseau (meilleure qualité d'eau en sortie de l'usine)

- le chlore sur réseau

La maîtrise du chlore résiduel sur réseau était une problématique récurrente qu'il est prévu de traiter dans le cadre des travaux concessifs (amélioration de la mesure, mise en place de stations de rechloration).

Il a toutefois été décidé avec GrandAngoulême d'attendre la réalisation du schéma directeur de l'agglomération (y compris les zones hors gestion SEMEA) avant de programmer des travaux importants.

Cet axe d'amélioration sera réétudié à la lumière des améliorations observées depuis la mise en service de la nouvelle usine.

2.2.6. GESTION DE LA CLIENTELE

- Prise en gestion de nouveaux périmètres

Sans objet

- accueil client

SEMEA assure un accueil physique de la clientèle du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, et garantit une permanence téléphonique en période d'astreinte.

Les délais de réponse téléphonique moyens sont en amélioration à 51 secondes, ce qui nous semble répondre au besoin compte tenu du niveau de satisfaction client sur cet item, et des moyens qui seraient nécessaires pour atteindre une cible plus contraignante (pour mémoire la cible avait été fixée à 30 secondes dans le contrat de DSP de 2017).

Les taux de réponse aux courriers sous 8 jours (92%) respectent l'objectif de 85%

- Relève et facturation

Le taux de relève est très satisfaisant. Le nouveau planning a été respecté à 100 %.

Les dégrèvements régressent en 2024 à 219.324 (266.624 m³ en 2023), grâce à la radio relève (à minima deux passées par an pour les compteurs équipés).

Le taux d'avantage des factures (rectifications de consommation, erreurs) reste faible.

- Recouvrement

SEMEA met à disposition de ses clients une vaste palette de moyens de paiement, y compris sur internet.

SEMEA a mis en œuvre plusieurs mesures pour aider les clients en difficulté à honorer le paiement de leurs factures. Les échéanciers sont sans frais et facilement octroyés.

SEMEA a baissé son financement du FSL à hauteur de 0,60 € / abonné et par an au lieu de 1 euro.

La différence est utilisée par SEMEA sous forme de subvention directe (25% de la céance) aux clients dont le dossier a été retenu par le FSL.

Cela permet d'augmenter le taux d'aide réel pour les abonnés SEMEA par rapport au règlement départemental.

On espère ainsi enrayer la désaffection des clients devant ce dispositif, qui les contraignait à contracter un prêt auprès du FSL pour 75% de la facture.

Parallèlement Semea a recours à de nombreux partenaires pour améliorer l'efficacité de ses circuits de recouvrement, et utilise en dernier recours à la procédure de décret d'injonction déposée auprès du tribunal d'Angoulême.

En 2024, le taux d'impayés revient à son taux habituel de 2%.

Nous devons donc maintenant consacrer nos moyens à l'accompagnement au retour au paiement des personnes en

Accusé de réception difficile de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

- Satisfaction et attention au client

Le nombre de réclamations clients reste très faible.

Le baromètre clientèle réalisé par l'institut de sondage GECE en 2023 a confirmé la bonne opinion des clients sur le service et la qualité de l'eau (chiffres supérieurs à la moyenne nationale).

La perception des clients sur l'engagement environnemental de la SEMEA, la connaissance de l'origine de l'eau et la pratique de boisson d'eau du robinet sont en retrait, et nécessiteraient une stratégie de communication commune entre GrandAngoulême et SEMEA.

L'enquête révèle un souhait d'accompagnement des usagers par Semea pour les aider à réduire leur consommation, bien qu'ils estiment être déjà performants dans ce domaine.

Les indicateurs de satisfaction sur les processus d'abonnement et de réalisation des branchements restent supérieurs à 95 %.

SEMEA offre la possibilité à ses clients d'avoir recours à la "médiation de l'eau" au niveau national.

Le recours aux conciliateurs de justice au niveau local est généralement beaucoup plus apprécié, rapide et pertinent.

Le point de vue client est pris en compte au travers de réunions thématiques avec l'UFC Que Choisir, qui dispose par ailleurs d'un représentant au sein du conseil d'administration de SEMEA.

- actions de communication

SEMEA mène des actions de sensibilisation à la consommation d'eau du robinet et à la protection de la ressource, en mettant à disposition des fontaines à eau à demeure (mairies, écoles) ou lors d'événements sportifs (G2A) ou associatifs (avec la MPP, Musiques Métisses, Mariposa).

SEMEA a également poursuivi en 2022 une action d'ampleur pour la promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson, avec la remise en conseil de carafes à usage des conseils municipaux. Ces remises ont été l'occasion de débats enrichissants sur le thème de l'eau avec les conseillers municipaux. Cette action interrompue au moment de la crise sanitaire "Crypto / Giardia" d'avril 2022 doit reprendre.

Semea a par ailleurs présenté sa stratégie EAU d'adaptation au changement climatique dans plusieurs instances locales, notamment le conseil de développement en janvier 2024.

2.2.7. LES TRAVAUX ET PROJETS

Un contrat de sous-traitance de travaux de renouvellement portant sur un montant annuel d'environ 1.5 millions d'euros hors taxes sur une durée de cinq années a été conclu à compter de 2022, après mise en concurrence par appel d'offres européen.

L'accord cadre multiattributaire a été signé avec les entreprises SOGEA, CISE TP et SADE.

Les travaux de raccordement du forage de Baillarge à l'usine de Touvre se sont achevés en octobre 2021. Ils contribuent à garantir le plan de secours du territoire à hauteur de 50%.

Les autres opérations du plan de secours sont gérées par GrandAngoulême.

Le programme d'installation des compteurs de sectorisation a été complètement achevé en 2020.

Les opérations relatives au fonds de travaux ont principalement concerné des remplacements de bouches à clé sur des opérations de voirie mais également quelques extensions permettant l'alimentation de constructions neuves.

Les travaux concessifs liés à la qualité de l'eau seront limités au minimum dans l'attente de la réalisation du schéma directeur lancé par la collectivité.

SEMEA a par ailleurs continué en 2024 sa participation active au processus de modernisation de la filière de traitement de l'usine de Touvre confié au groupement STEREAU/VIGIER. SEMEA a participé ainsi à toutes les réunions hebdomadaires du chantier ainsi qu'à la mise en service de la station.

SEMEA a réalisé en 2022 son **bilan Carbone / GES** sur la base des données de l'année 2021, puis a élaboré en 2023 une stratégie de baisse de ses émissions.

Les principaux leviers d'action pour l'activité Semea portent sur :

- l'optimisation énergétique (Pont Valteau en 2024), et le photovoltaïque sur les ouvrages (Surpresseur du Poteau en 2024),
- la rénovation du siège social de Lunesse (2025 - 2026) avec un objectif de respect immédiat des seuils fixés par le décret tertiaire pour 2050,
- les produits de traitement de l'usine de Touvre (fortes émissions liées à leur fabrication),
- dans une moindre mesure le plan de mobilité

Il est néanmoins apparu évident que les gisements d'émissions les plus importants sont sur la baisse des consommations des abonnés, et surtout la modération des usages de l'eau chaude sanitaire et la cuisson.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

2.2.8. LES OPERATIONS DE MAINTENANCE

Les lavages de réservoir ont été réalisés en septembre et en novembre en raison de la mise en service de l'usine de Touvre. Nous n'avons pas rencontré de problèmes. Tous les ouvrages n'ont pu être nettoyés. Ils le seront en 2025.

2.2.9. L'ETAT DU RESEAU ET DES OUVRAGES

La majorité des fuites réparées concernent des canalisations de dn60, 80 et 100 mm en fonte grise ou dn63 et 110 mm en PVC.

Le réseau sur la zone urbaine est plutôt en bon état compte tenu des politiques de renouvellement menées depuis plus de 30 ans.

Outre le renouvellement des fontes grises et les opportunités liées aux opérations de voirie, l'accent sera porté dans les prochaines années sur les PVC collés posés dans les années 60-70, plutôt en secteur rural, qui sont générateurs de fuites et peuvent potentiellement poser des problèmes de relargage de CVM.

Les réservoirs pour lesquels des travaux de remise en état sont nécessaires sont ceux de Grapillet, de Chez Nauve, de Peudenelle et Chez Mérinaud.

Compte tenu des travaux réalisés sur l'usine de Touvre, ces remises en état ont été reportées pour ne pas risquer de fragiliser davantage l'exploitation.

Il est par contre urgent de prendre position sur les projets suivants :

- création d'une seconde cuve à Peudenelle pour permettre de bypasser la seule cuve existante de ce réservoir de tête (notamment en raison de l'évolution du pompage depuis Touvre),
- Préemption du terrain mitoyen à la cheminée d'équilibre entre Touyfaut et Soyaux (pour éliminer cette cheminée et créer un réservoir en substitution de celui de Grapillet en alternative à une rénovation coûteuse).
- Préemption de terrain au droit du réservoir sur tour de Mougnac à La Couronne pour anticiper le secours par le SIAEP Sud Charente.

D'une manière générale une réflexion est à mener pour adapter le réseau et les ouvrages en vue d'atténuer les effets du réchauffement climatique, et en particulier le risque du réchauffement de l'eau tout au long de son parcours, qui pourrait amener à dépasser la limite haute de température de 25°c.

Il est à noter que les mesures à prendre pourraient être le calorifugeage des réservoirs, l'approfondissement des conduites

2.2.10 ORGANISATION ET MANAGEMENT

Démarche QSE

Démarche QSE La SEMEA a renouvelé sa triple certification en décembre 2024 :

- Qualité : norme ISO 9001-2015
 - Sécurité : norme ISO 45001-2018
 - Environnement : norme ISO 14001-2015

Organisation du service

Organisation du service

- En 2024, SEMEA a poursuivi ses efforts d'adaptation :

 - de ses locaux de travail (programme d'aménagement du site de Lunesse)
 - de ses ressources humaines avec la poursuite des efforts de réorganisation (échelons intermédiaires de management, renforcement services distribution et agence)
 - de ses moyens notamment sur les projets informatiques

2.2.11. EVOLUTION DU CONTRAT DE DSP

Les avenants passés en 2018 sont relatifs :

- Les avancées passées en 2010 sont les suivantes :

 - à l'extension du périmètre de gestion aux communes de Marsac et Asnières-sur-Nouère, pour lesquelles le contrat de délégation avec la SAUR arrivait à échéance,
 - au report de deux ans de l'application de l'évolution des tarifs correspondant à la prise en compte des amortissements liés aux travaux concessifs, du fait du report de réalisation desdits travaux (Baillarge).

Les avenants passés en 2019 sont relatifs :

- à une révision des tarifs applicables à partir de 2020, pour tenir compte d'une modification du plan pluriannuel des travaux concessifs, revu à la baisse dans l'attente d'un futur Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ensemble de l'agglomération

Les avenants passés en 2021 sont relatifs :

- à un gel de l'actualisation des tarifs pour 2022, la révision de certains seuils d'objectifs, l'ajout d'articles au bordereau travaux

Les avenants passés en 2022 sont relatifs :

- Les avenants passés en 2022 sont relâchés.

- à un gel de l'actualisation des tarifs pour 2023, la prise en charge par Semea des coûts liés à la nouvelle usine dans cette phase de mise en route et la réduction du montant de l'obligation de renouvellement pour la seule année 2023, la modification du règlement du service, la modulation des pénalités financières pour non atteinte des seuils, la diminution pérenne du montant du fonds de travaux (60 k€ en base 2017).

Les avenants passés en 2023 sont relatifs :

Les avenants passés en 2023 sont relatifs à la partie de l'actualisation tarifaire (5% au lieu de 8,41%).

016-200071827-2024 au ger de l'actualisation tarifaire (5% au lieu de 6,41%), à la prise en charge de la nouvelle usine et de la généralisation de la radio relève en 2024, dans l'attente d'une évaluation plus précise des coûts en 2024 et dans la perspective d'une harmonisation des tarifs incluant les 5 communes de la zone

Accusé certifie exécutoire et précise des coûts en 2024 et dans la perspective d'une harmonisation des tarifs incluant les 5 communes de la zone nord en 2025

Réception par le préfet : 06/10/2025

- à la compensation de ces éléments par une diminution de 400 k€ (en base 2024) de l'obligation de renouvellement 2023 et

Publication : 06/10/2025

- à la modulation des pénalités financières pour une éventuelle non atteinte des seuils d'objectifs dans ces conditions.

Les avenants passés en 2024 sont relatifs :

- A la revalorisation des tarifs de base pour prendre en compte les coûts de la nouvelle usine et de la généralisation de la radio relève, modérée pour 2025 et 2026 par une réduction de 350 k€ de l'obligation de renouvellement.
- A l'Extension du périmètre de gestion à 5 communes supplémentaires (zone nord) au 1er janvier 2025.
- A la Prise en compte de la réforme des redevances de l'agence de bassin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION

3.1. NATURE DU SERVICE

- Production et distribution d'eau potable

3.2. AUTORITE DELEGANTE

- Communauté d'agglomération GrandAngoulême
25 boulevard Besson-Bey, 16023 Angoulême cedex

3.3. DELEGATAIRE

- SPL SEMEA
Société publique locale au capital de 2.099.250 euros
Siret : 338 489 362 00016
Siège social : 2 rue Bernard Lelay, CS 92221, 16022 Angoulême cedex

3.4. OBJET ET ETENDUE DE LA DELEGATION

- Production et distribution de l'eau potable sur 27 communes du territoire de la Communauté d'agglomération GrandAngoulême, à savoir :

- Angoulême	- Nersac
- Asnières sur Nouère	- Puymoyen
- Bouëx	- Ruelle-sur-Touvre
- Dignac	- Saint-Michel
- Dirac	- Saint-Saturnin
- Fléac	- Saint-Yrieix sur Charente
- Garat	- Sers
- Gond-Pontouvre	- Sireuil
- La Couronne	- Soyaux
- L'Isle d'Espagnac	- Torsac
- Linars	- Touvre
- Magnac-sur-Touvre	- Trois Palis
- Mornac	- Vouzan
- Marsac	

- Le contrat inclut le renouvellement à charge du délégataire des éléments suivants du service :
 - Compteurs,
 - Branchements,
 - Réseau (Tous diamètres),
 - Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques et hydrauliques.
- Le contrat inclut des travaux concessifs relatifs à :
 - Réalisation et financement des infrastructures du plan de secours du territoire concédé
 - Réalisation et financement des travaux liés à l'amélioration du ratio de rendement
 - Réalisation et financement des travaux liés à l'amélioration de la qualité de l'eau
- Le contrat inclut le financement et la réalisation d'un fonds de travaux annuel relatif :
 - Aux petites extensions
 - A la mise à niveau des bouches à clef et divers petits travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

3.5. NATURE JURIDIQUE ET DATE DE PRISE D'EFFET DE LA DELEGATION

- Contrat d'affermage pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable :
 - Date de signature : 28 mars 2017
 - Date d'effet : 1er avril 2017
 - Durée : 20 ans
 - Date de fin : 31 mars 2037

3.6. EVOLUTION DU CONTRAT

- **Avenant n° 1 :**
 - Date de signature : 19 décembre 2017
 - Date d'effet : 1er janvier 2018
 - Objet : Extension du périmètre concessif aux communes de Sireuil et Trois Palis
- **Avenant n° 2 :**
 - Date de signature : 26 octobre 2018
 - Date d'effet : 1er juillet 2018
 - Objet : Evolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI
- **Avenant n° 3 :**
 - Date de signature : 28 décembre 2018
 - Date d'effet : 1er janvier 2019
 - Objet : Extension du périmètre concessif aux communes de Marsac et Asnières sur Nouère
- **Avenant n° 4 :**
 - Date de signature : 28 décembre 2018
 - Date d'effet : 1er janvier 2019
 - Objet : Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs, en raison des études préliminaires à mener pour les travaux de Baillarge
- **Avenant n° 5 :**
 - Date de signature : 26 décembre 2019
 - Date d'effet : 1er janvier 2020
 - Objet : Modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs, dans l'attente des conclusions du schéma directeur des travaux à venir
- **Avenant n° 6 :**
 - Date de signature : 17 décembre 2021
 - Date d'effet : 1er janvier 2022
 - Objet : Gel partiel de l'actualisation, modification du bordereau travaux, révision des seuils d'objectif d'indicateurs
- **Avenant n° 7 :**
 - Date de signature : 21 décembre 2022
 - Date d'effet : 1er janvier 2023
 - Objet : Gel partiel de l'actualisation, prise en charge usine pour 2023, compensation de ces éléments par une diminution 620 k€ (en base 2023) de l'obligation de renouvellement 2023, modulation des pénalités financières pour une éventuelle non atteinte des seuils d'objectifs, modifications du règlement du service, diminution pérenne du montant du fonds de travaux (60 k€ en base 2017)
- **Avenant n° 8 :**
 - Date de signature : 1er janvier 2024
 - Date d'effet : Gel partiel de l'actualisation, prise en charge de la nouvelle usine et de la généralisation de la radio relève en 2024, dans l'attente d'une évaluation plus précise des coûts en 2024 et dans la perspective d'une harmonisation des tarifs incluant les 5 communes de la zone nord en 2025. Compensation de ces éléments par une diminution de 400 k€ (en base 2024) de l'obligation de renouvellement 2023, modulation des pénalités financières pour une éventuelle non atteinte des seuils d'objectifs.
 - Objet :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

• **Avenant n° 9 :**

- Date de signature
- Date d'effet : 1er janvier 2025
- Objet : Revalorisation des tarifs de base pour prendre en compte les coûts de la nouvelle usine et de la généralisation de la radio relève, modérée pour 2025 et 2026 par une réduction de 350 k€ de l'obligation de renouvellement.
Extension du périmètre de gestion à 5 communes supplémentaires (zone nord) au 1er janvier 2025.
Prise en compte de la réforme des redevances de l'agence de bassin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

4. LE PATRIMOINE DU SERVICE

4.1. INVENTAIRE DES COMPTEURS

4.1.1. Inventaire des compteurs actifs et inactifs

compteur	diamètre											%
	15	20	30	40	50	65	80	100	150	TOTAL		
année de pose												
<2 010	2774	191	60	45	5	12	9	17	2	3115	4,8%	
2010	819	30	15	8		1	1	1		875	1,3%	
2011	3138	42	27	11		1		2		3221	4,9%	
2012	3318	63	20	19		2		1		3423	5,2%	
2013	3466	71	78	30	2	12	9	1		3669	5,6%	
2014	2827	68	50	45		10	7	5		3012	4,6%	
2015	3443	72	25	13	1	3	5	6		3568	5,5%	
2016	4234	50	44	25	1	14	2	7		4377	6,7%	
2017	5120	88	35	11	1	3	3	7		5268	8,1%	
2018	5531	31	14	8		4	1	4		5593	8,6%	
2019	3694	40	32	28		3	2	4	1	3804	5,8%	
2020	6026	88	32	18	1	10	5	5		6185	9,5%	
2021	4945	74	76	21		6	4	6		5132	7,9%	
2022	4286	48	21	11		3	3	2		4374	6,7%	
2023	4230	26	26	28		2		2		4314	6,6%	
2024	5188	74	25	13		2	3	2		5307	8,1%	
TOTAL	63 039	1 056	580	334	11	88	54	72	3	65 237	100%	

La présence de compteurs au-delà de 15 ans d'âge s'explique :

- par la présence de compteurs sur des branchements inactifs (1/3 des compteurs),
- par la difficulté à accéder à certains compteurs actifs situés en domaine privé (cave, intérieur du logement).

La démarche de renouvellement par qualité métrologique présentée à la DIRECCTE a été refusée. A proposer de façon différente sur le prochain cycle.

Il convient donc de renouveler dorénavant les compteurs actifs de plus de 15 ans.

A partir de 2024, la généralisation de la radio relève d'ici à 2030 nous amène à équiper les compteurs récents (après 2017) de modules radio, tandis que les compteurs renouvelés seront directement équipés de modules.

Le parc compteur évoluera fortement au 1er janvier 2025, avec la prise en gestion du secteur Nord (environ 6500 compteurs).

4.1.2. Inventaire des compteurs actifs

compteur	diamètre											%
	15	20	30	40	50	65	80	100	150	TOTAL		
année de pose												
<2 010	1008	68	20	19	1	3	5	12	2	1138	1,7%	
2010	730	27	12	8		1	1			779	1,2%	
2011	3011	36	26	9		1		2		3085	4,7%	
2012	3165	52	13	17		2		1		3250	5,0%	
2013	3212	64	68	29	2	11	8	1		3395	5,2%	
2014	2714	63	47	42		8	6	5		2885	4,4%	
2015	3266	68	24	13	1	3	5	5		3385	5,2%	
2016	4037	50	42	24	1	14	2	7		4177	6,4%	
2017	4906	85	34	11	1	3	3	7		5050	7,7%	
2018	5366	30	14	8		4	1	4		5427	8,3%	
2019	3544	38	31	25		3	2	4	1	3648	5,6%	
2020	5746	84	32	17	1	9	5	4		5898	9,0%	
Accusé de réception	4786	71	73	21		5	4	6		4966	7,6%	
016-200071827-202250930-2038_09_147-DE20				11		3	3	2		4224	7,0%	
Accusé certifié exécutoire	4061	21	24	28		1		2		4137	6,8%	
Réception par le préfet	4935	73	24	13		2	3	2		5053	8,4%	
Publication : 06/10/2025												
TAL	58 626	877	504	295	7	73	48	64	3	60 497	100%	

4.2. INVENTAIRE DES BRANCHEMENTS

commune	2023			2024		
	total branchements	dont branchements plomb connus	% branchements plomb	total branchements	dont branchements plomb connus	% branchements plomb
Angoulême	20 285	66	0,3%	20 298	66	0,3%
Asnières sur Nouère	683			684		
Bouëx	506			509		
Champniers	7			7		
Dignac	853			854		
Dirac	749			754		
Fléac	1 932			1 977		
Garat	1 103			1 115		
Gond-Pontouvre	3 344	42	1,3%	3 394	42	1,2%
L'Isle d'Espagnac	2 757			2 771		
La Couronne	4 278	1	0,0%	4 320	1	0,0%
Linars	1 128			1 138		
Magnac-sur-Touvre	1 850			1 855		
Marsac	406			435		
Mornac	1 118	1	0,1%	1 161	1	0,1%
Nersac	1 301			1 304		
Puymoyen	1 454			1 472		
Ruelle-sur-Touvre	4 176			4 215		
Saint-Michel	1 499	22	1,5%	1 506	22	1,5%
Saint-Saturnin	733			713		
Saint-Yrieix sur Charente	3 954	7	0,2%	4 022	5	0,1%
Sers	485			488		
Sireuil	696			712		
Soyaux	3 607	7	0,2%	3 564	7	0,2%
Torsac	430			406		
Touvre	665			664		
Trois Palis	454			454		
Vouzan	428			427		
TOTAL	60 881	146	0,24%	61 219	144	0,24%

L'évolution du nombre de branchements entre 2023 et 2024 correspond à la création de branchements neufs sur le territoire.

L'inventaire des branchements en plomb du service est régulièrement corrigé au fur et à mesure de l'identification de nouveaux branchements en plomb par la SEMEA

Le contrat 2017 ne prévoit pas d'action spécifique sur les branchements en plomb, qui restent en pratique une priorité, et sont traités au fur et à mesure de leur découverte, ou lorsque les opérations de voirie nous permettent finalement d'obtenir les autorisations de travaux.

Les opérations principales, en lien avec des branchements plomb, à programmer et à lancer sont l'avenue de la République à Saint Michel, la Avenue de Saintes et la route de Bordeaux à Angoulême, la route de Paris à Gond Pontouvre. Aucune date en coordination avec les communes n'a été arrêtée pour ces opérations pour le moment.

Accusé certifié exép: 2025 prévoit très peu d'interventions ponctuelles sur des branchements plomb, hors opportunité (fuite).

Reception par le préfet Sud-Ouest le 2025 pour programmer l'avenue de la République à Saint Michel à l'horizon 2027 (après les élections municipales).

Publication : 06/10/2025. Les branchements plomb de la route de Bordeaux seront supprimés dans le cadre de l'aménagement définitif de la voirie autour du projet

SEMEA "NII ("Barrouillet").

Votre entreprise publique de l'eau

4.3. INVENTAIRE DU RESEAU (en ml)

4.3.1. Inventaire des canalisations d'eau brute

Cet inventaire répertorie les canalisations :

- Entre la résurgence de la Touvre et l'usine de Touvre (siphons),
- Entre la source du Ponty et la station de la Courade,
- A l'intérieur du site de la ressource de Grange à l'Abbé,
- Entre le Moulin de Baillarge et l'usine de Touvre.

diamètre	nature matériau					
	acier	inox	fonte ductile	fonte grise	PVC	TOTAL
150 mm			938	881		1 819
160 mm					1 502	1 502
200 mm	111	26				137
350 mm			7 322			7 322
400 mm				142		142
450 mm				280		280
500 mm				470		470
600 mm			133	290		423
TOTAL	111	26	8 393	2 063	1 502	12 095

4.3.2. Inventaire des canalisations d'eau potable - diamètres et matériaux

diamètre	nature matériau									TOTAL 2023
	acier	amiante ciment	fonte ductile	fonte grise	PEHD	PVC	PVC Bi-O	inconnu	TOTAL	
33 mm	191				900	1 400			2 491	2 492
40 mm	419			3 045	6 236	9 995			19 695	19 594
50 mm	167				24 157	72 361		37	96 722	96 300
60 mm	10 462		2 257	55 648				273	68 640	69 533
63 mm	12		9		25 191	278 233	3		303 448	303 254
75 mm			832		4 764	43 496		36	49 128	49 127
80 mm	6 663	769	1 620	22 305				46	31 403	31 654
90 mm		95	1 529		2 952	57 894			62 470	62 328
100 mm	8 467	7 868	20 517	36 325				84	73 261	73 596
110 mm			3 297		1 094	120 300	174		124 865	124 876
125 mm	13 356		19 676	24 510	3 360	56 923	531	281	118 637	118 306
140 mm			207		85	27 765	534		28 591	28 589
150 mm	11 730	1 858	42 868	26 745				13	83 215	83 206
160 mm			973		1 699	30 983	246		33 901	33 894
175 mm	2 076		40	3 309					5 425	5 426
200 mm	25 061		27 648	18 223	132	644	7		71 716	71 760
225 mm						2 369	1 474		3 843	3 843
250 mm	1 147		10 138	7 519	230		220	4	19 259	19 227
300 mm	26		17 820	1 523					19 369	19 369
315 mm					86				86	86
350 mm	24		3 746	5 599					9 369	9 369
400 mm	33		4 805	6 977					11 816	11 815
450 mm	9		4 600	1 591					6 200	6 200
500 mm	239		6 426	1 406					8 071	8 071
600 mm			3 047						3 047	3 047
700 mm			3 870						3 870	3 948
inconnu	78				7	412		5 028	5 525	5 611
TOTAL	80 161	10 590	175 925	214 726	70 892	702 774	3 189	5 802	1 264 060	1 264 522

Un inventaire détaillé à jour du réseau est disponible à tout moment (tronçons par année de pose, diamètre, matériau, commune ...) à partir de notre SIG.

Au 01/01/2019, les réseaux des communes d'Asnières sur Nouère et de Marsac ont été intégrés au patrimoine affermé, dont 10,5 km de conduite en amiante ciment.

Une procédure spécifique d'intervention sur ce matériau a été mise en place avec notamment le recours systématique aux entreprises attributaires de notre accord-cadre travaux (2022-2027), qui disposent des habilitations nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA

Votre entreprise publique de l'eau

4.3.3. Inventaire des canalisations d'eau potable - périodes de pose

période de pose											
	inconnu	avant 1950	1950-1960	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	2000- 2010	2010 - 2020	>2020	
Eaux brutes	1 207		881	760		117	1 656		7 474		
Eau potable	4 804	57 047	28 149	509 078	128 073	113 562	87 389	144 405	132 662	60 389	
TOTAL	6 011	57 047	29 030	509 838	128 073	113 679	89 045	144 405	140 136	60 389	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

4.4. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE STOCKAGE

désignation localisation	nature	date de mise en service	volume en m3	Emprise au sol en m2	cote trop plein (NGF)	cote radier (NGF)	télésurveillance	alarme anti intrusion				
Bassac	réservoirs au sol	NC	500	254	159,26	154,51	X	X				
			500		159,24	154,57						
Bois Blanc	réservoirs semi-enterrés	NC	600	272	157,51	152,52	X	X				
			600		157,50	152,51						
Chez Méret	semi enterré	NC	250	124	190,01	186,05	X	X				
Chez Nauve	réservoirs au sol	1974	4000	1935	109,85	105,11	X	X				
			4000		109,79	105,09						
Les Plantes	réservoir sur tour	NC	500	84	102,05	95,27	X	X				
Grapillet	réservoirs semi-enterrés	1864	1500	2437	117,92	114,72	X	X				
			1500		117,93	114,74						
			1500		117,86	114,87						
			1500		117,86	114,92						
La Marronnière	réservoir au sol	NC	300	84	204	200	X	X				
La Marronnière	réservoir sur tour	NC	200	33	249	245	X	X				
Le Lac Clair	réservoir sur tour	NC	350	42	215,9	210,6	X	X				
Le Peux	réservoir semi enterré	1977	1500	269	79,49	71,46	X	X				
Le Poteau	réservoir semi enterré	1978	500	330	90,08	83,87	X	X				
	réservoir semi enterré	1980	700		90,09	83,51						
Les Chaumes	semi enterré	NC	250	133	167	164	X	X				
Les Galands	réservoirs au sol	1955	500	420	109,11	103,63	X	X				
			500		109,17	103,64						
Les Gentils	réservoirs au sol	1975	400	251	181,33	176,73	X	X				
			400		181,32	176,72						
Les Mérinauds	réservoir au sol	NC	300	120	78	75,3	X	X				
Ma Campagne	réservoir sur tour	1972	2500	121	161,78	151,80	X	X				
Maison Neuve	semi enterré	NC	450	260	174,5	169,5	X	X				
			450		174,5	169,5						
Mougnac	réservoir sur tour	1973	500	73	145,77	139,49	X	X				
Moulin de Baillarge	semi enterré	1995	600 pour mémoire	185 pour mémoire	85	81,9	X	X				
Peudenelle	réservoir semi enterré	1974	4000	858	129,19	124,49	X	X				
Puyguillen	réservoirs semi enterrés	NC	750	632	97,70	93,32	X	X				
			750		97,72	93,31						
Saint-Saturnin	réservoir sur tour	1969	300	54	115,71	109,27	X	X				
Tout-Y-Faut	réservoirs semi enterrés	1965	2000	1841	140,40	136,10	X	X				
			2000		140,36	135,82						
	réservoir semi enterré	1970	4000		140,33	135,83						
	réservoir sur tour	1982	2500	38	166,32	159,62						
VOLUME DE STOCKAGE GLOBAL			43050 m3									
Accusé de réception : TOTAL EMPRISE AU SOL DES BATIMENTS			10665 m2									
016-200071827-20250930-2025_09_161-DE												
Accusé certifié exécutoire : Le Moulin de Baillarge est hors service depuis 2017												
Réception par le préfet : 06/10/2025 Publication : 06/10/2025												

4.5. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE SURPRESSION ET DE REPRISE

4.5.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE SURPRESSION

localisation	date mise en service	débit nominal	secours électrique	télé surveillance	alarme anti intrusion	Emprise au sol bâtiments (m2)
Les Pandis	2001	8 ou 70 m3/h		X	X	35,6
Le Peux	2004	60 m3/h	X	X	X	so
Le Poteau	1980	150 m3/h	X	X	X	so
Saint-Saturnin	1994	12 m3/h	X	X	X	so
Chez Baudaud	1995	entre 5 et 14 m ³ /h		X	X	6,2
Les Chaumes	1988	16 m ³ /h	X	X	X	133
Le Forestier	inconnu	entre 8 et 24 m ³ /h		X	X	12
Maison Neuve	1962	9 m3/h	X	X	X	so
Chez Matignon	1980	6 m3/h		X	X	8,8

195,6

4.5.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE REPRISE

localisation	date mise en service	débit nominal	secours électrique	télé surveillance	alarme anti intrusion	Emprise au sol bâtiments (m2)
Ma Campagne	1972	200 m3/h	X	X	X	so
Le Coq Gaulois	2004	45 m3/h	X	X	X	so
Grapillet	1960	220 m3/h	X	X	X	so
Les Plantes	1996	120 m3/h		X	X	so
Pont Valteau	1991	150 m3/h	X	X	X	34,6
La Courade	incoonu	40m3/h		X	X	29,7
Les Rentes	2004	20 m3/h	X	X	X	9,6
Tout-Y-Faut	1962	195 m3/h	X	X	X	111,7
Touvre Les Sources	1963	400 m3/h	X	X	X	246,3
Accélérateur Le Chazeau	inconnu	29 m3/h	X	X	X	30,3
Moulin de Baillarge	1995	100 m3/h		X	X	so
La Marronnière	1973	17 m3/h	X	X	X	so
Planche Meunier	inconnu	64 m3/h	X	X	X	74,2

536,4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

NB : La reprise de Moulin de Baillarge est à l'arrêt depuis 2017.

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

4.6. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION

localisation	date mise en service	capacité nominale	type de filière et description	secours électrique	télé surveillance	alarme anti intrusion	Emprise au sol bâtiments (m2)
Le Ponty / La Courade	NC	s.o	1	/	X	X	7,6
La Grange à l'Abbé	1989	150 m3/h	2	/	X	X	17,6
Moulin de Baillarge	1995	200/380 m3/h	3	X	X	X	11,3
Touvre Pontil	2023	2 000 m3/h	3	/	X	X	4643

4679,5

1. pompage d'exhaure - chloration
2. pompage d'exhaure - filtration-chloration
3. pompage d'exhaure - coagulation/flocculation - injection CAP - décantation - filtration/démanganisation- UV - chloration

Evolution des ouvrages de production

La filière définitive de production du Pontil a une capacité de production de 2000 m3/h.
Elle est sécurisée en 2 files indépendantes de 1000 m3/h chacune.

Elle traite l'eau en provenance de la Touvre et du Moulin de Baillarge.

Le raccordement de la production du Moulin de Baillarge vers la nouvelle usine d'eau potable est effectif. Il n'y a plus de traitement directement sur le site.

Il n'est pas prévu d'organiser un secours électrique pour le site de Grange à L'abbé, qui est une ressource de secours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

4.7. INVENTAIRE DES ACCESSOIRES HYDRAULIQUES

nature	2021	2022	2023	2024
poteaux d'incendie	1 228	1 231	1 235	1 238
poteau d'aspiration	7	7	7	7
bouches d'incendie	124	126	130	130
bouche d'aspiration	1	1	1	1
réserves d'incendie	39	39	37	37
vannes de réseau	9 358	9 405	9 442	9 450
ventouses et purges	3 995	3 997	3 996	4 007
appareils de régulation	70	70	71	69

Observations sur les équipements de défense incendie :

Les poteaux ou bouches d'incendie hors service font l'objet en flux courant d'un signalement au SDIS 16 et à la collectivité concernée.

Depuis 2017, le SDIS ne réalise plus les essais sur les hydrants. C'est l'exploitant qui réalise ces essais pour les mairies qui ont conclu un contrat avec SEMEA sur la base de l'annexe 8 de notre contrat de DSP.

Périodiquement, nous demandons au SDIS de nous transmettre la liste des hydrants hors service pour coordonner nos bases.

Observations sur les compteurs de sectorisation :

La sectorisation du territoire est opérationnelle.

Le programme a été achevé fin 2019, en conformité avec les obligations contractuelles de la SPL SEMEA.

Les compteurs et les secteurs qu'ils délimitent sont représentés sur le SIG, et les informations sont quotidiennement intégrées et analysées sur le logiciel de supervision dédié, Topkapi.

Nos agents interviennent donc de façon ciblée dans les délais les plus courts possibles pour repérer et réparer les fuites sur réseau mais également pour signaler les fuites après compteurs aux abonnés.

Observations sur les appareils de régulation :

Les équipements de régulation sur le réseau sont au nombre de 45; les autres équipements sont situés dans les ouvrages. Tous ces équipements font l'objet d'une inspection et d'un entretien annuel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

4.8. INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

L'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2) a été modifié conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013

Indicateur de connaissance ou de gestion patrimoniale	barème de cotation maximum	indice de cotation pour le service
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données topographiques acquises lors de ces travaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	5
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (réseau eau potable, d'eau industrielle, d'incendie) ainsi que de la classe de précision des informations cartographiques (art R. 554-23 Code environnement) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	10
Identification du diamètre et du matériau de chaque tronçon au-delà de la moitié du linéaire du réseau ; avec 1 point supplémentaire pour chaque tranche de 10 % supplémentaires du réseau, le 5ème point étant accordé lorsque les informations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total du réseau	5	5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	10
Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	5	5
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement ...	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5	5
TOTAL	120	120

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

5. TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE DU SERVICE

5.1. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

Dorénavant, nous ferons un état d'avancement des éléments réglementaires :

- vérifications périodiques sur le levage, l'électricité, les équipements sous pression
- nettoyage annuel des ouvrages

Nous suivrons également les éléments qualitatifs :

- suivi de la métrologie
- suivi des équipements de traitement (dont chlorations relais)

La représentation sera donc modifiée (tête de chapitre par activité)

L'objectif est de vous transmettre des éléments qualitatifs sur la bonne gestion du service.

5.1.1. actions de vérification périodique sur ouvrages du service

Equipements de levage

Les équipements de levage correspondent aux palans, rails fixes présents dans les ouvrages.

Les contrôles annuels ont été réalisés le 31/01/2024 par l'APAVE.

Aucune anomalie n'a été relevée.

Installations électriques

Site	Date	Constats	Décision immédiate	Date de TT
RE de Grapillet - ANGOULÈME	1/10	RAS		
RE de Chez Méré - BOUËX	30/9	RAS		
RP Le CHAZEAU - BOUËX	30/9	RAS		
Forage Baillarge - BOUËX	30/9	RAS		
RE de Chez Nauve - CHAMPNIERS	1/10	RAS		
CE de la Marronnier - DIGNAC	30/9	RAS		
RE et RP de la Maronnier - DIGNAC	30/9	RAS		
PC Tuillerie de Nioulet - DIRAC	30/9	RAS		
SP Chez Forestier - DIRAC	30/9	RAS		
SP Chez Baudaud - DIRAC	30/9	RAS		
RE et SP des Chaumes - DIRAC	30/9	RAS		
RP de Pont Valteau - LA COURONNE	1/10	RAS		
Station de la Courade - LA COURONNE	1/10	RAS		
SP le Coq Gaulois - LA COURONNE	1/10	RAS		
RE Les Gallands - LA COURONNE	1/10	RAS		
CE de Mougnac - LA COURONNE	1/10	RAS		
CE et RP Les Plantes - FLEAC	1/10	RAS		
RE de Bassac - GARAT	30/9	RAS		
RE et SP Maison Neuve - GARAT	30/9	RAS		
RP Moulin Baillarge - GARAT	30/9	Continuité à la terre de la masse métallique de l'armoire de comptage inexistante	Relier à la terre	En cours
RE Les Gentils - MORNAC	30/9	Abscence de protection de l'installation contre les contacts indirects	installer dispositif à courant différentiel	En cours
RE de Peudenelle - MORNAC	30/9	RAS		
CE et SP Le Peux - NERSAC	1/10	RAS		
CE et RP de Ma Campagne - PUYMOYEN	1/10	Valider que l'extincteur du local HTA est conforme > 1000V	Contrôle chronofeu	28/11
SP des Pandis - PUYMOYEN	1/10	RAS		
RE de Puyguillen - RUELLE SUR TOUVRE	1/10	RAS		
PC de Puyguillen - RUELLE SUR TOUVRE	1/10	RAS		
Station de Grangéjat l'Abbaye - ST YRIEIX	19/1	RAS		
RE et SP du Pouey 2023 ST YRIEIX_09_161-DE	1/10	RAS		
RP Les Rentes - ST SATEURNIN	1/10	RAS		
CE et SP Les Chaumes - ST SATEURNIN	1/10	RAS		
RP de Planché Meunier - SERS	30/9	RAS		

CE le Lac Clair - SERS	30/9	RAS		
RE Chez Mérinaud - SIREUIL	1/10	RAS		
RP de Soyaux - SOYAUX	30/9	RAS		
UTEP du Pontil - TOUVRE	18/10	Vérification intiale dans le cadre des Tvx GdA - RAS		
RP de Touvre Sources - TOUVRE	30/9	RAS		
SP Chez Matignon - VOUZAN	30/9	RAS		

Equipements sous pression

Site	Date	Constats	Décision immédiate	Date de TT
Inspections				
SP Chez Matignon - VOUZAN	6/11	RAS		
CE SP St Saturnin - ST SATURNIN	16/12	RAS		
Requalifications				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025



5.1.2. Nettoyage annuel des installations

NB : La mise en service de la nouvelle usine d'eau potable et le fonctionnement dégradé de l'ancienne station ne permettait pas de réaliser l'intégralité du nettoyage des ouvrages.

Les échanges avec l'Agence Régionale de Santé ont permis de définir un planning de nettoyage complet sur les exercices 2023 et 2024.

Site	N° Cuve	Lavage	
		Type lavage	Date du lavage
16015-Rés. de Grapillet (ANGOULÈME)	1	Mécanique	24/04/2024
	2	Mécanique	24/04/2024
	3	Mécanique	09/04/2024
	4	Mécanique	09/04/2024
16055-Rés. de Chez Méré (BOUËX)	1	Mécanique	2023
16078-Rés. de Chez Nauve (CHAMPNIERS)	1	Mécanique	25/04/2024
	2	Mécanique	10/04/2024
16113-CE de Mougnac (LA COURONNE)	1	Chimique	2023
16113-Rés. de Les Galants (LA COURONNE)	1	Chimique	
	2	Chimique	
16119-CE et Repr. de la Maronnière (DIGNAC)	CE	Chimique	
	Repr.	Mécanique	
16120-Rés. et Surpr. de Les Chaumes (DIRAC)	1	Mécanique	2023
16120-Surpr. de Chez Baudaud (DIRAC)	1	Mécanique	
16120-Surpr. de Chez Forestier (DIRAC)	1	Mécanique	
16138-CE et Repr. de Les Plantes (FLEAC)	1	Chimique	
16146-Rés. de Bassac (GARAT)	1	Chimique	10/04/2024
	2	Chimique	25/04/2024
16146-Rés. de Maison Neuve (GARAT)	1	Chimique	2023
	2	Chimique	
16146-Rés. De Moulin Baillarge (GARAT)	1	Mécanique	/
16232-Rés. de Les Gentils (MORNAC)	1	Mécanique	2023
	2	Mécanique	29/02/2024
16232-Rés. de Peudenelle (MORNAC)	1	Mécanique	2024
16244-Rés. et Surpr. de Le Peu (NERSAC)	1	Chimique	2023
16271- CE de Ma Campagne (PUYMOYEN)	CE	Chimique	23/04/2024
	Repr.	Mécanique	2023
16291-Rés. de Puyguillen (RUELLE SUR TOUVRE)	1	Chimique	
	2	Chimique	
16348-CE et Surpr. de St Saturnin (ST SATURNIN)	1	Chimique	2023
16358-Rés. et Surpr. de Le Poteau (SAINT YRIEX)	1	Chimique	
	2	Chimique	
16368-CE de Lac Clair (SERS)	1	Chimique	2023
16370-Rés. Chez Mérinaud (SIREUIL)	1	Mécanique	
16374-CE et Repr. de Soyaux (SOYAUX)	1	Chimique	
16374-Rés. de Toutyfaut (SOYAUX)	1	Chimique	
	2	Chimique	
	3	Chimique	
16385-Repr. de Le Pontil (TOUVRE)	1	Mécanique	/
16385-UTEP du Pontil (TOUVRE)	F1	Mécanique	15/03/2024
	F2	Mécanique	29/03/2024
16385-Rés. de Bois Blanc (TOUVRE)	1	Chimique	09/04/2024
	2	Chimique	26/04/2024
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			mise hors service le 27/06/2023
16422-Surpr. de Chez Metignac (VOUZANT)	1	Mécanique	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025



5.1.3. Suivi des équipements de métrologie

Débitmétrie

Réalisation d'un fichier de suivi comportant :

- Localisation, type, diamètre et caractéristiques du comptage
- Présence télégestion, type et caractéristique

Récupération des données techniques et de maintenance.

Elaboration de fiches de vie des installations.

Qualité (chloration, analyseurs de chlore, turbidimètres, capteur de fuite de chlore)

Les équipements de suivi de la qualité font l'objet d'un suivi par le service Production.

Chaque équipement fait l'objet de la création d'un fichier de suivi comportant :

- Localisation, type, marque, caractéristiques, paramètre suivi
- Intervention, entretien courant
- élaboration d'une fiche de vie

Les fichiers concernent :

- les chlorations relais
- les analyseurs de chlore
- les capteurs de fuite de chlore
- les turbidimètres

Ces fichiers sont transmis annuellement ou sur demande au maître d'ouvrage.

5.1.4. Incidents sur ouvrages

Site	Date	Constats
UTEP du Pontil - TOUVRE	11/8	Coupure électrique ENEDIS
Station de Grange à l'Abbé - ST YRIEX SUR C.	19/9	Défaut de chloration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025



5.1.5. Travaux de réparation et d'entretien sur réseaux et branchements

Les opérations de recherche de fuite ne sont plus évaluées sur la base de l'inspection d'un linéaire, puisque l'objectif est d'abord de cibler les recherches au corrélateur sur la base des outils de macro détection :

- télégestion des compteurs de sectorisation pour une meilleure réactivité des opérateurs,
- mise en place d'une interface de visualisation (TOPKAPI) permettant une meilleure visualisation des secteurs défectueux,
- équipements de prélocalisation de fuite, notamment dans des secteurs d'accès dangereux ou difficile

Tous les efforts engagés devraient permettre une amélioration progressive et pérenne de l'indice linéaire de perte et du rendement de réseau.

C'est ce que l'on a constaté sur l'exercice 2023 et qui se poursuit sur 2024.

Il faut toutefois garder en mémoire que ces résultats sont basés en partie sur des estimations (certains volumes de l'année peuvent être attribués à tort à l'année précédente ou successive). Ils doivent donc être appréciés sur plusieurs années.

En 2024, 53 fuites sur canalisation ont été réparées sur le territoire.

Les principales fuites ou consommations d'eau, sont répertoriées ci-dessous :

Adresse	type d'incident	date	Diamètre	Volume de fuite estimé	Observations
ANGOULEME					
NERSAC					
SAFT	5000 m3 de fuite après compteur	01/02/2024			
GOND PONTOUVRE					
Incendies sur l'installation SIRMET	incendie	17/05/2024	150 mm	500	PI public
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE					
secteur ROFFIT	nombreuses fuites	01/02/2024		10m3/h	
SIREUIL					
SOYAUX					
Route de L'Isle D'Espagnac	Dommage ouvrage sur conduite de transport	01/07/2024	450 mm		Entreprise SOGETREL et 3T pour Orange
TOUVRE					
VOUZAN					
DIVERS					
Dommages ouvrages	Casses régulières par quelques entreprises				ETPM, SOGETREL...
Pesage sur hydrant - campagnes sur Angoulême, Soyaux, Ruelle...	Plus de 1000 hydrants répertoriés sur le réseau public				

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

5.2. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

5.2.1. Travaux de renouvellement sur ouvrages de production

Opérations principales réalisées sur les installations de production

localisation				date	nature ou objet de l'intervention
La Grange à l'Abbé	Le Ponty et La Courade	Moulin de Baillarge	UTEP du Pontil		
		X	25/03	Remplacement des tuyaux d'air des vannes d'alimentation des filtres de la file 2	
		X	19/04	Remplacement de la pompe vide cave de l'épaississeur	
X			06/05	Remplacement du compresseur d'air de service	
		X	16/05	Remplacement des membranes des sondes chlore EF & ET file 1 et file 2	
		X	17/05	Remplacement du verin dénoyauteur du filtre presse FAURE	
		X	31/05	Remplacement du débitmètre d'injection de FeCl3 vers la Coagulation file 1	
		X	07/06	Remplacement de la garniture de la pompe n°1 de l'épaississeur	
		X	07/06	Remplacement tuyau aspiration pompe CAP file 1	
		X	17/06	Remplacement sonde SOLITAX suite maintenance par HACH	
		X	24/06	Remplacement sonde de niveau bâche de mélange file 1	
		X	26/06	Remplacement de la sonde pH de l'épaississeur	
X			31/07	Remplacement clapet de la pompe n°2	
X			01/08	Remplacement appareil de télégestion par DL4W	
		X	13/09	Remplacement pompe secours SEEPEX Epaississeur	
		X	27/09	Remplacement du sensor du débitmètre d'injection CAP file 2	
		X	15/10	Remplacement batterie de secours appareil de télégestion SOFREL	
		X	23/10	Remplacement sondes pH Eau Brute, Décantée,Filtrée et Traitée file 1 et file 2	
		X	25/10	Remplacement tuyau aspiration pompe CAP file 2	
		X	20/11	Remplacement capteur fin de course vanne 1 FSA file 2	
X			18/12	Remplacement Hydroéjecteur Chlore gazeux et reprise du circuit Eau De Service	
X			24/12	Remplacement inverseur de bouteille de chlore gazeux	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

5.2.2. Travaux de renouvellement sur ouvrages de stockage

Opérations principales réalisées sur les installations de stockage du service

localisation																	date	nature ou objet de l'intervention					
Bassac	Bois Blanc	Chez Nauve	Les Plantes	Grapillet	Lac Clair	La Marronnière (sol)	La Marronnière (tour)	Le Peux	Le Poteau	Les Chaumes	Les Galards	Les Gentilis	Les Mérinouds	Ma Campagne	Maison Neuve	Moulin de Baillarge	Mougnac	Puyguillen	Peudemelle	chez meret	Saint-Saturnin	Tout-Y-Faut (sol)	Tout-Y-Faut (tour)
								X													04/01	Remplacement pompe doseuse du Javelpack	
																		X			10/01	Remplacement membrane de la sonde de chlore	
																		X			08/02	Remplacement de la canne d'injection de chlore	
																		X			28/03	Remplacement des sondes du débitmètre Ultraflux	
								X													29/03	Remplacement tuyau d'injection de chlore	
																		X			03/04	Remplacement du relais de tension	
	X																				29/04	Remplacement carte 4AI sur appareil de télégestion SOFREL	
																		X			30/05	Remplacement du transmetteur de l'analyseur de chlore	
																					06/06	Remplacement membrane de la sonde de chlore	
																		X			07/06	Remplacement de l'armoire électrique suite aux travaux de réhabilitation du GC par GdA	
																					18/06	Remplacement appareil de télégestion par S4W SOFREL	
																		X			19/06	Remplacement appareil de télégestion par S4W SOFREL	
X																					26/06	Remplacement appareil de télégestion par S4W SOFREL	
								X													12/07	Remplacement du capteur d'intrusion du réservoir n°1	
		X																			18/07	Remplacement batterie débitmètre Adduction/distribution	
		X																			30/07	Remplacement appareil de télégestion par S4W SOFREL	
																		X			07/08	Remplacement panneau de grillage manquant	
																			X		07/08	Remplacement des carreaux cassés dans le fût	
																		X			28/08	Remplacement son de niveau réservoir n°2	
X	X			X														X			17/09	Remplacement membrane de la sonde de chlore	
																					15/10	Remplacement batterie de secours appareil de télégestion SOFREL	
																		X			15/11	Remplacement carte alim. Appareil de télégestion SOFREL	
																					18/11	Remplacement sonde mesure Cl2 SWANN	
								X													26/11	Remplacement sonde mesure Cl2 SWANN	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

5.2.3. Travaux de renouvellement sur reprises et surpressions

Opérations principales réalisées sur les installations de pompage du service

Grapillet	localisation													date						
	REPRISE							SURPRESSION												
	Le Coq Gaulois	Les Plantes	Les Rentes	Ma Campagne	La Marronnière	Flanche Meunier	Pont Valteau	Tout-Y-Faut	Touvre Les Sources	Le Peux	Chez Baudaud	Chez Forestier	Chez matignon	Maison Neuve	Le Chazeau	Le Poteau	Les Pandis	Les Chaumes	Saint-Saturnin	
		X																	20/02	Remplacement de la pompe n°2
					X														29/05	Remplacement des 2 compteurs de reprise vers Dignac et Sers
													X						12/06	Remplacement appareil de télégestion par S4W SOFREL
													X						26/06	Remplacement démarreur pompe n°1
										X									27/06	Remplacement appareil de télégestion par S4W SOFREL
											X								03/07	Remplacement appareil de télégestion par S4W SOFREL
												X							18/07	Remplacement carte alim. Appareil de télégestion SOFREL
														X					02/08	Remplacement pompe vide cave sous sol
														X					06/08	Remplacement appareil de télégestion par S4W SOFREL
															X				27/08	Remplacement du Robinet A Floteur dans la bâche
												X							05/09	Remplacement canne d'injection de chlore
																X			27/09	Remplacement roulement pompe n°1 service Sers
																	X		09/10	Remplacement membrane sonde de chlore
	X																	X	15/10	Remplacement batterie de secours appareil de télégestion SOFREL
																		X	15/11	Remplacement carte alim. Appareil de télégestion SOFREL
																			18/11	Remplacement compteur service Chazelles
				X															25/11	Remplacement compteur EDS
																			20/12	Remplacement ventilateur de l'armoire électrique
			X																18/12	Remplacement de la pompe n°1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

5.2.4 Travaux de renouvellement sur réseau et branchements
5.2.4.1 Justification des principales opérations de renouvellement
- Présence de branchements plomb

- Opportunités liées à des programme de voirie lancés par les collectivités

- Présence de CVM

La Prévalerie - Dirac

- Occurrence de fuites élevée

- Simplification de réseau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

5.2.4.2 Bilan travaux de renouvellement sur réseau et branchements

adresse	PE Ø 40	PE Ø 50	PE Ø 63	PVC Ø 63	FTD Ø 60	PE Ø 75	FTD Ø 80	PE Ø 90	FTD Ø 125	PEHD Ø 125	FTD Ø 100	PEHD Ø 110	PVC Ø 140	FTD Ø 150	PEHD Ø 160	FTD Ø 200	FTD Ø 250	FTD Ø 400	FTD Ø 450	FTD Ø 600	branchements	dont plumb	
ANGOULEME																							
rue Louis Pergaud											9												12 0
rue Louis Blériot			12			30						18											3 0
impasse du Curé Blanleuil	65																						11 0
rue du Pont Sec	6								103														7 0
rue du Général Leclerc	25										9	3											1 0
Chemin de Fontbelle	101	80	6		149																		6 0
Rue du Tropic		149																					5 0
diffus																							36 10
DIRAC																							
chemin des Essards	268																						9 0
route de Puyrajoux	25	357																					17 0
diffus																							1 0
FLEAC																							
Rue de la Cibarde		256																					21 0
Rue des Saules		255																					15 0
diffus																							0 0
GOND-PONTOUVRE																							
Rues Corneille et Balzac	40	70	253																				18 0
Rues Voltaire et Montalembert		95																					5 0
diffus																							11 0
LA COURONNE																							
route de Mouthiers			14					431															29 0
Les Courtes	25	582																					15 0
diffus																							3 0
LINARS																							
Le Libourdeau		447	7																				7 0
diffus																							5 1
L'ISLE D'ESPAGNAC																							
rue du logis et rue Langevin		309						191															17 0
rue Lamartine	99	2																					9 0
diffus																							1 0
MORNAC																							
Rue des Mahonias- rue de la Mare		50	184																				30 0
diffus																							1 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

NERSAC																			
place de Pombreton	5	34	172															86	28 0
diffus																		2 0	
RUELLE-SUR-TOUVRE																			
rue Jean Antoine				239		15												20 0	
rue des Plantiers		137																6 0	
Quartier de Villement																		7 0	
quai de l'Ormeau /rue du Souvenir																		8 0	
diffus																		0 0	
SAINT-SATURNIN																			
Chez Marteau- rue des Ponts - chemin de la Vallade	63	69																7 0	
Route de la Vigerie		533																14 0	
diffus																		0 0	
SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE																			
rue du Grand Puits				1														4 0	
rue des Févriers		116	123															14 0	
rue Basse	96																	7 0	
route de St Jean d'Angély																		6 4	
Rue de Chez Dary (1ere tranche)																		0 0	
diffus																		3 0	
SIREUIL																			
Chez Moussy est		400																4 0	
Chez Moussy uest		242	2															1 0	
diffus																		0 0	
SOYAUX																			
chemin de la Jaufertie	2	3																18 0	
rue du 11 novembre 1918																		0 0	
allée de la Chataigneraie		10																2 0	
Bd Léon Blum																		6 0	
Rue Georges Brassens																			
rue de la Cigogne		191				5												36 1	
diffus																		5 0	
Total =	8703	51	1807	3969	153	0	418	6	206	431	782	18	455	7	233	17	86	64	0 0 0 497 16
																		1,75 2 2,25 3	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

5.2.5. Nombre de compteurs renouvelés

Le nombre de compteurs renouvelés lors de l'exercice 2024 s'établit à :

4915

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
ANGOULEME	83	311	188	78	12	57	57	61	57	187	565	166	1822
ASNIERES SUR NOUERE		3	4	1		4	6	8	17	11			54
BOUEX	1				14	1	1		2				19
CHAMPNIERS							5						5
DIGNAC	28	29	7	46	2	4			5				121
DIRAC	1	1	10	29		12	3	4	2	1		63	126
FLEAC	21	22	59	30	93	99	18	1	4	1	11		359
GARAT			1	50	70	5	6	6	1	9		1	149
GOND PONTOUVRE	92	95	9	6	2	7		1	2	2	10	15	241
LA COURONNE	23	22	39	75	23	9	7	2	3	4	3	3	213
LINARS	1	1			1	16	18	9	10	38	1	2	97
L'ISLE D'ESPAGNAC			3	8	10	3	14	4	59	32	3	1	137
MAGNAC SUR TOUVRE		1	26	8	3	2	1	13	2	2		1	59
MARSAC		1	6	1	1	2	2		7	3		1	24
MORNAC	1				4	1	5	34		15	14	13	87
NERSAC	3	8	2	1				3		1	30	36	84
PUYMOYEN	1	2	3	31	16	27	64	2	3	6	9		164
RUELLE SUR TOUVRE	29	6	11	9	11	6	133	106	9	8	4	2	334
SAINT MICHEL	49	3				1	8	35	21	4	7		128
SERS	1				31	14	1	2	3	1			53
SIREUIL	34	8	1	1	5						1		50
SOYAUX	18	16	9	1		57	32	13	4	6	1	55	212
ST SATURNIN		1				6	2	1	1	3	14		28
ST YRIEIX SUR CHARENTE	2	1	20	4	10	2		2	8	62	75	13	199
TORSAC			1	9		1	9		3	1			24
TOUVRE					1	1		14	10	3	1	14	44
TROIS PALIS	30	2		4	1				1		1		39
VOUZAN	1	1	1	1	1	29	1	2	4	1		1	43
	419	534	400	393	311	366	393	323	238	402	749	387	4915

Commentaire :

A partir du mois de juillet 2020, la politique de renouvellement a été revue. En effet, la DIRECCTE a refusé la démarche prévue dans le contrat de DSP (vérification périodique du parc compteur). Le critère de renouvellement devient, comme précédemment, la date de pose du compteur : tous les compteurs de plus de 15 ans doivent être déposés dans l'année. Pour 2022, l'effort a donc porté sur les millésimes posés en 2006 et 2007 et sur les années antérieures. Malgré ce refus, en parallèle de ce renouvellement, la SEMEA a poursuivi l'échantillonnage statistique du parc pour pouvoir identifier le plus tôt possible des compteurs défectueux. Cette démarche s'est achevée en 2023.

A partir du 1er janvier 2024, les compteurs renouvelés sont systématiquement posés avec un module radio.
En complément, les compteurs posés depuis 2017 sont équipés de modules radio.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
 Publication : 06/10/2025



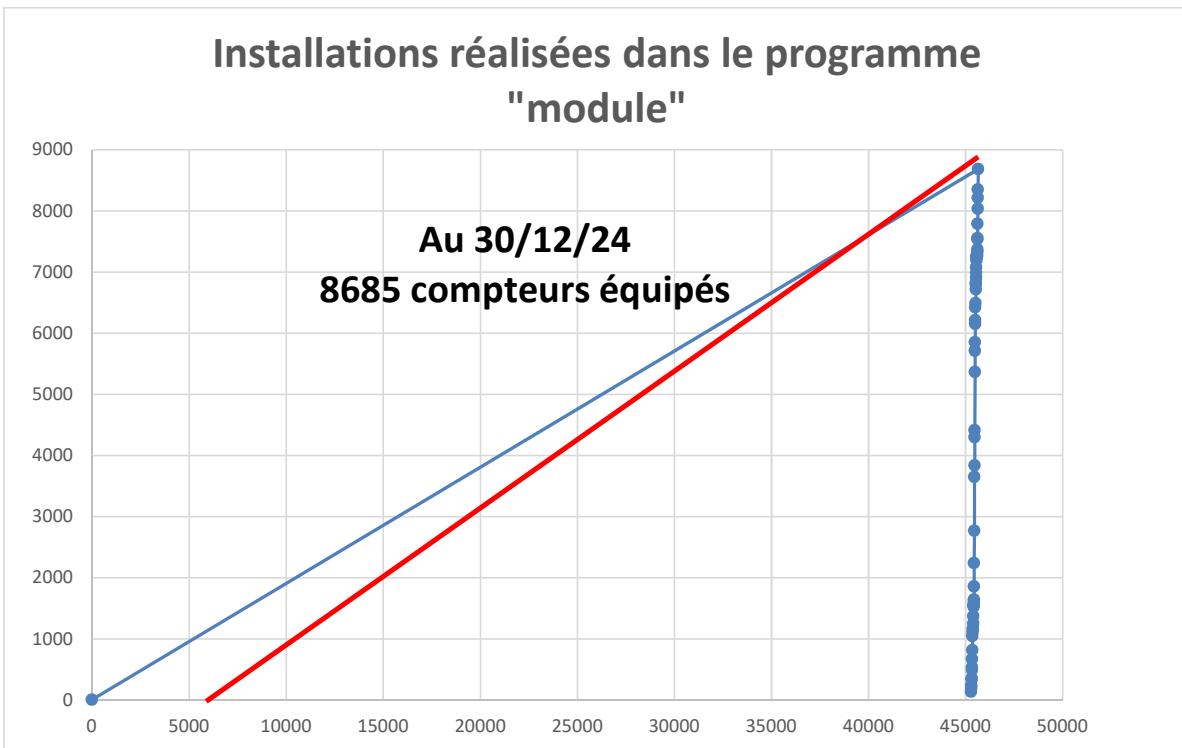
5.2.6. Nombre de compteurs équipés radio sur le parc

Le nombre de compteur qui a été équipé de module radio depuis le 1er janvier 2024 est de :

8685

L'équipement du parc est de 33 % environ.

Lorsque les compteurs des 5 communes seront intégrées au parc, le % d'équipement passe à 41 %.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

5.2.7. Travaux de suppression sur réseau et branchements

adresse	linéaire réseau (m) par diamètre (mm)															branchements
	FTG Ø 40	PVC Ø 40	PVC Ø 50	PVC Ø 63	AC Ø 80	FTG Ø 60	FTG Ø 80	Ac Ø 100	PEH D Ø 90	PVC Ø 110	FTG Ø 100	Acier Ø 200	FTG Ø 200	FTG Ø 350		
ANGOULEME																
Chemin de Fontbelle							45									0
DIRAC																
Chemin des Essarts		136														0
Route de Puyrajoux			360													0
																0
GOND PONTOUVRE																
Le Perchet	124															0
Rue Voltaire et Montalembert			85	140												0
L'ISLE D'ESPAGNAC																
Rue Lamartine						10						72				0
NERSAC																
Le Pontreau				50												0
RUELLE SUR TOUVRE																
Quartier de Villement			20													0
TOTAL GENERAL =	1 042 m	124	136	465	190	0	55	0	0	0	0	72	0	0	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

5.3 Fonds de travaux

5.3.1 Extensions de réseau

adresse	linéaire de réseau (m) par diamètre (mm)				branchements
	PEHD Ø 40	PEHD Ø 50	PEHD Ø 63	PEHD Ø 75	
ANGOULEME					
Boulevard Wilson (pose de vannes)					
Chemin du Viaduc					0
SOYAUX					
Rue du Bourg			36		7
MOUTHIERS SUR BOEME					
Station de Forge					0
					0
TOTAL GENERAL =	36 m	0	36	0	7

5.3.2 Mise à niveau de bouches à clé

COMMUNE	Maître d'ouvrage	Nombre de bouches à clé	Date d'intervention
ANGOULEME			
Place du Palet	Commune	5	mai-24
Plateau divers	Commune	22	juil-24
Rue du Minage	Commune	35	juil-24
Rue des Argentiers	Commune	16	sept-24
L'ISLE D'ESPAGNAC			
Rue de la Quintinie	Commune	5	sept-24
MARSAC			
Lotissement du Bourg	Commune	6	déc-24
RUELLE			
Rue du Souvenir	Commune	17	juil-24
SAINT SATURNIN			
Route d'Hiersac	Commune	10	juil-24
SAINT YRIEIX			
Rue de Saint-Jean d'Angély	ADA	44	sept-24
SIREUIL			
Rue de la Charene	ADA	22	juil-24
SOYAUX			
Divers	Commune	16	oct-24
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			
016-200071827-20250930-2025_09_161-DE			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

5.4 Travaux d'investissement

5.4.1. Sectorisation et pression

- Installation d'équipement de recherche de fuite

- 70 prélocalisateurs de fuite avaient été installés à la suite des travaux du BHNS.

Ces équipements ont été déposés dans le courant de l'année 2024.

Ils sont réutilisés comme équipement mobile en fonction des secteurs à étudier.

- Installations de débitmètres et comptages

La démarche de sectorisation a permis de mettre en place 14 grands secteurs :

SECTEUR	Sous secteurs	Linéaire total en km
Service Bas	19	162
Service Haut	9	87
Service Bois Blanc Bassac	7	50
Le Poteau	7	87
Les Gentils	6	40,5
Les Plantes	11	86
Service Moyen	7	73,5
Pont Valteau	16	125
Puyguillen	5	38
Sireuil	4	20
Asnières Marsac	6	43,5
Soyaux	6	72
Super Haut	7	69
Vallée de l'Echelle	31	262
	141	1215,5

Soit un total de 141 sous secteurs représentant 1215 km et un linéaire moyen de 8,6 km.

Tous les compteurs sont renvoyés vers la supervision TOPKAPI.

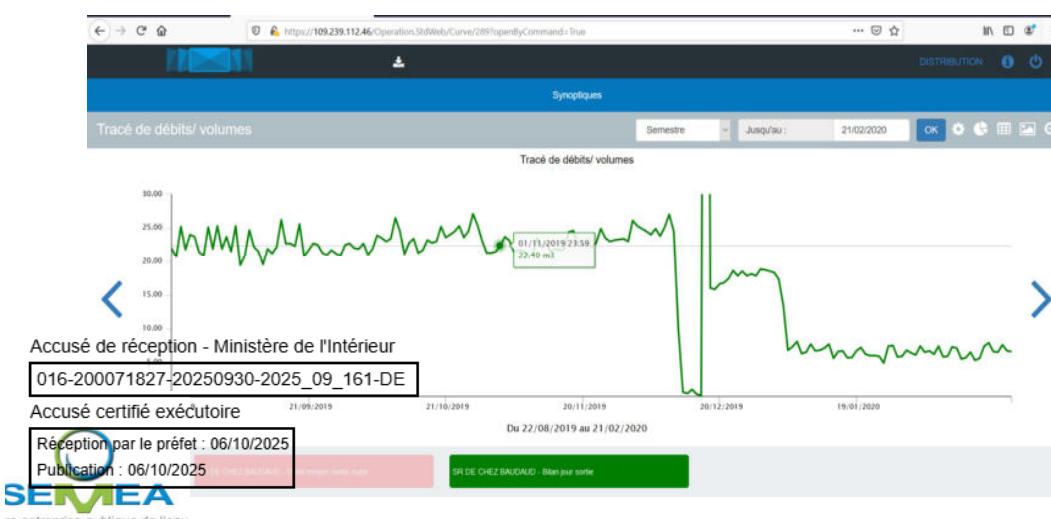
Le dépassement des volumes de référence donne lieu à des investigations par les moyens de recherche de fuite classique (dont la prélocalisation et la corrélation acoustique).

NB : La localisation et la zone sectorisée sont disponibles sur le SIG de la SEMEA.

Dans le cadre des projets de mutualisation, le Grand Angoulême et la SPL SEMEA ont convenu de la mise en commun de l'outil de supervision TPOKAPI.

70 compteurs de sectorisation sont suivis en temps réel.

Sur la courbe ci-dessous, on peut voir la représentation d'une fuite avant et après la réparation (fuite sur le secteur Chez Baudaud à Dirac).



- Amélioration de la pression

Actions réalisées :

Sans objet pour 2024

Actions à prévoir :

- réflexion à mener sur les secteurs à faible pression dans le cadre du SDAEP

- secteur *Les Gentils à Ruelle sur Touvre et Mornac*

- secteur *Mougnac à La Couronne*

5.4.2. Qualité

- mise en place d'un suivi en continu de la qualité sur le réseau

- réalisation des travaux en mars 2022 : pose d'un capteur dans regard - impasse du Vélodrome à Angoulême

Cette installation permet d'anticiper les problèmes de qualité de l'eau à l'entrée du centre Hospitalier d'Angoulême (Girac)

5.4.3. Plan de secours

Les études relatives au plan de secours de l'agglomération de Grand Angoulême sont pilotées :

par le service Eau et assainissement de Grand Angoulême pour :

- le secours Nord : étude finalisée - projet abandonnée suite à la décision de confier l'exploitation du secteur Nord à SEMEA en 2025

par la SPL SEMEA pour :

- le secours Sud : travaux réalisés en fin d'année 2024. Automatisation du secours par Forges

- fonctionnement effectif de la ressource de Moulin de Baillarge jusqu'à l'usine d'eau potable de Touvre-Le Pontil

- l'étude du potentiel de secours avec le secteur Ouest (exploitant SAUR) :

- la commune de Sireuil est alimentée par le Grand Cognac (pas de secours possible par Grand Angoulême)

- les communes d'Asnières et Marsac sont alimentées par la CDC du Rouillacais (pas de secours possible par Grand Angoulême)

- le secours actuel a été testé et validé à 300 m³/j pour les communes de Saint Saturnin et Trois Palis.

Un secours plus important nécessiterait de très lourds travaux sur le secteur Grand Cognac pour très peu de m³ journaliers

- Installation de la station de Grange à l'Abbé remise en service en août 2022.

Pistes de réflexion :

- Finaliser la mise en œuvre du périmètre de protection de la résurgence de la Touvre

- Sécuriser l'utilisation de la ressource Le Ponty avec mise en place d'un traitement de la turbidité

- Lancer une étude de recherche de ressource de secours (La Lèche, second forage à proximité du feeder de Baillarge ...)

- le secours de l'alimentation en eau brute de l'usine de Touvre sera géré par l'apport de la moitié de la production journalière depuis Baillarge, et pour le reste par les interconnexions.

On ne gère toutefois pas le cas d'une indisponibilité de l'usine (incendie, ...), qui nécessiterait de pouvoir recourir à une ou des interconnexions pour la totalité du débit.

Cette réflexion est probablement à mener dans le cadre de la coopération interdépartementale, en la couplant aux problématiques d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

5.5. TRAVAUX REALISES OU AUTORISES PAR LA COLLECTIVITE

5.5.1. Travaux réalisés par la collectivité

5.5.1.1. Travaux réalisés par la collectivité sur réseaux et branchements

adresse	creation	renforcement	renouvellement / dévoiement	linéaire réseau (m) par diamètre (mm)									branchements
				PE Ø 50	PVC Ø 63	FTD Ø 60	PVC Ø 75	FTD Ø 100	PEHD Ø 160	FTD Ø 250	FTE Ø 300	F Ø 350	
TOTAL GENERAL	0 m	X		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 m		X	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 m			X	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 m			total	0	0	0	0	0	0	0	0	0

5.5.1.2. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de production

localisation				nature ou objet de l'intervention							
Le Ponty / La Courade	La Grange à l'Abbé	Moulin de Baillarge	Touvre - Le Pontil	fin des travaux de la modernisation de l'usine de Touvre							
			X								

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

5.5.1.3. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de stockage, reprises et surpressions

localisation																	nature ou objet de l'intervention	
STOCKAGE																		nature ou objet de l'intervention
Bassac	Bois Blanc	Chez Nauve	Chez Baudaud	Grapillet	Lac Clair	La Marronnière (sol)	La Marronnière (tour)	Le Peux	Le Poteau	Les Chaumes	Les Galands	X	X	Ma Campagne	Maison Neuve	Mougnac	Réhabilitation de la cuve 2	
																	Fin de la clôture du site	

localisation																	nature ou objet de l'intervention									
REPRISE								SUPPRESSION									nature ou objet de l'intervention									
Grapillet	Le Coq Gaulois	Les Plantes	Les Rentes	Ma Campagne	La Marronnière	Planche Meunier	Pont Valteau	Tout-Y-Faut	Touivre Les Sources	Le Peux	Chez Baudaud	Chez Forestier	Chez matignon	Maison Neuve	Le Chazeau	Le Poteau	Les Pandis	Les Chaumes	Saint-Saturnin	Mougnac	Peudeneille	Puyguillen	Saint-Saturnin	Tout-Y-Faut (sol)	Tout-Y-Faut (tour)	Réalisation de la cloture
X																										

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

 Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

5.5.2. Travaux réalisés par des tiers

Ce tableau répertorie les opérations de pose de réseaux destinés à intégrer le réseau public. Les opérations privées sont également données à titre indicatif.

adresse	linéaire de réseau (m) par diamètre (mm)										branchements
	Intégration D. Public	PE Ø 40	PE Ø 50	PE Ø 63	PE Ø 75	PEH DØ 90	PVC Ø 110	FTD Ø 100	FTD Ø 125	FTD Ø 150	
BOUEX											
La Vigne Blanche	oui			26	239						24
GOND PONTOUVRE											
Le Clos des Vignes	oui			97							12
Le Treuil ?	oui										
Ecoquartier Les Ruches de Rochine	oui								346		9
MAGNAC SUR TOUVRE											
Lotissement rue Gillardie	oui		138								9
MARSAC											
Rue du Pré Clou	oui	46		167							12
SAINT YRIEIX											
Rue Louis Indeau	oui		77								2
Rue Maryse Bastié	oui		58								4
TROIS PALIS											
Rue du Bourg	oui			36							4
TOTAL GENERAL =	1 230 m	46	370	229	239					346	76
TOTAL INTEGRE AU R. PUBLIC =	1 230 m	46	370	229	239					346	76

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

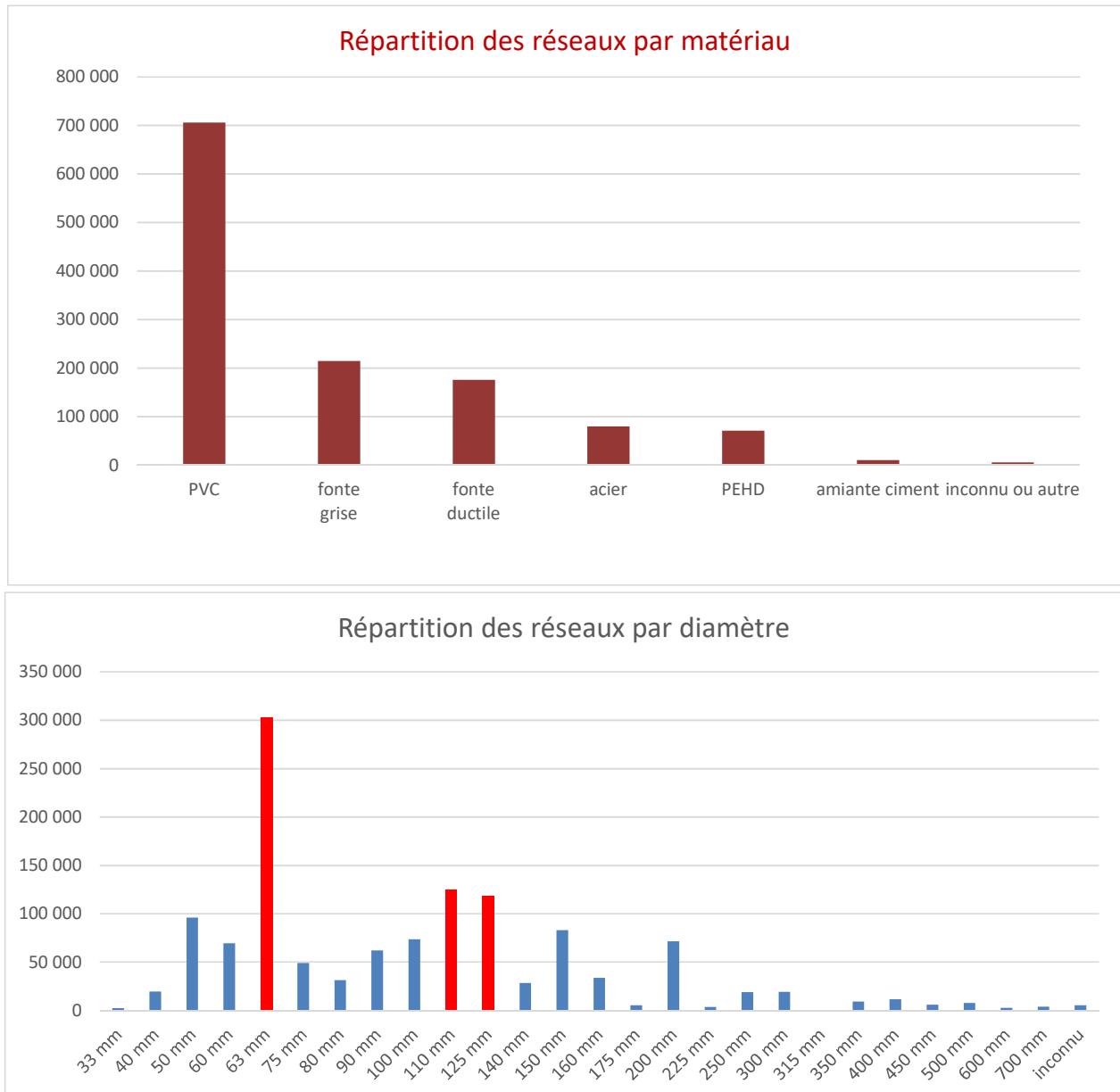
Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

5.6. ETAT GENERAL DES INSTALLATIONS DU SERVICE

5.6.1. Données générales sur le réseau

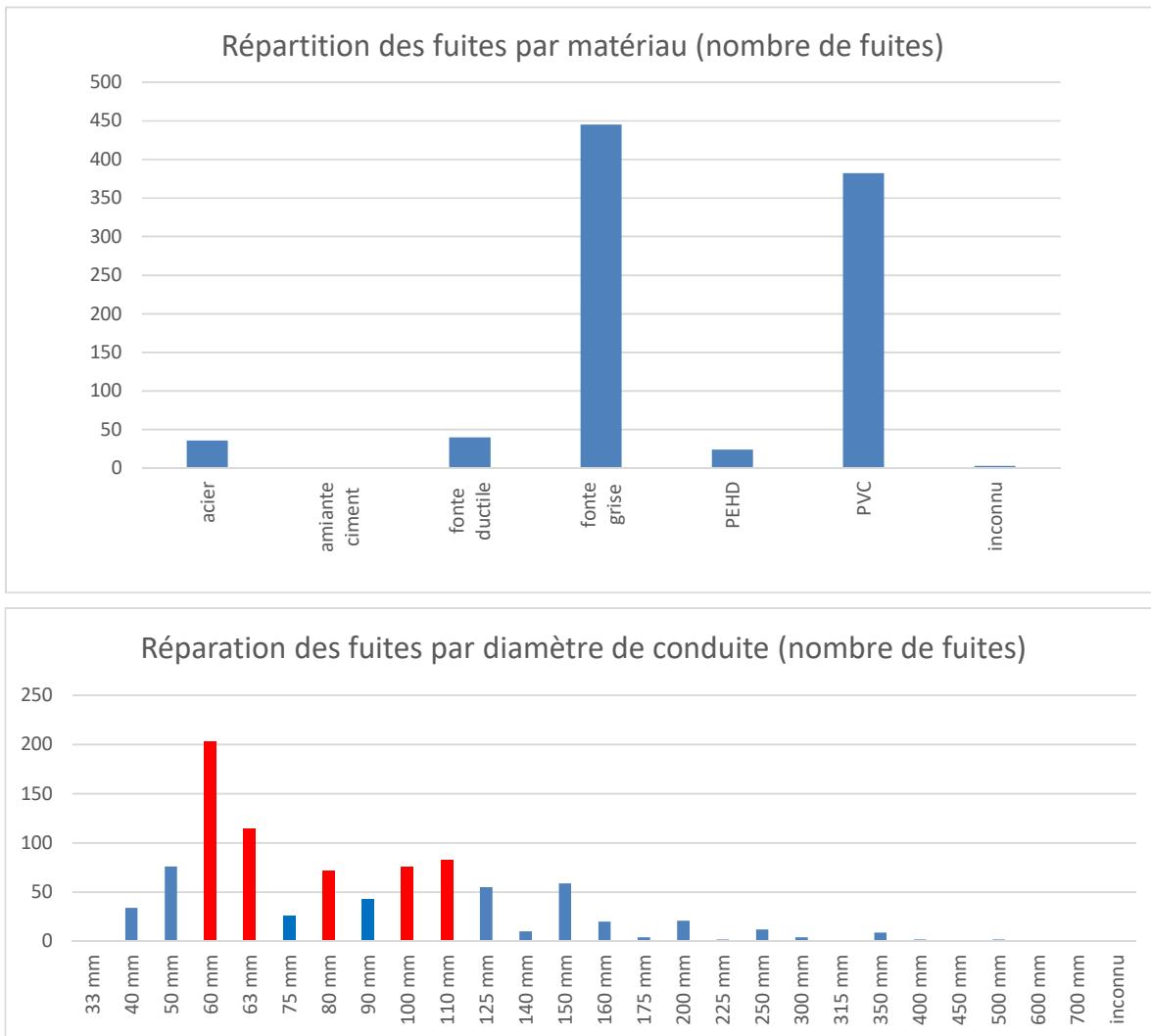
Les données présentées dans les graphiques ci-dessous répertorient les fuites sur des conduites encore en service.
NB

Lorsqu'une canalisation est renouvelée, le solde de fuite repasse à zéro.



Les données de l'axe des ordonnées sont en mètres.

5.6.2. Etat général du réseau



* échantillon réalisé depuis plus de 20 ans

** en cas de renouvellement d'une canalisation, les fuites précédentes sont supprimées.

Commentaires

On peut constater que :

- la majorité des fuites réparées concernent des canalisation de diamètre 60, 80 et 100 mm en fonte grise ou dn63 et 110 mm en PVC.
- les fuites sur conduites de dn > à 150 mm ou sur canalisation d'un matériau autre que la fonte grise ou le PVC, sont très rares.
- les conduites en acier, si la protection cathodique est régulièrement contrôlée, ne présentent pas de problème.
- une seule intervention sur les conduites en amiante ciment

Les axes de réflexion ou d'action pour 2025/2030 :

- les problèmes à venir vont concerner les **canalisations en PVC collé** posées dans les années 60-70. 60 % du parc étant en PVC, il va falloir prendre en compte ce facteur en plus de la récurrence des fuites et des opportunités liées aux opérations de voirie.
 - lors des opérations de renouvellement, la **fonte ductile ou le PEHD sont privilégiés** (dn>75).
- Pour les petits diamètres, c'est le PEHD qui est posé quasi exclusivement.

La politique de suppression des réseaux en doublon est poursuivie :

Pour 2025 :

- suppression de réseau - route de Saint Jean d'Angély à Saint Yrieix sur Charente,
- étude des réseaux des nouvelles communes (Brie, Champniers en particulier)

Pour 2026 et au-delà (nouvelle mandature) :

- **projet de suppression** rue de Saintes à Angoulême,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025

Publication : 06/10/2025

5.6.3. Etat général des ouvrages de production

désignation	génie civil			équipements			commentaires		
	excellent	bon	médiocre	mauvais	excellent	bon	médiocre	mauvais	
Le Ponty		X				X			Remplacement de la menuiserie
La Grange à l'Abbé		X			X				Modernisation de l'installation en 2019/2021
Moulin de Baillarge		X			X				Travaux de raccordement vers l'usine de Touvre achevés en 2021
Touvre Pontil	X				X				Mise en service de la nouvelle usine fin 2023

5.6.4. Etat général des ouvrages de stockage

désignation	génie civil			équipements			commentaires		
	excellent	bon	médiocre	mauvais	excellent	bon	médiocre	mauvais	
Bassac	X				X				Présence de remontées d'air (cloques) - surveillance
Bois Blanc	X				X				
Chez Meret	X				X				
Chez Nauve			X				X		Présence de fissures entre le radier et le voile - Crépines usagées Vannes d'alimentation à remplacer (1984)
La Marronnière (tour)	X					X			Conduite de vidange percée à reprendre en bas du CE
La Marronnière (au sol)	X					X			
Le Lac Clair	X					X			
Le Peux	X					X			
Les Chaumes	X				X				
Les Galands		X			X				A surveiller cloquage du revêtement d'étanchéité sur la cuve
Les Gentils	X				X				Travaux de réhabilitation GdA 2023-2024
Les Mérinauds				X			X		Présence de calcaire et dégradation importante de l'intrados et des poteaux Diagnostic fait en 2021
Les Plantes			X		X				Etanchéité des ouvertures défectueuse
Le Poteau	X				X				
Grapillet				X			X		Fissures en parois
Ma Campagne				X		X			Nécessité d'un ragréage extérieur car dégradation du génie civil avec chute d'éléments Conduite de vidange avec virole fissuré à reprendre
Maison Neuve	X					X			Reprise des canalisation du réservoirs à prévoir
Mougnac	X					X			
Moulin de Baillarge	X				X				
Peudenelle		X				X			Apparition de fissures en parois
Puyguillen	X				X				
Saint-Saturnin	X				X				
Tout-Y-Faut semi-enterrés		X			X				dans la cuve R3 des blocs hourdis se sont cassés et des morceaux sont tombés dans la cuve
Tout-Y-Faut									
Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur surelevé 2500 m3 010 200071827 20250930 2025_09_161 DE					X				

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

5.6.5. Etat général des surpressions et reprises

désignation	génie civil			équipements			commentaires		
	excellent	bon	médiocre	mauvais	excellent	bon	médiocre	mauvais	
Ma Campagne		X				X			Dans l'enceinte du réservoir. Robinet à flotteur à remplacer
La Courade			X			X			Prévoir diagnostic du génie civil
Le Coq Gaulois	X				X				Prévoir une protection pour l'armoire électrique
Chez Baudaud		X			X				Vidange à reprendre
Chez Matignon		X				X			Tuyauterie oxydée - vidange à reprendre
Grapillet		X			X				
Les Chaumes		X			X				Dans l'enceinte du réservoir
Le Forestier		X			X				Vidange à reprendre
Les Pandis	X			X					
Le Peux		X				X			Local surpression en très mauvais état : espace corrodé lié à l'injection de chlore Installation de panneaux photovoltaïques à prévoir
Les Plantes		X			X				Dans l'enceinte du réservoir
Maison Neuve		X			X				Prévoir le renouvellement des équipements de surpression
Moulin de Baillarge		X			X				<i>Remise en état suite à fuite de chlore début 2017</i> <i>Installation à l'arrêt</i>
Planche Meunier			X		X				Prévoir diagnostic du génie civil
Pont Valteau		X			X				Peintures extérieures à reprendre
Le Poteau	X				X				Installation de panneaux photovoltaïques en 2024
Les Rentes	X				X				Prévoir remplacement pompe 1 avec reprise conduites
Saint-Saturnin		X			X				
Tout-Y-Faut	X				X				
Touvre Les Sources			X		X				Etanchéité de la verrière à reprendre (projet GdA) + reprise pompes et armoire électrique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

5.7. PROPOSITIONS D'AMELIORATION, D'AMENAGEMENT OU DE RENOUVELLEMENT

5.7.1. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur réseau de distribution

Synthèse :

Des opérations importantes sont en cours de négociation avec les collectivités ou administrations concernées, ou en cours d'études par SEMEA (avenue de la République à Saint Michel, rue de Saintes à Angoulême, route de Saint Jean d'Angély et rue La Fontaine à Saint Yrieix, rue de Paris au Gond Pontouvre).

Effort de renouvellement à mener sur les nouvelles communes gérées par la SPL SEMEA en 2025 (Balac, Brie, Jauldes, Champniers et Vindelle).

désignation /localisation	carence, défaut ou point à améliorer	solution proposée	priorisation (1)
Angoulême			
route de Saintes	Conduites principales surdimensionnée, réseaux en doublon	Pose d'une seule conduite de diamètre 250 mm Reprise des canalisations dans le carrefour "Barrouillet"	2 2
chemin des Pierrières, rues Grimard, Abbé Rousselot, des Blanchettes, cité Dumas, ...	Détachements importants du revêtement intérieur brai de la conduite de refoulement du réseau moyen	Renouvellement ou réhabilitation de cette conduite Etude hydraulique réalisée - à intégrer au schéma directeur	2
Asnières sur Nouère toute la commune	Canalisation en amiante ciment	Pose de vannes de sectionnement pour isoler les tronçons en cas de grosse fuite (délai d'intervention)	3
Marsac toute la commune	Canalisation en amiante ciment	Pose de vannes de sectionnement pour isoler les tronçons en cas de grosse fuite (délai d'intervention)	3
Gond Pontouvre route de Paris	Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable et remplacement des branchements plomb	Renouvellement de la canalisation	2
La Couronne - Hameau de Mougnac	Faible pression dans le hameau	Mise en place d'une surpression - à étudier dans le schéma directeur	3
Magnac-sur-Touvre - rue Jean Jaurès, ...	Détachements importants du revêtement intérieur brai de la conduite de refoulement du réseau moyen	'Renouvellement de la conduite Etude hydraulique réalisée - à intégrer au schéma directeur	2
'Mornac Route des Gentils	Faible pression dans le secteur des Gentils	Mise en place d'une surpression - à intégrer au schéma directeur	3
Saint Michel avenue de la République	Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable et remplacement des branchements plomb	Renouvellement de la canalisation (accord pour un projet à partir de 2026)	1
route de Nersac	Sécurisation de l'alimentation de la commune de Nersac	Extension de réseau et ajout d'un accélérateur - à étudier dans le schéma directeur	3
Saint Yrieix route de Saint Jean d'Angély	Renouvellement des canalisations	Renouvellement des canalisations réalisé en 2023 A poursuivre en 2025/2026	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

Soyaux Chemin d'Entreroches, rues de la Dynamite, de Montbron, ...	Détachements importants du revêtement intérieur brisé de la conduite de refoulement du réseau moyen	'Renouvellement de la conduite Etude hydraulique réalisée - à intégrer au schéma directeur	3
Sireuil service gravitaire	Obturation des canalisations de distribution par le calcaire	- renouvellement des canalisations au fur et à mesure des constats - étudier le raccordement au réseau Grand Angoulême dans le schéma directeur	1
Torsac Extrémité du bourg	Teneur en chlore faible	Renouvellement de réseau pour réduire les temps de séjour	3
Vouzan Alimentation du bourg	Conduite en doublon sur 2 km	Abandon de la canalisation dans les champs Basculement des branchements sur la conduite sous voirie (en partie sur 2022 et 2023)	1
Toutes communes	NOMBREUSES conduites en doublon dans une même rue Présence de branchements en plomb pouvant conduire au non respect de la directive européenne 98/83 et de la loi française (décret du 03.01.1989) sur la valeur limite de concentration admissible pour le plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine	Suppression d'une ou des deux conduites Renouvellement de ces branchements selon opportunités	2 1
Toutes communes	Renouvellements/dévoiements de réseau nécessaires en raison du projet de transport en commun en site propre (BHNS)	Réalisation d'un programme de renouvellement/dévoiement pluriannuel des réseaux en accompagnement du projet de transport en commun en site propre (tranche n°2)	1

(1) priorisation

1. amélioration ou aménagement à réaliser impérativement
2. amélioration ou aménagement fortement recommandé
3. amélioration ou aménagement à envisager

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

5.7.2. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur ouvrages

Synthèse :

Les opérations structurantes sur lesquelles une réflexion urgente doit être menée sont les réservoirs de tête de Grapillet, Peudenelle et Mougnac (dans le cadre d'un secours réciproque avec le SIAEP Sud Charente). La réflexion menée lors du schéma directeur de l'eau potable de l'agglomération pourrait conduire à la création de réservoirs supplémentaires au niveau de la cheminée d'équilibre et en complément de Peudenelle.

Propositions de travaux 2024/2026 :

L'ouvrage de stockage à réhabiliter en priorité est celui de "Chez Mérinaud" à Sireuil. Il faudra veiller à résoudre le problème d'oxygénéation de l'eau dans la cuve (dépôt trop important de calcaire).

désignation	carence, défaut ou point à améliorer	solution proposée	priorisation (1)
Chez Mérinaud (réservoir)	Dépôt calcaire important sur le GC (radier et voiles) Présence de dégradations importantes du GC (Extrados et pilier). Dépôt très important de calcaire sur les canalisations de la commune Canalisations dans la cuve fortement entartrées	Reprise complète de l'étanchéité intérieure et réflexion sur un traitement du calcaire Reprise des bétons Aménager la chute d'eau dans la cuve pour éviter le dépôt des calcaires Renouvellement des canalisations dans la cuve plus traversée de parois	1 1 1 1
Mougnac (réservoir)	Cuve unique de faible capacité en cas de secours vers le secteur "La Boeme"	Réflexion à mener dans le cadre du schéma directeur (création d'une deuxième cuve de 1000 à 1500 m3)	2
Grapillet (réservoirs)	Voir le diagnostic GrandAngoulême	Réflexion à mener dans le cadre du schéma directeur (opportunité de conserver tout ou partie des réservoirs ou déplacement du stockage vers la cheminée d'équilibre)	2
Peudenelle (réservoir)	Cuve unique rendant difficile le nettoyage de l'ouvrage de tête du service Bas	Création d'une deuxième cuve d'un volume à définir (1000 à 2000 m3)	2
	Fissures verticales sur les parois de l'ouvrage	Diagnostic des voiles du réservoir fait en 2018	2
Cheminée d'équilibre	Vulnérabilité de l'installation	Réaliser des aménagements permettant de supprimer la cheminée d'équilibre	2
Chez Baudaud	Absence d'évacuation de la vidange	Reprise de la vidange de la bâche	2
Touvre Sources (surpression)	Installation vétuste	Redimensionner les groupes de pompages et les ballons antibéliers	2
	Réadaptation de l'installation aux usages	Renouveler les conduites	2
	Fuites en toiture (verrière)	Reprendre l'étanchéité de la toiture	3
Chez Matignon	Absence d'évacuation de la vidange	Reprise de la vidange de la bâche	2
Coq Gaulois (reprise)	Exposition de l'armoire électrique aux pluies	Pose d'une protection	2
Le Forestier	Absence d'évacuation de la vidange	Reprise de la vidange de la bâche	2
Le Peux (surpression)	Exposition de l'armoire électrique aux pluies	Pose d'une protection	2
	Réduction des consommations électriques du site	Mise en place de panneaux photovoltaïques	2
	Vétusté de l'installation de surpression	Renouvellement de la surpression	2
Le Poteau (surpression)	Réduction des consommations électriques du site	Mise en place de panneaux photovoltaïques	2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

Grange à l'Abbé (station de pompage)	Défaut d'étanchéité du puits de pompage	Reprise total de l'étanchéité du puits	2
Ma Campagne (réservoir)	Contre-pente du fond de cuve pour l'évacuation des eaux de lavage Détérioration de la structure béton de l'édifice (éclats de béton, aciers apparents ...)	Compensation de cette contre-pente Remise en état (ragréage, peinture...) des parois extérieures de l'édifice programmé en 2025	2 2
Ma Campagne (reprise)	Altération des canalisations de refoulement dans la salle des pompes	Renouvellement de ces canalisations Renouvellement des systèmes de remplissage (robinets à flotteur)	1
Moulin de Baillarge (réservoir)	Désaffection du réservoir	Réflexion à mener dans le cadre du schéma directeur	3
Pont Valteau (suppression)	Peinture extérieure dégradée	Reprise des peintures	2
	Faible rendement des groupes de pompage	Renouvellement des groupes de pompage programmé en 2024/2025	1
Les Plantes (réservoir)	Détérioration de la structure béton de l'édifice (éclats de béton, aciers apparents ...)	'Remise en état (ragréage, peinture...) des parois extérieures de l'édifice	1
	Entrées d'eau dans l'édifice par temps de pluie	Révision étanchéité des châssis	1
Généralité	Absence d'inventaire des produits amiantés dans les ouvrages du service	La présence d'amiante a été constatée sur certains ouvrages. Demande de réalisation d'un inventaire "amiante" sur les sites du service qui n'en n'ont pas encore fait l'objet (ex Vallée de l'Echelle, Sireuil)	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

5.8. OUVRAGES, EQUIPEMENTS OU INSTALLATIONS MIS HORS SERVICE

5.8.1 Travaux de suppression sur réseau et branchements

Information au chapitre 5.2.6

5.8.2 Travaux de suppression sur stockages et surpressions

La station de reprise du Pontil a été démolie en même temps que la file 1500 m³/h de l'usine et la station de reprise du Pontil pour l'ex CdC Vallée de l'Echelle .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

6. LES VOLUMES D'EAU

6.1. VOLUMES D'EAU PRELEVES DANS LE MILIEU NATUREL

mois	Source du Ponty	Nappe Alluviale de la Charente	Moulin de Baillarge	Résurgence de la Touvre 1	Résurgence de la Touvre 2	TOTAL
janvier	6 666 m3	8 929 m3	15 979 m3	292 663 m3	313 757 m3	637 994 m3
février	10 726 m3		19 178 m3	257 398 m3	271 879 m3	559 181 m3
mars	13 381 m3		25 940 m3	285 963 m3	303 175 m3	628 459 m3
avril	12 516 m3	11 235 m3	22 523 m3	275 545 m3	286 760 m3	608 579 m3
mai	10 693 m3	9 266 m3	23 844 m3	271 206 m3	282 851 m3	597 860 m3
juin	21 774 m3	2 609 m3	20 370 m3	289 416 m3	310 313 m3	644 482 m3
juillet	8 349 m3	11 005 m3	20 642 m3	399 721 m3	458 465 m3	898 182 m3
août	23 668 m3	13 669 m3	21 320 m3	193 697 m3	208 311 m3	460 665 m3
septembre	14 439 m3	4 393 m3	14 783 m3	267 273 m3	279 596 m3	580 484 m3
octobre	20 855 m3	4 214 m3	16 301 m3	358 210 m3	251 132 m3	650 712 m3
novembre	9 247 m3	8 059 m3	22 806 m3	253 778 m3	278 014 m3	571 904 m3
décembre	7 201 m3	7 520 m3	20 687 m3	250 761 m3	269 926 m3	556 095 m3
TOTAL	159 515 m3	80 899 m3	244 373 m3	3 395 631 m3	3 514 179 m3	7 394 597 m3

NB :

Les volumes prélevés pour la source du Ponty correspondent aux volumes enregistrés à la station de La Courade.

Note de calcul de STEREAU pour les volumes prélevés en août 2023 : problème d'harmonique - les débitmètres ont dérivés.

6.2. VOLUMES D'EAU PRODUITS

mois	La Courade	La Grange à l'Abbé	Touvre Le Pontil - Bas	Touvre Le Pontil - Haut	Touvre Le Pontil - très Haut	TOTAL
janvier	6 666 m3	8 944 m3	375 150 m3	192 340 m3	38 344 m3	621 444 m3
février	10 726 m3		313 450 m3	182 420 m3	36 001 m3	542 597 m3
mars	13 381 m3		364 950 m3	180 850 m3	37 316 m3	596 497 m3
avril	12 516 m3	11 393 m3	361 720 m3	161 730 m3	35 278 m3	582 637 m3
mai	10 693 m3	9 127 m3	355 430 m3	162 870 m3	36 309 m3	574 429 m3
juin	21 774 m3	2 801 m3	388 960 m3	173 330 m3	40 553 m3	627 418 m3
juillet	8 349 m3	11 584 m3	395 568 m3	188 595 m3	45 987 m3	650 083 m3
août	23 668 m3	13 700 m3	379 174 m3	180 718 m3	47 720 m3	644 980 m3
septembre	14 439 m3	4 388 m3	348 332 m3	161 991 m3	34 324 m3	563 474 m3
octobre	20 855 m3	4 208 m3	392 607 m3	177 219 m3	38 773 m3	633 662 m3
novembre	9 247 m3	7 971 m3	347 300 m3	156 520 m3	32 588 m3	553 626 m3
décembre	7 201 m3	7 795 m3	340 013 m3	150 722 m3	32 043 m3	537 774 m3
TOTAL	159 515 m3	81 911 m3	4 362 654 m3	2 069 305 m3	455 236 m3	7 128 621 m3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

6.2. VOLUMES D'EAU MIS EN DISTRIBUTION

Volumes mis en distribution	2022	2023	2024
La Courade	66 153 m3	112 827 m3	159 515 m3
La Grange à l'Abbé		62 428 m3	81 911 m3
Touvre Le Pontil	7 614 804 m3	7 312 511 m3	6 887 195 m3
Total volumes produits	7 680 957 m3	7 487 766 m3	7 128 621 m3
Grand Angoulême - ex Boëme	33 505 m3	34 971 m3	21 992 m3
Grand Angoulême - ex Champniers	805 m3	954 m3	28 710 m3
SIAEP Karst de la Charente	208 111 m3	203 735 m3	180 393 m3
Total volumes exportés	242 421 m3	239 660 m3	231 095 m3
Grand Angoulême - ex Boëme	5 184 m3	4 665 m3	5 655 m3
Grand Angoulême - ex Champniers			
CDC du Rouillacais	94 655 m3	94 952 m3	89 816 m3
Grand Cognac	69 663 m3	63 981 m3	57 629 m3
SIAEP Karst de la Charente	4 095 m3	3 488 m3	2 837 m3
SIAEP Sud Charente	1 240 m3	1 089 m3	1 136 m3
Total volumes importés	174 837 m3	168 175 m3	157 073 m3
Volumes mis en distribution	7 613 373 m3	7 416 281 m3	7 054 599 m3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

6.3. VOLUMES D'EAU FACTURES

6.3.1. Volumes d'eau facturés au cours des deux dernières années

Les volumes facturés sont les volumes comptabilisés aux compteurs abonnés, déduction faite des dégrèvements

	2022	2023	2024
total	6 097 907 m3	6 074 906 m3	6 018 977 m3
variation	-2,5%	-0,4%	-0,9%

6.3.2. Répartition du volume d'eau facturé par tranche ou nature de consommation

tranche de consommation	volume en m3	abonnés	
		nombre	en %
0 à 250 m ³	3 659 440	58 396	96,8%
250 à 1000 m ³	607 139	1 412	2,3%
1000 à 6000 m ³	1 084 778	498	0,8%
> 6000 m ³	667 620	48	0,1%
Total	6 018 977	60 354	100,0%

nature de la consommation	volume	en %
consommation domestique (assujettie à la redevance pollution de l'Agence de l'eau)	5 492 666 m3	91,3%
consommation non domestique	526 311 m3	8,7%
Total	6 018 977 m3	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

6.3.3. Date de relève des compteurs (jour médian)

Secteur	2022	2023	2024	Observations
La Couronne 1	7 janvier	5 janvier	10 janvier	
La Couronne 2	13 janvier	18 janvier	19 janvier	
Trois Palis	20 janvier	8 février	2 février	
Nersac	25 janvier	1 février	30 janvier	
Sireuil	19 janvier	10 février	2 février	
Saint-Saturnin	3 février	20 février	9 février	
Linars	3 février	17 février	15 février	
ZI L'Isle d'Espagnac	18 février	7 avril	9 avril	
L'Isle d'Espagnac	16 février	6 avril	11 avril	
Touvre	3 mars	3 mai	16 mai	
Magnac-sur-Touvre	28 février	11 mai	16 mai	
Ruelle-sur-Touvre 1	9 mars	19 avril	30 mai	
Ruelle-sur-Touvre 2	16 mars	26 avril	21 juin	
Saint-Yrieix sur Charente 1	29 mars	14 mars	13 mars	
Saint-Yrieix sur Charente 2	6 avril	22 mars	18 mars	
Soyaux 1	21 avril	12 juillet	5 août	
Soyaux 2	28 avril	7 août	13 août	
Saint-Michel	10 mai	26 janvier	30 janvier	
Angoulême Divisionnaire	5 décembre	15 décembre	10 décembre	
Puymoyen	1 juin	19 septembre	31 mai	
Gond-Pontouvre 1	9 juin	23 mars	22 mars	Changement de planning de relève en 2023 pour la quasi-totalité des secteurs. Les clients concernés ont été informés en 2022 par courrier des changements de dates de relève Pas de relève en 2022 à FLEAC, MARSAC et ASNIERES pour cause de changement de planning
Gond-Pontouvre 2	15 juin	30 mars	3 avril	
Mornac	22 juin	3 mai	18 juin	
Angoulême 303	18 août	22 septembre	20 septembre	
Angoulême 407	25 août	27 septembre	25 septembre	
Angoulême 112	1 septembre	28 septembre	27 septembre	
Angoulême 113	8 septembre	4 octobre	2 octobre	
Angoulême 115	16 septembre	9 octobre	9 octobre	
Angoulême 302	27 septembre	11 octobre	15 octobre	
Angoulême 111	21 septembre	12 octobre	7 octobre	
Dirac	5 octobre	30 août	27 août	
Garat	6 octobre	30 août	21 août	
Sers	14 octobre	7 septembre	29 août	
Vouzan	13 octobre	11 septembre	29 août	
Bouex	20 octobre	6 septembre	3 septembre	
Dignac	20 octobre	14 septembre	5 septembre	
Torsac	25 octobre	14 septembre	9 septembre	
Angoulême 304	29 septembre	17 octobre	16 octobre	
Angoulême 300	27 octobre	24 octobre	22 octobre	
Angoulême 301	2 novembre	3 novembre	29 octobre	
Angoulême 405	8 novembre	9 novembre	4 novembre	
Angoulême 110	16 novembre	15 novembre	14 novembre	
Angoulême 308	22 novembre	22 novembre	18 novembre	
Angoulême 119	28 novembre	29 novembre	21 novembre	
Fléac		3 mars	5 avril	
Marsac		24 février	22 février	
Asnières sur Nouère		22 février	19 février	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

6.4. BILAN D'EAU

	2022	2023	2024
1. volume produit	7 680 957 m3	7 487 766 m3	7 128 621 m3
2. volume importé	174 837 m3	168 175 m3	157 073 m3
3. volume exporté	242 421 m3	239 660 m3	231 095 m3
4. volume mis en distribution (1+2-3)	7 613 373 m3	7 416 281 m3	7 054 599 m3
Rappel volume facturé	6 097 907 m3	6 074 906 m3	6 018 977 m3
Volumes dégrevés	197 131 m3	266 624 m3	219 324 m3
5. volume comptabilisé (abonnés) (*)	6 295 038 m3	6 341 530 m3	6 238 301 m3
6. pertes en distribution (4-5)	1 318 335 m3	1 074 751 m3	816 298 m3
7 .ratio de rendement du réseau (5/4)	82,68%	85,51%	88,43%
8. ratio de pertes en distribution (6/4)	17,32%	14,49%	11,57%
9. longueur du réseau (en km)	1267	1264	1264
10. indice linéaire de consommation (5/9/365 jours) en m3/km/jour	13,61	13,75	13,52
P105.3. indice linéaire des volumes non comptés (6/9/365 jours) en m3/km/jour	2,85	2,33	1,77
Volumes non comptabilisés hors fuites			
. volumes PI/BI (**)	13 520 m3	13 650 m3	13 650 m3
. nettoyage des réservoirs (***)	4 365 m3	4 305 m3	4 305 m3
. désinfection après travaux, purges	15 200 m3	15 200 m3	15 200 m3
. Analyseurs de chlore et autres			400 m3
. volume autres usages collectifs (0,1% des volumes mis en distribution)	7 613 m3	7 416 m3	7 055 m3
. volume fraude (0,5 % des volumes comptabilisés)	31 475 m3	31 708 m3	31 192 m3
12. Total volumes non comptabilisés	72 574 m3	58 629 m3	71 801 m3
11. P 106.3. indice linéaire de pertes sur réseau (6-12/9/365 jours) en m3/km/jour	2,69	2,20	1,61
13. P104.3. Rendement hydraulique du réseau (5 + 12 - volume fraude + 3) / 1 + 2	83,74%	86,31%	89,35%

* A partir de 2016 les volumes dégrevés sont rajoutés aux volumes facturés pour obtenir le volume comptabilisé

** Les volumes PI/BI ont été alignés sur les recommandation FNCCR (10m3/an)

*** Les volumes perdus pour le nettoyage des réservoirs sont estimés à 10% du volume de stockage

**** Le volume perdu pour les analyseurs de chlore est estimé à 400 m3 par an et par appareil (non pris en compte jusqu'à 2021)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

Volume mis en distribution : 7.054.599 m³

Volume importé : 157.073 m³

Volume produit : 7.128.621 m³

Volume exporté : 231.095 m³

Volume mis en distribution : 7.054.599 m³

Volume comptabilisé abonnés
: 6.238.301 m³

Ratio 1
88,43 %

Volume facturé :
6.018.977 m³

Volume dégrévé : 219.324 m³

Volume perdu en distribution :
816.298 m³

Ratio 2
89,35 %

Volume non comptabilisé
hors fuite : 71.801 m³

PI/BI (10m³/an/appareil) : 13.650 m³

Nettoyage réservoirs (10% du volume stockage) :
4.305 m³

Désinfection réseaux, purges : 15.200 m³

Analyseurs de chlore : 400 m³

Autres usages collectifs (0,1% du volume mis en
distribution) : 7.055 m³

Fraude (0,5% du volume comptabilisé) :
31.192 m³

Défaut de précision des compteurs
(5% du volume facturé) : 300.949 m³

Volume de fuite : 443.548 m³

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
re entreprise publique de l'eau

7. QUALITE DE L'EAU ET INCIDENTS D'EXPLOITATION

7.1. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU

Les articles R 1321-15 et suivants du Code de la santé publique ainsi que les arrêtés associés fixent le cadre de la surveillance et du contrôle de l'eau en France.

Le contrôle sanitaire est réalisé dans un cadre réglementaire, les prélèvements et les analyses étant obligatoirement effectués par un laboratoire agréé par le Ministère de la santé sous l'autorité de l'Agence régionale de santé qui est en charge de l'interprétation des résultats.

L'article R 1321-23 du Code de la santé publique précise d'autre part que "la personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau (PRPDE) est tenue de surveiller en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine."

Cette auto surveillance comprend notamment :

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource utilisée et du fonctionnement des installations,
- un programme de tests ou d'analyses effectués sur des points déterminés en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations,
- la tenue d'un fichier sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées à ce titre.

L'auto surveillance de la personne responsable de la distribution de l'eau doit compléter le contrôle sanitaire et permettre d'amener la preuve qu'à tout moment, l'eau est de bonne qualité et que les points critiques concernant la qualité de l'eau sont maîtrisés.

7.2. COMMENTAIRE SYNTHETIQUE SUR LA QUALITE DE L'EAU

7.2.1. Qualité d'eau de la ressource

Plus de 99 % de la production du service est assurée par la ressource de la Touvre.

L'eau prélevée au niveau du Moulin de Baillarge est dorénavant traitée sur l'usine de Touvre (UTEP Pontil). Les autres ressources restant marginales, et par ailleurs vulnérable à des variations de qualité (Ponty).

nom ressource	lieu	type ressource	prélevement milieu naturel eau brute 2024
La Grange à l'Abbé	Saint-Yrieix sur Charente	nappe alluviale	80 899 m3
Moulin de Baillarge	Bouëx	source	244 373 m3
Touvre - Le Bouillant	Touvre	source	6 909 810 m3
Le Ponty	Mouthiers-sur-Boëme	source	159 515 m3

. Evolution du paramètre nitrates

Les mesures de nitrates sur la ressource principale de La Touvre montrent des valeurs moyennes et maximales qui restent dans tous les cas bien en deçà de la limite de 50 mg/l.

Il faut noter que les valeurs relevées sur la ressource de Moulin de Baillarge sont bien inférieures à celles de la Touvre.

nom ressource	Valeur minimum	Valeur moyenne	Valeur maximum	Nombre de mesures
La Grange à l'Abbé	9,9	13,04	14,9	5
Moulin de Baillarge	6,4	7,75	9,1	2
Touvre - Le Bouillant	14,4	16,6	18,8	5
Le Ponty	12,7	12,7	12,7	1

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071817-20250900-2025-09-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

. Evolution du paramètre pesticides

En matière de pesticides (total pesticides), les valeurs maximales relevées sont de :

- 0,09 µg/l sur la Touvre (sur 6 analyses) pour une valeur moyenne de 0,05 µg/l,
- 0,08 µg/l sur le Ponty (sur 4 analyses),
- 0,08 µg/l sur le Moulin de Baillarge (sur 2 analyses),

Ces valeurs restent en deçà de la norme de 0,5 microgramme par litre.

. Dureté

Les eaux des sources de La Touvre sont considérées comme **moyennement dures**, avec des teneurs en calcium qui ne dépassent pas 80,28 mg/l et une dureté moyenne de 19,8°F pour la Touvre.

L'eau de la source du Ponty sont considérées comme dures, avec des teneurs en calcium qui dépassent 144 mg/l et une dureté moyenne de 35,7°F.

L'eau du forage de Moulin Baillarge présente une dureté légèrement plus élevée que celle de Touvre avec une teneur en calcium de 105,6 mg/l et une dureté de 27,6 °F.

7.2.2. Qualité d'eau produite

. Conformité bactériologique

Le risque sanitaire le plus immédiat concerne la possibilité d'une contamination bactériologique.

Les résultats des **contrôles sanitaires** effectués en 2024 sur chaque site de production montrent que les limites de qualité bactériologiques définies dans le Code de la santé publique (entérocoques et E. coli) ont été respectées pour 100 % des analyses (aucune analyse non conforme).

En raison de la crise Cryptosporidium Giardia survenue en avril 2022, 4 analyses complémentaires ont été réalisées sur l'eau brute et l'eau produite.

Aucune non-conformité n'a été enregistrée en 2024.

. Conformité physico-chimique

Concernant les paramètres physico-chimiques, il n'y a pas eu de dépassement ponctuel des limites de qualité dans le cadre du contrôle réglementaire.

Concernant la ressource du Ponty, la maîtrise de la qualité est assurée par la mise à l'arrêt de la station de pompage de La Courade en cas de variation de la turbidité.

La station de la Grange à L'Abbé a fait l'objet d'une procédure de remise en service en 2022. Les analyses réalisées ne montrent pas de dépassement ponctuel des limites de qualité. Le traitement du manganèse en place est bien efficace pour l'abattement de ce paramètre.

7.2.3. Qualité d'eau distribuée au robinet du consommateur

Le territoire de l'agglomération de Grand Angoulême a été découpé en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des zones où la qualité de l'eau est homogène.

Chaque unité de production est alimentée par un ou plusieurs sites de production ou d'importation d'eau.

Le taux de conformité du **contrôle sanitaire** par rapport aux limites de **qualité bactériologique** a été de 100% en 2024 (aucune analyse non conforme sur 201 analyses réalisées).

Les consignes de chloration ont été portées à un minimum de 0,1 mg/l de chlore total en tout point du réseau de distribution.

Cette consigne permet le maintien d'un résiduel de chlore dans le réseau pour répondre aux consignes données par le plan Vigipirate.

Les **analyses d'auto surveillance** de la teneur en chlore libre sont effectuées en continu sur les réservoirs de tête en entrée de réseau et en manuel sur un certain nombre de points témoins du réseau.

Le taux de conformité du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité physico-chimiques (essentiellement les paramètres turbidité et nitrates) est de 100% (pas d'analyse non-conforme).

La problématique CVM a été traitée en collaboration et selon les directives fixées par l'ARS.

Des analyses ont été effectuées sur les secteurs supposés sensibles du réseau, sur la base de critères d'âge (pose avant 1980) et de temps de séjour (supérieur à 2 jours).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

7.3. ANALYSES DE CONTRÔLE SANITAIRE DE LA RESSOURCE

paramètres	unité de mesure	limite réglementaire	valeur moyenne				nombre d'analyses non conformes	taux de conformité
			Touvre	La Grange à l'Abbé	Le Ponty	Moulin de Baillarge		
pH	unité pH	/	7,34	7,62	6,9	7,23	néant	100%
total pesticides	µg/l	/	0,0675		0,06	0,065	néant	100%
Conductivité	µS/cm	/	448	490	709	537	néant	100%
Chlorures	mg/l	200	11,45	17,02	15,4	13,46	néant	100%
Carbone Organique total	mg/l de C	10	1,48	0,9	1,2	0,63	néant	100%
calcium	mg/l	/	79,3	84,45	144,8	105,9	néant	100%
magnésium	mg/l	/	4,44	6,1	3,2	2	néant	100%

Les ressources gérées par la SPL SEMEA ont fait l'objet de 11 analyses dans le cadre du contrôle sanitaire.

7.4. ANALYSES DE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU PRODUITE

paramètres	limite réglementaire	nombre total d'analyses	nombre d'analyses non conformes	taux de conformité
bactériologie	oui/non	34		100%

L'eau produite a fait l'objet de 34 analyses dans le cadre du contrôle sanitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

7.5. ANALYSES DE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU DISTRIBUÉE SUR RESEAU

7.5.1 UDI Touvre - 262

Cette UDI correspond à la totalité de l'agglomération, soustraction étant faite des autres petites UDI.
Elle utilise l'eau des sources de la Touvre uniquement.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	16,43	23,2	
Trihalométhanes	µg/l	100	16,9	26,6	5 mesures
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	462	536	
Turbidité	(NFU)	1	0,23	0,59	
Fer total	µg/l	200	21,1	30,7	5 mesures
Aluminium	µg/l	200	5,34	8,1	7 mesures
pH		>6,5 ET <9	7,63	8	

Bactériologie : 174 analyses conformes sur 174 - 100 % d'analyses conformes

7.5.2 UDI La Couronne - 277

Cette UDI correspond à la totalité de la commune de Nersac et à la partie Ouest de La Couronne.
Elle utilise l'eau des sources de la Touvre en mélange avec l'eau de la source du Ponty (mélange au niveau du réservoir Les Galants).

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	15,42	21,6	
Trihalométhanes	µg/l	100	25	31,2	2 mesures
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	515	628	
Turbidité	(NFU)	1	0,26	0,41	
Fer total	µg/l	200	15,8	19,8	2 mesures
Aluminium	µg/l	200	12,85	16,3	2 mesures
pH		>6,5 ET <9	7,53	7,8	

Bactériologie: 17 analyses conformes sur 17 - 100 % d'analyses conformes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

7.5.3 UDI Saint-Yrieix sur Charente - 305

Cette UDI correspond à la quasi-totalité de Saint-Yrieix et à la partie Nord (surpressée) de Fléac.
Elle utilise l'eau des sources de la Touvre en mélange avec l'eau de la nappe alluviale de la Charente.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Fluorures	mg/l	1,5	0,095	0,18	
Nitrates	mg/l	50	15,11	22,7	
Trihalométhanes	µg/l	100	22,8	22,8	1 mesure
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	484	533	
Turbidité	(NFU)	1	0,207	0,41	
Fer total	µg/l	200	15,2	15,2	1 mesure
Aluminium	µg/l	200	6	7,8	
pH		>6,5 ET <9	7,68	7,9	

Bactériologie: 15 analyses conformes sur 15 - 100 % d'analyses conformes

7.5.4 UDI Auguy - 631

Cette UDI correspond à quelques abonnés, en marge Ouest de La Couronne et au sud de Sireuil.
Elle utilise l'eau du SIAEP Sud Charente via les installations de l'ex SIAEP de la Boeme (forage profond des collines du Montmorélien).

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	1,475	1,6	
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	604,75	607	
Trihalométhanes	µg/l	100	1,9	1,9	1 mesure
Fer total	µg/l	200	3	3	1 mesure
Turbidité	(NFU)	1	0,09	0,15	
pH		>6,5 ET <9	7,3	7,4	

Bactériologie: 9 analyses conformes sur 9 - 100 % d'analyses conformes

7.5.5 UDI Mirande - 343

Cette UDI correspond à quelques abonnés en marge de la commune de Vouzan (écart Nord Est).
Elle utilisait l'eau du captage de Vouthon, exploité par le SIAEP du Karst de la Charente.
La station de Vouthon est arrêtée et remplacée depuis le printemps 2019 par le réservoir du Petit Breuil
Ces modifications ont amélioré la qualité de l'eau distribuée (et notamment les problèmes récurrents d'Aluminium). Le nombre d'analyses a été réduit.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	22,925	25,1	
Trihalométhanes	µg/l	100	0,4	1,3	3 mesures
Aluminium	µg/l	200	2,775	3,6	
Fer total	µg/l	200	0	0	
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	570	575	
Turbidité	(NFU)	1	0,075	0,17	
pH		>6,5 ET <9	7,35	7,6	

7.5.6 UDI Sireuil - 1283

Cette UDI correspond à l'ensemble de la commune de Sireuil.
 Elle utilise l'eau du captage des puits de Domange sur le territoire de Grand Cognac.
 La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée.
 Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrate	mg/l	50	9,83	12,6	
Fer total	µg/l	200	0	0	1 mesure
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	538	555	
Trihalométhanes	µg/l	100	44,6	44,6	1 mesure
Turbidité	(NFU)	1	0,19	0,33	
pH		>6,5 ET <9	7,82	7,9	

Bactériologie: 11 analyses conformes sur 11 - 100 % d'analyses conformes

7.5.7 UDI Marsac - 3487

Cette UDI correspond à l'ensemble des communes de Marsac et Asnières sur Nouère (sauf Brénat et Grand Veau).
 Elle utilise l'eau du captage des puits de Bignac sur le territoire de la Communauté de Communes du Rouillacais.
 La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,580 µg/l.
 Non conformité en métolachlore ESA(0,58 µg/l)mais la teneur maximale observée est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 510 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).
 Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses.
 Eau de bonne qualité physico-chimique pour les autres paramètres.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrate	mg/l	50	20	29,1	
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	657	715	
Trihalométhanes	µg/l	100	25,8	58,7	
Turbidité	(NFU)	1	0,33	0,94	
pH		>6,5 ET <9	7,6	7,7	

Bactériologie : 10 analyses conformes sur 10 - 100 % d'analyses conformes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
 Publication : 06/10/2025

SEMEA
 Votre entreprise publique de l'eau

7.6. ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE DE L'EAU BRUTE

7.6.1. TOUVRE

paramètres	unité de mesure	valeur			nombre mesures
		moyenne	mini	maxi	
Turbidité eau brute	NFU	4,10	1,08	15,26	en continu
Conductivité	$\mu\text{s}/\text{cm}$	434,9	550,9	550,9	en continu
Température	°C	13,1	11,5	16,7	en continu
pH	unité pH	7,33	7,18	7,66	en continu
Matières organiques	mg/l	1,67	0,56	3,83	en continu

7.6.2 Autres ressources

Ces ressources ne font pas l'objet d'un suivi en autocontrôle.

Toutefois, la ressource de la Grange à l'Abbé est équipée d'une station d'alerte.

L'utilisation de la source du Ponty est asservie à une mesure de turbidité.

La ressource du Moulin de Baillarge est remise en service. L'eau brute est acheminée vers la nouvelle usine de Touvre pour être traitée.

7.7. ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE DE L'EAU PRODUITE

7.7.1. TOUVRE

paramètres	unité de mesure	valeur				nombre mesures
		moyenne	minimum	maximum	écart type	
Turbidité	NFU	0,14	0,05	0,44	0,06	en continu
Chlore libre	mg/l	0,53	0,3	0,97	0,06	en continu
Matières organiques	mg/l	0,72	0,4	1,25	0,15	en continu
Coliformes & entérocoques	oui/non	non				104
pH	unitepH	7,51	7,32	8,41	0,09	en continu

Baisse sensibles du paramètre "matière organique" sur l'eau traitée (moyenne à 1,11 en 2022). Ces résultats se retrouvent par la suite sur le suivi des taux de chlore sur le réseau.

7.7.2. LA COURADE

paramètres	unité de mesure	valeur			nombre mesures
		moyenne	minimum	maximum	
Turbidité	NFU	1,81	0,41	38,26	en continu

- Commentaires :

La station est mise à l'arrêt lorsque la turbidité dépasse 1,3 NFU.

La boucle 4-20 mA est programmée pour une turbidité maximum de 50,00 NTU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

7.7.3. LA GRANGE A L'ABBE

paramètres	unité de mesure	valeur				nombre mesures
		moyenne	minimum	maximum	écart type	
Turbidité	NFU	0,07		1,92	0,06	en continu
Chlore libre	mg/l	0,31	0,1	0,7	0,13	en continu
Coliformes & entérocoques	oui/non	non				104

- Commentaires :

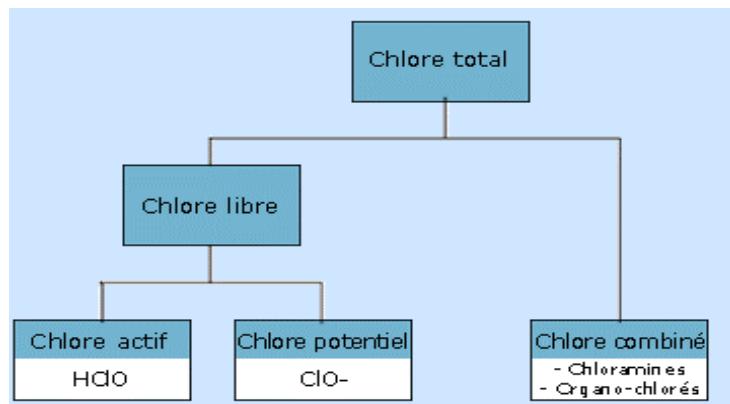
La station a très peu tourné en mars et avril 2024 lié aux hautes eaux que nous avons eu en début d'année.
Globalement c'est une station qui tourne bien avec une bonne qualité d'eau.

7.8. ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE DE L'EAU DISTRIBUÉE

7.8.1. Chlore en sortie de réservoirs

NB :

- La valeur minimum d'une mesure en continu n'est pas pertinente. Il peut s'agir d'un problème de capteur.
C'est la raison pour laquelle les valeurs proposées sont la moyenne, le maximum et l'écart type.
- La différence entre le chlore libre et le chlore actif est présentée ci dessous :



- Les solutions proposées dans la suite du chapitre doivent permettre une amélioration de la gestion du chlore dans le réseau de distribution.

L'amélioration principale est liée à la mise en service de l'usine du Pontil modernisée : la baisse de la matière organique (MO) entraîne une baisse de la consommation en produits de traitement chlorés en sortie de l'usine et dans les réseaux.

Réservoir	valeur			Chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	écart type		
depuis Touvre Les Sources	0,45	0,78	0,05	libre	en continu
Réservoir Bassac	0,24	0,4	0,06	libre	en continu
Réservoir Bois Blanc	0,24	0,42	0,06	libre	en continu
Réservoir les Gentils	0,27	0,4	0,06	libre	en continu
Réservoir Puyguillen	0,32	0,58	0,05	libre	en continu

- Commentaires :

Le paramètre chlore est globalement maîtrisé sur ce circuit

Avec la mise en service de la nouvelle usine, la rechloration sur la station de Touvre Sources a été arrêtée en Novembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

Réservoir	valeur			Chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
depuis Maison Neuve	0,21	0,31	0,04	libre	en continu
	0,26	0,83	0,26	libre	en continu
	0,24	0,49	0,1	libre	en continu
	0,22	0,48	0,09	libre	en continu
	0,09	0,24	0,03	libre	en continu
	0,28	0,91	0,1	libre	en continu
	0,16	0,3	0,04	libre	en continu

- Commentaires :

L'arrêt de la station de reprise du Pontil et de sa rechloration joue sur les taux de chlore du Très haut service. Avec la mise en service de la nouvelle usine de Touvre en juillet 2023, une nouvelle étude pour péréniser les taux de chlore devra être faite sur 2024/2025.

Réservoir	valeur			Chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
Réservoir Grapillet	0,24	0,47	0,09	libre	en continu
Réservoir de Mognac	0,32	0,48	0,06	libre	en continu
Réservoir les Gallands (distribution)	0,28	0,56	0,05	libre	en continu
Réservoir les Gallands (arrivée Courade)	0,32	0,62	0,17	libre	en continu
Réservoir Le Peux (surpresseur)	0,31	0,61	0,09	libre	en continu
Réservoir Le Peux	0,26	0,58	0,09	libre	en continu

- Commentaires :

Le paramètre chlore est globalement maîtrisé sur ce circuit.

Réservoir	valeur			chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
Réservoir Tout y Faut	0,4	0,53	0,05	libre	en continu
Réservoir Ma Campagne	0,25	0,41	0,06	libre	en continu
Surpresseur Les Pandis	0,17	0,46	0,07	libre	en continu

- Commentaires :

Le paramètre chlore est globalement maîtrisé sur ce circuit.

La chloration relais de Ma Campagne est arrêtée par moment en fonction de l'évolution du taux de chlore dans le réseau (essentiellement l'été).

Réservoir	valeur			chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
Chez Nauve	0,44	0,62	0,05	libre	en continu
Réservoir Fléac	0,31	0,5	0,06	libre	en continu
Réservoir Saint Saturnin	0,24	0,42	0,06	libre	en continu
Surpresseur Le Poteau	0,28	0,6	0,07	libre	en continu

- Commentaires :

Le paramètre chlore est globalement maîtrisé sur ce circuit.

Les chlorations relais du Poteau et de Fléac ont été arrêtées suite à la mise en service de la nouvelle usine de Touvre en Octobre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

7.8.2. Chlore sur points témoins du réseau

En 2024, des analyses de la teneur en chlore sur 55 points témoins ont été réalisées manuellement.

Les 55 points se décomposent en :

- **25 points sur des branchements du réseau (mairie, établissements publics, PI ...).**

Ces points sont choisis en fonction de leur accessibilité et de leur pertinence géographique.

- **30 points situés en entrée ou sortie d'ouvrages (non reportés sur le rapport de DSP)**

Ces points permettent de vérifier la cohérence des données du suivi en continu.

sites	moyenne	mini	maxi	écart type	nombre de mesures
Touvre (Mairie)	0,26	0,06	0,43	0,08	36
Mornac (Mornac)	0,16	0,07	0,36	0,06	38
Mornac (PI NEODIS)	0,06	0,01	0,14	0,04	37
Ruelle (PI Les Riffauds)	0,12	0,04	0,26	0,05	38
Ruelle (Collège Norbert Casteret)	0,08	0,01	0,20	0,05	42
Saint Michel (Mairie)	0,26	0,15	0,41	0,06	36
Fléac (Arrivée CE)	0,31	0,14	0,42	0,06	42
L'Isle d'espagnac (Mairie)	0,18	0,05	0,37	0,07	34
Angoulême (MJC)	0,10		0,25	0,08	31
Angoulême (St Cybard)	0,26	0,08	0,42	0,08	37
Angoulême (La Valette)	0,06		0,16	0,04	25
La Couronne (Arrivée Courade)	0,41	0,10	0,65	0,10	28
Nersac (arrivée Le Peu)	0,23	0,11	0,48	0,08	41
Nersac (Rue d'Angoulême)	0,36	0,20	0,80	0,10	39
Nersac (Mairie)	0,16	0,02	0,35	0,08	38
Nersac (Chez Bernier)	0,05		0,22	0,05	36
Saint yrieix (Venat)	0,16	0,02	0,46	0,10	43
Sireuil (Chez Descoux)	0,28	0,12	0,46	0,07	45
Sireuil (Chez Colinet)	0,10	0,01	0,26	0,07	43
Garat (PI Stade de foot)	0,22	0,06	0,50	0,11	37
Torsac (PI village)	0,02		0,08	0,02	34
Dirac (SP Chez Baudaud)	0,05	0,01	0,12	0,02	43
Dignac (Mairie)	0,20	0,03	0,51	0,12	42
Dignac (Beaulieu)	0,03		0,11	0,03	31
Vouzan (Place de l'Eglise)	0,04	0,04	0,05	0,01	3
Vouzan (Chez Matignon)	0,11	0,01	0,27	0,08	44
Vouzan (Mirande)	0,39	0,10	0,62	0,14	12
Marsac (Mairie)	0,43	0,19	0,67	0,15	45
Asnières (PI Les Doribeaux)	0,22	0,01	0,58	0,18	41
Asnières (Mairie)	0,25	0,04	0,56	0,16	19
Asnières (PI Neuillac)	0,44	0,12	0,77	0,21	43

Les valeurs sont données en mg/l

- La Ferme des Valettes fait toujours l'objet d'un suivi car le taux de chlore reste insuffisant.

Le suivi hebdomadaire a permis de mettre en évidence une légère amélioration de la concentration en chlore et d'améliorer les réglages de la purge automatique installée en 2016.

Toutefois, le suivi est maintenu en 2025.

- Les travaux de renouvellement de réseau sur la ZI de la Braonne ont eu un impact limité sur les temps de séjour et le taux de chlore résiduel en bout de réseau.

- Les chlorations relais de Lac Clair et la Marronnière ont permis d'améliorer la teneur en chlore résiduel sur les communes de Dignac, Sers et Vouzan.

Une amélioration doit encore être faite pour le bout de ligne vers le hameau de Beaulieu à Dignac.

Un point sera effectué sur Torsac, où la concentration avoisine les 0,10 mg/l au centre du Village.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur
016-2024-06-30-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

7.9. ARRETS D'EAU ET INCIDENTS D'EXPLOITATION

7.9.1. Arrêts d'eau et incidents sur la production

Moulin de Baillarge	La Grange à l'Abbé	Le Bouillant	Le Ponty	Commentaires
X	X	X	X	La ressource est transférée vers l'usine de production de Touvre pour être traitée en continu (2000 m ³ /j environ) en mélange avec l'eau de la Touvre.
				Utilisation d'une seule file de traitement jusu'au raccordement effectif des 2 siphons
				Arrêts prolongés de l'utilisation de la source pour cause d'étiage sévère.
	X			Arrêts prolongés du fait de la baisse trop importante du niveau de la nappe, ou pour inondation.

7.9.2. Arrêts d'eau et incidents sur la distribution

- situation de crise

Pas de situation de crise en 2024.

Le risque de crise lié à l'éventuelle présence de Cryptosporidium et Giardia dans l'eau traitée n'est plus un enjeu avec la mise en service de la nouvelle usine (traitement UV).

On doit noter un arrêt prolongé (1h10) de l'usine le 11/08/2024 du fait d'un incident sur la boucle d'alimentation Haute Tension (ENEDIS) de l'usine, sans visibilité sur la durée prévisible de la réparation Enedis. Cet arrêt aurait pu durer 24h, avec des conséquences sur la distribution de l'eau pour les territoires disposant de faibles stockages (comme la Vallée de l'Echelle, et même le service dépendant de Peudenelle). L'autre problématique est l'arrêt du matériel tournant (hors pompages, l'informatique étant restée alimentée par les onduleurs) qui a rendu le redémarrage plus long et difficile. Nous mettrons donc en place en 2025 les conditions de la réalimentation rapide par un groupe électrogène de secours permettant d'assurer les fonctions vitales de l'usine, et éventuellement une faible production pour un pompage vers la vallée de l'Echelle.

- coupures d'eau pour travaux

En 2024, il a été recensé **55 réparations** de canalisations consécutives à des fuites ou ruptures sur conduite.

Ce nombre de réparation de conduite est en ligne avec les exercices précédents et est lié aux moyens mis à disposition pour traquer les fuites depuis 4 ans (corrélateur, sectorisation, prélocalisateurs de fuite) qui permettent de localiser des fuites beaucoup plus rapidement qu'auparavant.

L'**impact de cet effort de recherche est visible sur le rendement de réseau de l'exercice 2024.**

La SEMEA tient à jour un indicateur des coupures d'eau subies par les abonnés pour des travaux non programmés (fuites). Cet indicateur exprime le nombre d'abonnés concernés par ces coupures pondéré par la durée de la coupure :

$$\frac{\text{durée des coupures d'eau en heures} \times \text{nombre d'abonnés concernés}}{\text{total des abonnés du service} \times 24 \text{ heures} \times 365 \text{ jours}} \times 1.000$$

Pour 2024 cet indicateur s'est établi à **0,00826** pour 1.000 abonnés (0,01063 en 2023).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

7.10. LA GESTION DU RISQUE

7.10.1. CADRE REGLEMENTAIRE

L'article R 1321-23 du Code de la santé publique précise que "la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau réalise régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis à vis des actes de malveillance et la transmet au Préfet".

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 précise que "les exploitants d'un service... de distribution d'eau... prévoient les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise".

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE), vers une obligation à moyen terme.

En Europe : Directive OMS (2004) pour la qualité des eaux de boissons introduisant le concept de PGSSE.

Prochaine révision de la directive européenne 98/83/CE prévoyant une évolution vers des PGSSE obligatoires.

En France : Plan National Santé Environnement (2015 - 2019), Action 55 : « Promouvoir la mise en place de plan de sécurité sanitaire AEP ».

En Nouvelle-Aquitaine : Plan Régional Santé Environnement (2017-2021), Fiche action 12 : « Inciter les personnes responsables de la production et distribution de l'eau à mettre en œuvre les PGSSE ».

7.10.2. EVALUATION DE LA VULNERABILITE DES INSTALLATIONS DU SERVICE

7.10.2.1. Vulnérabilité à l'égard du risque de malveillance

La méthode d'évaluation de la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau potable définie par le guide proposé par le ministère de la santé a permis de mettre en évidence un certain nombre de points de vulnérabilité à l'égard du risque de malveillance, et de reporter ces points dans les propositions de travaux exprimées à la collectivité.

L'ensemble des ouvrages du service est maintenant équipé de capteurs sur les points d'accès avec report d'alarme intrusion vers notre système de télégestion et notre personnel.

Des clefs électroniques ont été mises en place. Elles permettent un contrôle fin des accès (qui, quels jours, à quelle heure, jusqu'à quand, quel ouvrage).

Le captage de Touvre constitue un point de vulnérabilité important, qui sera amélioré par les derniers travaux à faire d'approfondissement des prises d'eau dans le bouillant.

La nouvelle usine de Touvre est beaucoup mieux protégée physiquement (accès par badge et par zone, alarme périphérique, filtres couverts, barrières physiques internes, cloisonnement). Le risque cyber a également été pris en compte.

7.10.2.2. Vulnérabilité à l'égard des points critiques du service

Points critiques sur la production

Les points de vulnérabilité de l'usine de Touvre ont été grandement améliorés, mais des actions importantes restent à mener :

- **malveillance** : Cf. plus haut

- **incendie** : ce risque est réel du fait de la présence dans un même local des armoires électriques des deux files de traitement. Une réflexion doit être menée à cet égard.

- **pollution accidentelle de la ressource** : présence d'une station d'alerte, approfondissement des prises d'eau,

- **plan de secours efficient** : possibilité de taïtement de la ressource de Baillarge pour 50% des besoins. Nous estimons nécessaire de rechercher un second forage à proximité de la conduite de Baillarge, afin de compléter le plan de secours, sachant par ailleurs que des études ont été lancées pour améliorer l'interconnexion sud (travaux à effectuer), tandis que par le nord le secours n'est pas possible dans la situation actuelle.

Parallèlement, un schéma directeur départemental est lancé par Charente Eau, principalement pour étudier les interconnexions dans un contexte d'aggravation des risques de pénurie liés au dérèglement climatique.

- **rejet des effluents dans la Touvre** : traitement avant rejet, mesure de turbidité en sortie,

- **pollution chronique** : la nouvelle usine est en capacité de traiter ou d'abattre la plupart des micro polluants (pesticides, résidus médicamenteux) du fait de la présence d'un traitement au Charbon Actif en Poudre, et également des protozoaires avec la présence d'UV en fin de traitement (avant chloration). Dans ce même registre la promulgation en 2022 de l'arrêté fixant le périmètre de protection des sources et les contraintes associées a permis à GrandAngoulême d'engager des actions de fond, dont l'aboutissement sera long. La paramètre PFAS doit être étudié spécifiquement (réalité de la présence dans l'eau brute, taux d'efficience des traitements existants)

- **interruption prolongée de l'alimentation électrique de Touvre** (par Enedis) : l'incident survenu en 2024 (interruption 1h30 sans garantie de reprise rapide, et difficultés à la remise en route de l'usine) va être traitée en partie par une installation technique permettant la mise en oeuvre rapide d'un groupe électrogène en capacité de maintenir les fonctions vitales de l'usine (hors pompage donc)

Accusé de réception : Un nouveau risque est apparu, lié à l'informatisation et la digitalisation poussée de l'usine : le blocage lié à une attaque cybersuite ou à un défaut informatique majeur, sans possibilité de faire fonctionner l'usine en mode dégradé (électromécanique).

Il serait intéressant de prévoir une étude d'adaptation de l'usine pour permettre un fonctionnement en mode dégradé.

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

En cas d'indisponibilité de l'usine, les seules zones disposant réellement d'une double alimentation seront :

- La couronne et Nersac,
- Saint Saturnin et Tois Palis,
- Saint-Yrieix, Fléac et une partie de Gond-Pontouvre.

Le SDAEP lancé par GrandAngoulême a notamment pour but de pouvoir alimenter chaque commune par deux solutions possibles.

Par ailleurs, les menaces que font peser sur le service le dérèglement climatique et la crise environnementale (pollutions diffuses, fortes températures, précipitations très fortes ou inexistantes ...) doivent être évaluées et des solutions définies pour adapter l'outil de production et de distribution.

Une réflexion doit également être menée sur le renchérissement de l'énergie.

Points critiques sur le réseau

L'hôpital de GIRAC est vulnérable : il est situé dans une zone sujette à des perturbations qui peuvent engendrer des arrêts d'eau ou des baisses de pression, sinon des phénomènes de turbidité.

Une station d'alerte (5 paramètres mesurés dont la turbidité) autoalimentée par turbine a été mise en place en amont de l'alimentation de l'hôpital, avec une alarme temps réel gérée sur Topkapi.

Bien qu'il soit possible d'alimenter l'hôpital par une réseau différent en cas de problème, les moyens de surveillance et les temps d'intervention ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Une réflexion a débuté avec la direction de l'hôpital pour définir des solutions plus fiables (par exemple bâche de reprise dans le sous-sol de l'hôpital, mesure de la turbidité et du chlore en continu asservissant une vanne ...)

7.10.3. GESTION DE CRISE

La SEMEA dispose d'un plan de gestion de crise destiné à assurer la continuité du service qui comprend :

- une procédure de gestion de crise incluant une procédure d'alerte et de fonctionnement de la cellule de crise,
- Des consignes et procédures de gestion des situations d'urgence,
- la liste des points sensibles de la distribution d'eau (abonnés prioritaires, dialysés, ventes en gros,...),
- la liste des contacts utiles, administrations, collectivités, partenaires associés...
- la liste des moyens internes ou externes mobilisables,
- un dispositif de diffusion en masse d'un message téléphonique (alerting) permettant l'envoi d'un message aux abonnés du service sous un délai maximum d'une heure,
- Des modalités de distribution d'eau en bouteille pré-définies avec les collectivités

Ce plan de gestion de crise est intégré à la démarche QSE de l'entreprise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

8. GESTION DE LA CLIENTÈLE

8.1. POPULATION DESSERVIE

Population desservie (INSEE)	
.Angoulême	41423
.Asnières sur Nouère	1278
.Bouëx	845
.Dignac	1373
.Dirac	1509
.Fléac	3856
.Garat	2111
.Gond-Pontouvre	5884
.L'Isle-d'Espagnac	5691
.La Couronne	7759
.Linars	2105
.Magnac-sur-Touvre	3252
.Marsac	766
.Mornac	2115
.Nersac	2258
.Puymoyen	2394
.Ruelle-sur-Touvre	7396
.Saint-Michel	3220
.Saint-Saturnin	1273
.Saint-Yrieix-sur-Charente	7556
.Sers	903
.Sireuil	1166
.Soyaux	10057
.Torsac	724
.Touvre	1146
.Trois Palis	940
.Vouzan	822
TOTAL	119 822

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

8.2. STATISTIQUES ABONNEMENTS

	2023	2024	% évolution
Nombre total de branchements au 31 décembre	60 881	61 219	0,56
Nombre total de compteurs au 31 décembre	64 926	65 237	0,48
Nombre d'abonnements au 31 décembre	60 108	60 354	0,41
Taux d'abonnements	92,58%	92,51%	-0,07
Nombre de mutations en cours d'année (mises en service)	6304	6309	0,08
Taux de mutations	10,49%	10,45%	

8.3. RÉCLAMATIONS

	2023	2024
Nombre de réclamations (courriers)		
. qualité de l'eau	1	2
. coupure d'eau		3
. pression de l'eau		1
. Facturation	44	45
. réalisation des travaux	1	2
Total réclamations	46	53
Nombre d'abonnements	60 108	60 354
Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	0,77	0,88

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

8.4. RESPECT DES ENGAGEMENTS DE QUALITE DU SERVICE

Les indicateurs de respect des engagements de qualité du service sont reportés en annexe.

8.5. ETUDES ET ENQUETES

La SEMEA a poursuivi les enquêtes suivantes en cours d'année :

8.5.1. ENQUETES REALISEES PAR LA SEMEA

. Enquête de satisfaction sur la qualité de l'accueil

L'enquête est réalisée en continu par l'envoi d'un questionnaire à tous les nouveaux abonnés et porte sur les points suivants :

- la facilité de contact de la SEMEA,
- la courtoisie du personnel,
- la compétence de traitement de la demande,
- l'adaptation des jours et des heures d'ouverture,
- la durée de l'attente.

Pour l'essentiel, les résultats de cette enquête sont repris dans les indicateurs de performance figurant en annexe du présent rapport.

. Enquête de satisfaction sur les travaux réalisés

L'enquête est réalisée en continu par l'envoi d'un questionnaire à tous les clients ayant commandé des travaux à la SEMEA.

Elle porte sur les points suivants :

- la transparence des devis et factures,
- le soin de réalisation des travaux,
- le respect des délais,
- la courtoisie du personnel.

Pour l'essentiel, les résultats de cette enquête sont repris dans les indicateurs de performance figurant en annexe du présent rapport.

8.5.2. ENQUETES REALISEES PAR UN PRESTATAIRE EXTERNE

. Enquête de satisfaction sur la qualité de l'eau et sur la qualité du service délivrés par la SEMEA

L'enquête est réalisée tous les 2 ans par téléphone par un institut de sondage auprès d'un échantillon représentatif d'abonnés (réalisée par la société GECE en 2023).

Les principaux enseignements sont :

- les résultats obtenus par le service de l'eau SEMEA sont stables, supérieurs à ceux constatés au niveau national (enquête CIEAU 2023), notamment pour l'utilisation de l'eau du robinet pour la boisson (69% contre 66%), en hausse par rapport à 2021,
- La qualité de l'eau est jugée bonne (84% de réponses entre 6 et 10)
- La qualité du service est jugée très bonne (91% de réponses entre 6 et 10)
- Les factures sont jugées claires, les tarifs raisonnables et les modes de paiement adaptés
- L'origine de l'eau est mal connue, ainsi que l'engagement de Semea pour l'environnement.

Cette année, l'enquête a fait un focus sur les économies d'eau :

- Près de la moitié des ménages craignent des pénuries d'eau du robinet à leur domicile dans les prochaines années (47%) contre 67% au niveau national
- 90% privilègient les programmes économiques de leur lave-linge/lave-vaisselle, près de 75% privilègient les douches de moins de 6 minutes et enfin 33% déclarent suivre régulièrement leurs consommations d'eau à leur compteur (au moins une fois par mois)
- 78% des ménages pensent que la SEMEA devraient accompagner ses clients sur ce sujet.

Le contexte du dérèglement climatique et de ses conséquences sur la raréfaction de la ressource, sinon la nécessité de diminuer les émissions de CO2 liées à l'eau, nous incitent à organiser des actions de communication conjointes GrandAngoulême / Semea sur :

- la maîtrise des consommations,

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

016-200071827-2025030-2025_09_161-DT

Plusieurs points de cette enquête sont repris dans les indicateurs de performance figurant en annexe du présent rapport.

Accusé certifié exécutoire.

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

8.6. ANIMATION ET PARTICIPATION A DES EVENEMENTS LOCAUX

Semea participe régulièrement à des évènements locaux, afin de communiquer auprès du grand public pour :

- promouvoir le service public de l'eau de GrandAngoulême,
- promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille,
- sensibiliser aux problématiques de l'eau et à sa protection.

Principales actions menées :

- Fontaines à eau placées à demeure dans des lieux publics (hall mairies)
- Fontaines à eau évènementielles (Forum Sport Santé Environnement, Foulées d'Angoulême avec rampe à eau sur un des ravitaillements, Musiques Métisses, ...)
- Actions ciblées auprès des ménages au travers des Ambassadeurs Energie (partenariat avec le GIP Charente Solidarités) pour la maîtrise des consommations
- Distribution de carafes utilisables dans les conseils municipaux

Semea participe également à des démarches de réflexion sur l'eau ou de vulgarisation après du public :

- Charente 2050
- Cartéclima
- intervention auprès du Conseil de Développement
- ...

8.7. PRISE EN COMPTE DU POINT DE VUE DES CONSOMMATEURS

Le point de vue des usagers est pris en compte :

- au travers de la présence au sein du conseil d'administration de SEMEA d'un administrateur censeur mandaté par UFC Que Choisir
- par des réunions thématiques avec l'UFC Que Choisir

SEMEA est adhérent de la "Médiation de l'eau", qui permet à tout client de porter devant un tiers médiateur un litige avec SEMEA pour lequel il estime n'avoir pas eu un traitement équitable.

Nous avons recours aux conciliateurs de justice du tribunal d'Angoulême, qui permettent à nos clients de bénéficier d'une médiation de proximité, disponible et rapide.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

9. CLAUSES DE REVISION DU CONTRAT

Les clauses de révision de la rémunération du délégataire listées dans l'article 38 du contrat sont les suivantes :

	OUI	NON
1. en cas de variation de plus de 20 % du volume d'eau vendu aux abonnés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2. en cas de variation de plus de 10 % du nombre d'abonnés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. en cas de variation du tarif de plus de 25 % depuis sa dernière révision (coeff. K1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. en cas de révision du périmètre de concession	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. En cas de modification substantielle des ouvrages ou des procédés de production et de traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. En cas de modification substantielle et durable des ouvrages, notamment en cas de mise en service ou de suppression de station de surpression ou de production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Quand le montant cumulé des impôts, des redevances des agences de l'eau et des taxes et redevances spécifiques à la délégation et à la charge du délégataire, autres que ceux frappant les résultats, varie de plus de 50 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8. Au cas où le montant annuel effectivement réalisé des travaux concessifs est supérieur ou inférieur dans une proportion de 10% par rapport au montant inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. En cas de changement de la législation et/ou de la réglementation affectant la structure tarifaire ou entraînant un déséquilibre significatif de l'économie du contrat	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10. En cas de décision du CONCÉDANT relative à une modification de la structure tarifaire ou à la création de nouveaux tarifs et en cas de modification du règlement de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11. En cas de modification ou de substitution d'un index de variation des prix et en cas de disparition de l'index initial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. En cas de variation de plus ou moins 10% pendant deux (2) années consécutives du taux d'impayés par rapport au taux de référence, qui est fixé à 2%	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
13. Après cinq (5) années d'exercice des conditions initiales ou révisées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Concernant la clause 4, il s'agit de l'intégration au périmètre de gestion de 5 communes de la zone Nord au 1er janvier 2025

Concernant la clause 5, il s'agit de la mise en service de la nouvelle usine de Touvre, avec des procédés de traitement beaucoup plus élaborés et coûteux.

Concernant la clause 6, il s'agit de la décision de généraliser la radio relève.

Concernant la clause 8, les travaux concessifs sont à ce jour arrêtés à 3,5 M€ contre 4 M€ planifiés, dans l'attente des conclusions du schéma directeur en cours de lancement.

Concernant la clause 11, évolution des indices TP10a et électricité

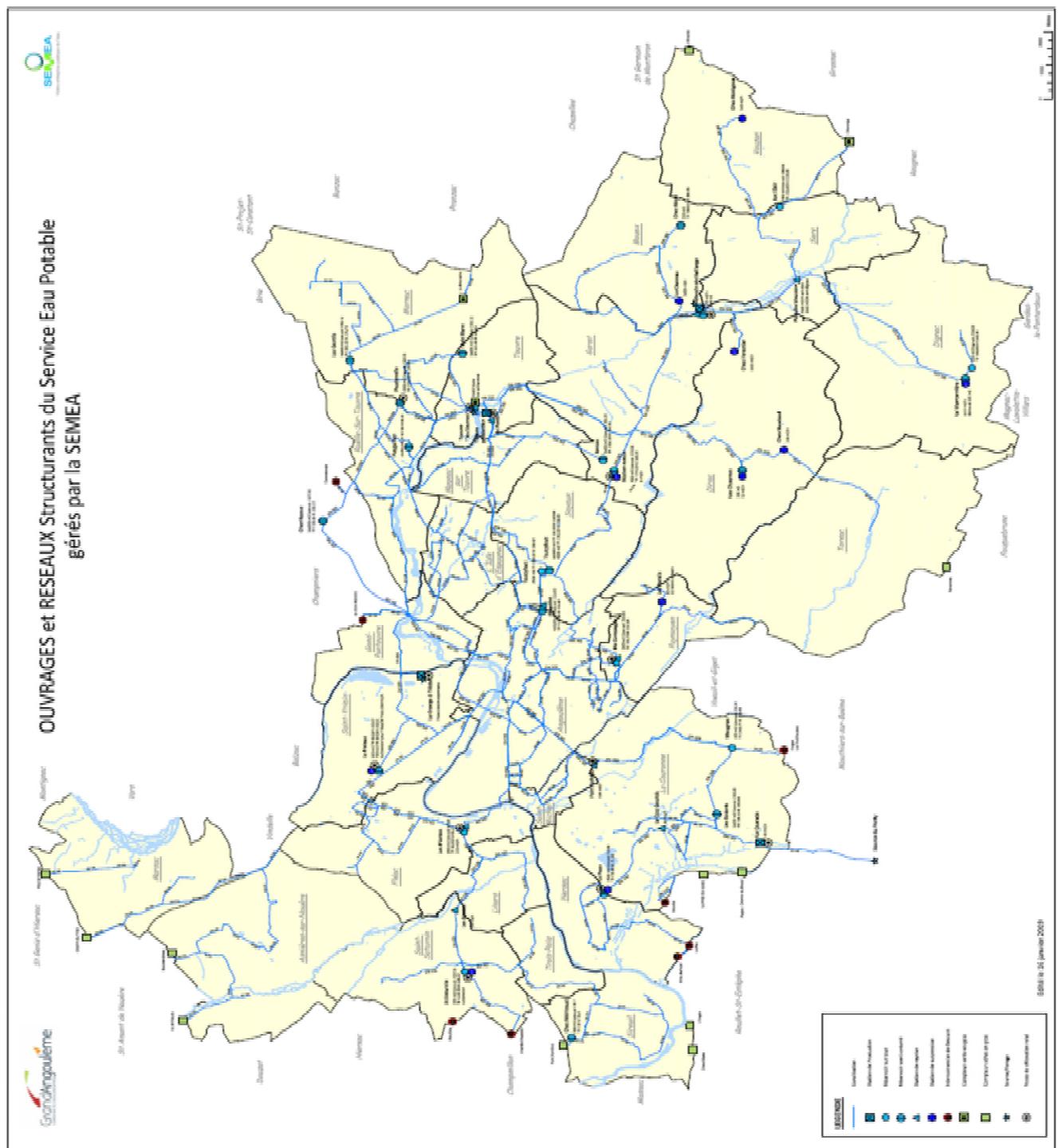
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

10. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
re entreprise publique de l'eau

11. L'ORGANISATION DE LA SEMEA

11.1. L'ORGANISATION DES SERVICES

11.1.1. Accueil et gestion de la clientèle

L'accueil et la gestion de la clientèle (gestion des abonnements, des facturations, des paiements) sont assurés par l'agence commerciale de la SEMEA située à Angoulême.

Agence commerciale

Responsable : Ghislaine CLEMANDOT (directrice clientèle)

2 rue Bernard Lelay, 16022 ANGOULEME cedex

tél. 05.45.37.37.37

fax 05.45.37.06.93

contactclient@semea.fr

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

11.1.2. Travaux d'entretien du réseau - Travaux neufs

Les travaux d'entretien et de renouvellement du réseau ainsi que les travaux neufs sont gérés par le service exploitation de la SEMEA situé à Angoulême.

Service exploitation

Responsable : Pierre MESNARD

2 rue Bernard Lelay, 16022 ANGOULEME cedex

tél. 05.45.37.37.37

fax 05.45.37.06.93

technique@semea.fr

11.1.3. Gestion de la production et des réservoirs

La gestion de la production et des réservoirs d'eau, l'entretien et le renouvellement des installations de pompages, des réservoirs et des surpresseurs sont assurés par le service production de la SEMEA situé à Touvre.

Service production

Responsable: Vincent ANDRIEUX

18 route du Pontil, 16600 TOUVRE

tél. 05.45.69.30.40

serviceprod@semea.fr

Ce service héberge le système central de télégestion des installations gérées par la SEMEA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

11.2. LE SERVICE D'ASTREINTE

ASTREINTE 1er NIVEAU

ASTREINTE EXPLOITATION

- basée à Angoulême
- rôle : interventions d'urgence sur réseau
- composition : 1 responsable d'équipe, 2 à 3 agents d'exploitation
- contact :
05.45.37.37.37
06.81.76.42.10

ASTREINTE PRODUCTION

- basée à Touvre
- rôle : interventions d'urgence sur pompages, réservoirs et surpresseur
- composition : 1 électromécanicien
- contact :
06.86.65.49.54

ASTREINTE 2ème NIVEAU

- basée à Angoulême
- rôle : garantir le contact avec la SEMEA en toutes circonstances, gérer les situations complexes ou exceptionnelles
- composition : encadrement ou maîtrise
- contact :
06.81.76.03.60

Ces trois numéros d'astreinte sont diffusés aux services de secours et d'incendie, aux services de police, en mairies et au GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

11.3. PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE
(situation au 1er janvier de l'exercice)

service	qualification	nombre personnel permanent	nombre personnel non permanent	nombre total
	SERVICE COMMERCIAL			
Agence clientèle	Responsable du service	1		1
	Responsables d'activité	2		2
	Chargés de clientèle	5	0,5	5,5
Facturation / relève	Responsable du service	1		1
	Responsables d'activité	1		1
	Assistant facturation	1		1
	Releveurs	4		4
	PRODUCTION			
Service production	Chef d'exploitation	1		1
	Electrotechniciens	3		3
	Agents d'exploitation	2		2
	DISTRIBUTION			
	Responsable d'exploitation	2		2
	secrétariat technique	1		1
	Chef d'équipe	1		1
	OP2	5		5
	OP1	5		5
	Plombiers	3		3
	Fontainiers	2		2
	TOTAL EFFECTIF	40	0,5	35,5

Textes conventionnels :

*Convention collective des entreprises d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000 étendue par arrêté du 28 décembre 2000.
Accord collectif d'entreprise du 1er janvier 2018.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

ANNEXES**Indicateurs de performance du contrat de DSP 2017**

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Echelle	Périodicité production	Média	Seuil	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Cible contractuelle	Observations
3.1	Garantir un approvisionnement en eau de qualité, en toute circonference											
3.1.1	Un approvisionnement diversifié											
		P311a	Respect du planning de réalisation des investissements à la charge de SEMEA relatifs au plan de secours de l'agglomération	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	90%	100%	100%	100%	90%	Attente SDAEP GrandAngoulême pour les travaux de rechloration Interconnexions Sud et Nord gérées par GrandAngoulême Plan pluriannuel révisé à 4.000 k€
3.1.2	Une eau conforme aux normes de qualité en vigueur											
		P101.1	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire — microbiologie	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	100%	100%	100%	100%	100%	
		P102.1	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire — physico chimie	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	100%	100%	100%	100%	100%	
		P312a	Respect du planning de réalisation des investissements à la charge de SEMEA relatifs à l'amélioration de la chloration	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	90%	50%	50%	50%	90%	Révision du plan Attente schéma directeur
		D312a	Nombre de prélèvements d'autocontôle réalisés sur le réseau	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	1049	1375	1375	sans objet	55 points de mesure (25 prélèvements en moyenne)
3.1.3	Une continuité du service assurée en période de crise											
		P313a	Test annuel de fonctionnement à pleine charge de chaque interconnexion	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	100%	3	2	5	100%	Tests de Fouillouse, Grande Chapelle, Chez Bernier, Le Pas et Chamarande
		P313b	Production mensuelle d'une journée à pleine charge pour les ressources de secours exploitées dans le cadre de la DSP (Grange à L'abbé, Moulin de Baillarge)	mensuelle	annuelle	Rapport de gestion	100%	50%	100%	100%	100%	2023 : Grange à l'Abbé, Baillarge
		P313c	Mise à jour annuelle du plan de gestion de crise prévu au contrat	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	O/N	oui	oui	oui	O/N	Plan crise éprouvé en avril 2022
3.2	Placer l'usager au cœur du service											
3.2.1	Une gestion réactive des abonnés et des usagers, répondant au mieux à leur besoin											
		D321a	Nombre de demandes écrites reçues des abonnés et usagers (courrier, mail, question sur le site Internet)	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	4224	4403	3894	sans objet	Nécessitant une réponse écrite
		P321a	Taux de réponse aux demandes écrites des abonnés et usagers sous 8 jours (necessitant une réponse)	annuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	85%	83,3%	84,8%	91,6%	85,0%	
		D321b	Nombre de contacts téléphoniques reçus des abonnés et usagers	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	49833	47514	47464	sans objet	Formalités redirigées vers site internet
		P321b	Temps moyen de d'attente téléphonique	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	30 secondes	63,08	53,33	51	30	La minute nous paraît un délai d'attente moyen adapté
		P155.1	Taux de réclamations	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	6 pour 1000	0,77 pour 1000	0,77 pour 1000	0,88 pour 1000	6 pour 1000	Calcul dans onglet 8 Gestion clientèle
		P321c	Taux de satisfaction des abonnés sur les travaux réalisés par SEMEA	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	95%	97%	94%	97%	95%	Echantillon très faible (22 réponses, peu représentatif)
		P321d	Indice de satisfaction des abonnés sur le service SEMEA	annuelle	biannuelle	Rapport de gestion	7,5 sur 10	8,2	8,1	8,1	7,5	Enquête de satisfaction Nov 2017 : O3S ; Nov 2019, 2021 et 2023 : GECE
		P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	annuelle	trimestrielle	Rapport de gestion	95%	99,95%	99,95%	99,95%	95,00%	
		D321c	Nombre de réclamations relatives au non respect des engagements prévus dans la charte "Garantie satisfaction"	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	2	2	4	sans objet	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Echelle	Périodicité production	Média	Seuil	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Cible contractuelle	Observations	
3.2.2 La recherche de nouveaux services pour une adaptation du service aux besoins des abonnés													
D322	Nombre d'adhérents au 31/12 pour chacun des services proposés par la SPL	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	Emetteur d'impulsion : 47 Gtie Assistance Plomberie : 2339 Gtie perte d'eau : 2984 Radio-relève mensuelle : 16 Tranquillité fuites : 681	Emetteur d'impulsion : 48 Gtie Assistance Plomberie : 2356 Gtie perte d'eau : 2828 Radio-relève mensuelle : 21 Tranquillité fuites : 697	Emetteur d'impulsion : 49 Gtie Assistance Plomberie : 2345 Gtie perte d'eau : 2675 Radio-relève mensuelle : 21 Tranquillité fuites : 704					
3.2.3 Une information accessible et objective													
D323	Montant consacré par la SPL à la communication à destination des abonnés	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	33 k€	28 k€	24 k€	sans objet		Impression + envoi livret d'accueil site internet (hébergement) + carafes		
P323a	Indice de satisfaction des abonnés sur la qualité de l'information délivrée par SEMEA	annuelle	biannuelle	Rapport de gestion	7,5 sur 10	8	7,7	7,7	7,5		Enquête de satisfaction Nov 2017 : O3S Depuis Nov 2019 : GECE		
3.2.4 Une simplification des démarches pour les abonnés													
D324a	Taux d'utilisation par les abonnés des moyens de paiement	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	TIP : 19% TIP et/ou Chèques : 9% Prélèvements mensualisés : 47% 18% Virements : 3% Carte bancaire : 3% Espèces : 0%	TIP : 17% TIP et/ou Chèques : 5% Prélèvements mensualisés : 49% 19% Virements : 3% Carte bancaire : 6% Espèces : 0%	TIP : 16% TIP et/ou Chèques : 4% Prélèvements mensualisés : 50% 20% Virements : 3% Carte bancaire : 6% Espèces : 0%				Incitation des abonnés à abandonner le TIP au profit du prélèvement, et incitation à la mensualisation. CB = paiements internet principalement	
D324b	Répartition des contacts abonnés par média SEMEA pour leurs demandes (WEB, accueil physique, courriers, courriels, téléphone)	mensuelle	annuelle	Rapport au CTC	sans objet	nc	nc	nc					
3.2.5 Dialogue avec les usagers et médiation													
D325a	Nombre de dossiers traités par le médiateur de l'eau	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	4	2	1	sans objet		Très peu de dossiers en litige		
3.3 Assurer une gestion rigoureuse et transparente du service													
3.3.1 Un prix de l'eau maîtrisé													
D331a	Baromètre du prix de l'eau sur les métropoles régionales	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	Cf. Onglet 2.1 du CRF	Cf. Onglet 2.1 du CRF	Cf. Onglet 2.1 du CRF	sans objet				
3.3.2 Une gestion financière rigoureuse													
P153.2	Durée d'extinction de la dette (des investissements SEMEA relatifs au service)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	19 ans	18 ans	17 ans	sans objet		Emprunt LBP 3 millions d'euros éteint en 2031		
3.3.3 Une politique de recouvrement efficace													
D333a	Taux d'impayé à 6 mois	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	3,16%	3,33%	3,27%	sans objet		Moyenne des taux observés mensuellement dans l'année		
P153.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	2%	2,00%	1,86%	1,99%	2,00%		Nette amélioration en 2023		
D333b	Montant restant dû à 21 mois	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	730 966 €	894 899 €	1 077 253 €	sans objet		Une partie de la dette est titrée (prescription au bout de 10 ans)		
D333c	Nombre d'abonnés concernés par les impayés (Taux d'abonnés actifs en situation d'impayé)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	886 (Taux 1,48%)	941 (Taux 1,57%)	980 (Taux 1,62%)	sans objet		Nombre de références abonnés sur abonnement actif en situation d'impayé au 31/12/Année N pour les factures émises avant le 31/12/Année N-1.		
D333d	Montant passé en irrécouvrable dans l'année (dont frais)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	242 684,86 €	427 943,67 €	287 429,62 €	sans objet				

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Echelle	Périodicité production	Média	Seuil	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Cible contractuelle	Observations
3.4 Garantir l'accès au service												
3.4.1 Garantir l'accès à l'eau des usagers les plus modestes												
D341a	Nombre d'échéanciers de paiement accordés			mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	4 297	4 666	4 922	sans objet	
P109.0	Montant des versements à un fond de solidarité (en €)			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale	sans objet	
3.4.2 Contribuer aux actions de solidarité internationale												
D342a	Nombre de contributions à des actions de solidarité internationale			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	Eau vive Accueil cubains en octobre 2022	Eau vive Accueil cubains	Eau vive Accueil cubains	sans objet	Arrêt collaboration Eau vive en 2024
D342b	Montant des contributions à des actions de solidarité internationale			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	Aucun	Aucun	Aucun	sans objet	Cuba coopération, pas de coûts externes
3.5 Assurer la performance du réseau et des installations												
3.5.1 Un service disponible et maîtrisé												
D351a	[nombre d'heures x nombre d'abonnés] affectés par un arrêt d'eau programmé pour incident ou travaux			mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	nc	nc	nc	sans objet	
D351b	[nombre d'heures x nombre d'abonnés] affectés par un arrêt d'eau non programmé pour incident ou travaux			mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	0,01013	0,01063	0,00826	sans objet	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées			mensuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	2,503	2,35	1,75	sans objet	
3.5.2 Une exploitation du service automatisée et optimisée												
D352a	Modélisation hydraulique effective et mise à jour pour 100% du réseau			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	oui	oui	oui	sans objet	
D352b	Modélisation qualité de l'eau effective et mise à jour pour 100% du réseau			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	oui	oui	oui	sans objet	
P352a	Respect du planning de réalisation des investissements à la charge de SEMEA relatifs à la sectorisation			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	100%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100%	
P352b	Energie utilisée par m3 produit KWh/m3			mensuelle	annuelle	Rapport de gestion	0,55	0,5442	0,6004	0,6133	0,55	Dégénération de l'indicateur : l'usine de Touvre consomme plus que la précédente. Des actions sont en place (photovoltaïque, optimisation de Pont Valteau et de Ma Campagne mais marginal)
3.6 Maintenir un juste niveau d'entretien et de valorisation du patrimoine												
P36a	Taux de réalisation de l'entretien programmé (ventouses, vannes, régulateurs, vidanges ...)			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	90%	100% Régulateurs et purges automatiques	100% Régulateurs et purges automatiques	100% Régulateurs et purges automatiques	90%	Planning pluriannuel vérification des vannes et ventouses stratégiques en cours d'élaboration
3.6.1 Un rendement élevé grâce à une politique de maintenance active												
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	100 sur 120	116	116	120	100	
P104.3	Rendement du réseau de distribution (hydraulique)			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	83,0%	83,74%	86,49%	89,35%	83,00%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés m3/jour/km			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	3	2,85	2,33	1,77	3,40	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau m3/jour/km			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	2,85	2,69	2,17	1,61		
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau m3/jour/km (moyenne sur 3 ans)			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	2,85	2,79	2,67	2,49	3,1	Conforme, pas de pénalité pour 2023
P107.2	Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable			annuelle	annuelle	Rapport de gestion	0,8%	0,812%	0,797%	0,800%	0,800%	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Echelle	Périodicité production	Média	Seuil	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Cible contractuelle	Observations
		D361a	Linéaire annuel des canalisations renouvelées (en ml)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	9531	9985	8703	sans objet	
		D361b	Linéaire annuel des branchements renouvelés (en ml)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	2520	2634	3000	sans objet	
		D361c	Linéaire annuel des canalisations abandonnées (en ml)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	3809	5026	1042	sans objet	
3.6.2	Une juste politique d'investissement pour un service performant	D362a	Montant du programme de renouvellement réalisé dans le cadre de l'exercice budgétaire précédent	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	3 982 926 €	4 551 725 €	4 784 528 €	sans objet	
		D362b	Montant du programme d'investissement réalisé dans le cadre de l'exercice budgétaire	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	- €	- €	- €	sans objet	montant des travaux concessifs
		D362c	Taux de réalisation du programme d'investissement prévu par le budget de l'exercice précédent	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	nc	nc	nc	sans objet	Baillarge décalé
3.7	Favoriser l'émergence d'une expertise publique dans le domaine de l'eau	D37a	Nombre de participation à des réunions de réseaux d'entités publiques	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	6	5	5	sans objet	FEDEPL, FEP, FNCCR, Régies régionales
3.8	Offrir un modèle d'entreprise de proximité	D38a	Nombre de marchés attribués à des entreprises locales / régionales	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	21	21	23	sans objet	Intérim, prestataires informatiques, canaliseurs, terrassiers, assurances, mutuelles, entretiens locaux et espaces verts, bureaux d'étude, consultants ...
		D38b	Montant des travaux ou prestations confiés à des entreprises locales	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	nc	nc	nc	sans objet	Modalités calcul à préciser
		D38c	Nombre de participations à des commissions / réunions associant des élus locaux	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	19	26	25	sans objet	2024 : 10 visites en mairie, 4 CA, 4 CSP-CTC, 1 AG, 6 FSL
3.9	Mettre en œuvre un système de management certifié et écologiquement responsable	P39a	Triple certification QSE (ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	O/N	0	0	0	O/N	
3.9.1	Management de la qualité	P391a	Respect des plans de contrôle réglementaires (Électricité, levage, pression ...)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	100%	100%	100%	100%	100%	
3.9.2	Santé et sécurité au travail	P392a	Taux de fréquence des accidents du travail	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	22,03	0	63,68	sans objet	4 AT en 2024
		P392b	Taux de gravité des accidents du travail	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	4,47	0,83	0,67	sans objet	
		P392c	Mise à jour du document unique de sécurité	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	O/N	0	0	0	O/N	
3.9.3	Management environnemental	P393a	Mise à jour du document d'analyse environnementale	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	O/N	0	0	0	O/N	
3.10	Favoriser les partenariats actifs entre services publics.	D310a	Nombre de projets mutualisés avec la régie d'assainissement	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	8 (Anémone, Plateforme démat, AMO Lunesse, Supervision, groupement achat énergie, Topkapi, GMAO, Achat Cartes SIM)	8 (Anémone, Plateforme démat, AMO Lunesse, Supervision, groupement achat énergie, Topkapi, GMAO, Achat Cartes SIM)	groupement achat énergie, Topkapi, GMAO, Achat Cartes SIM, dépot et transfert de fichiers sécurisés)	sans objet	10 (Anémone, Plateforme démat, AMO Lunesse, recherches subventions Lunesse, Supervision, groupement achat énergie, Topkapi, GMAO, Achat Cartes SIM)
		D310b	Nombre de mutualisations avec d'autres partenaires publics (UGAP...)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	4	4	5	sans objet	Ugap, GrandAngoulême, GRaP, FEP, ATD16

ANNEXES

Autres Indicateurs de performance

A1 - AUTRES INDICATEURS NON CONTRACTUELS

Code	Libellés	2021	2022	2023	2024
C1	Relation clientèle et facturation Taux de satisfaction sur la qualité de l'accueil - adaptation des horaires d'accueil - durée d'attente - courtoisie de l'accueil - compétence dans le traitement de la demande	96% 95% 98% 98%	97% 96% 98% 98%	97% 96% 97% 97%	96% 96% 94% 97%
C4	Taux de factures erronées (nécessitant une refacturation)	0,78%	0,54%	0,45%	0,45%
C6	Modalités de recouvrement des factures - taux d'abonnés mensualisés - taux d'échéanciers de paiement - taux de bénéficiaires du fonds de solidarité eau - taux d'impayés à un an	44,8% 8,8% 0,30% 2,00%	46,9% 7,2% 0,26% 2,00%	48,9% 7,8% 0,10% 1,86%	50,4% 8,2% 0,12% 1,99%
R1	Prestations sur site Taux de factures annuelles basées sur un relevé	97,790%	97,775%	95,938%	97,376%
T3	Entretien des réseaux - Travaux Indice linéaire d'entretien et de réparations sur réseau	0,46 K€/km	0,48 K€/km	0,37 K€/km	0,50 K€/km
T6	Taux de satisfaction sur la qualité des travaux : - soin à réaliser les travaux - respect des délais - courtoisie du personnel - transparence des devis et factures	98% 98% 98% 98%	95% 100% 100% 95%	94% 97% 97% 89%	100% 95% 95% 100%
Q2	Taux de satisfaction sur la qualité de l'eau	nc	nc	nc	nc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

A2 - INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Code	indicateurs réglementaires	2021	2022	2023	2024
D 102.0	Gestion des abonnés Prix du service au m3 pour 120 m3 (eau potable)	1,91 €/m3	1,96 €/m3	2,05 €/m3	2,11 €/m3
P 151.0	Taux de réclamations : <i>Nombre de réclamations écrites reçues + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité / Nombre d'abonnés x 1000</i>	0,71	1,64	1,08	1,08
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées: <i>Nombre d'interruptions non programmées / Nombre d'abonnés x 1000</i>	3,06	2,50	2,350	1,750
P 154.0	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente : <i>Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1</i>	2,00%	2,00%	1,86%	1,99%
	Qualité de l'eau				
P 101.1	Taux de conformité des analyses bactériologiques	100%	100%	100%	100%
P 102.1	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	100%	100%	100%	100%
	Gestion du réseau				
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	116	116	116	120
P 104.3	Rendement du réseau de distribution : <i>(Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)) / (Volume produit + Volume importé d'autres services d'eau potable) x 100</i>	83,4%	83,7%	86,5%	89,4%
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (en m3 / km de réseau / jour)	2,78	2,69	2,17	1,61
P 107.2	Taux moyen de renouvellement du réseau : <i>Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements /5 (1)</i>	0,835%	0,812%	0,797%	0,800%

A partir de 2025, le sindicature de performance permettant de calculer les redevances de l'agence de l'Eau Adour Garonne seront ajoutés au document.

(1) : recalculé à compter de 2017 en intégrant les nouvelles communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau



Votre entreprise publique de l'eau



Rapport de délégation du service public de l'eau potable

Communauté d'agglomération GrandAngoulême

ANNÉE 2024

COMPTE-RENDU FINANCIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SOMMAIRE

	pages
1. Compte-rendu financier	87
1.1. Compte d'exploitation	88
1.2. Justification détaillée des charges de travaux	90
1.3. Gestion du compte de renouvellement	91
1.4. Gestion du fonds de travaux	92
1.5. Gestion des travaux concessifs	93
1.6. Méthodologie et modalités de calcul du compte d'exploitation	94
2. Tarifs du service et facturation	96
2.1. Tarif d'une consommation domestique de 120 m ³ par an	96
2.2. Facture spécimen de 120 m ³	97
2.3. Prix moyen de l'eau en Grand sud-Ouest et facturation organismes tiers	99
2.4. Facturations taxes ou redevances pour comptes de tiers	100
2.5. Gestion sociale des abonnés du contrat de DSP	101

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

1. COMPTE-RENDU FINANCIER

La présentation du compte d'exploitation du service est établie selon les modalités prévues au contrat de DSP prenant effet au 1er avril 2017.

Elle regroupe les charges et les produits liés **d'une part à la facturation de l'eau** (part fixe, m3), et **d'autre part à la facturation de produits accessoires** (frais de mise en service, frais de contentieux, travaux exclusifs).

1.1. COMPTE D'EXPLOITATION

1.1.1. COMPTE D'EXPLOITATION

		CHARGES	2 023	2 024
	Postes		Total	Total
Exploitation, Renouvellement et Investissement				
1	Charges d'exploitation			
1	Personnel (hors RNVT et INVT)	980 496 €	1 152 616 €	18%
2	Energie	1 066 662 €	753 128 €	-29%
3	Produits de traitement	118 974 €	162 295 €	36%
4	Evacuation des boues	- €	17 307 €	-
5	Achat d'eau	55 425 €	56 244 €	1%
6	Fournitures autres	30 129 €	35 886 €	19%
7	Analyses	47 230 €	43 817 €	-7%
8	Sous-traitance (dont entretien, gestion abonné ...)	140 365 €	168 321 €	20%
9	Fournitures Entretien et réparations	61 467 €	66 236 €	8%
10	Facturation client (éditique, routage, imprimés)	27 943 €	25 525 €	-9%
11	Assurances	53 800 €	64 605 €	20%
12	Informatique (logiciel clientèle hors Main d'oeuvre)	134 092 €	163 012 €	22%
13	Locations, Autos, Engins	75 035 €	113 221 €	51%
14	Télécom et affranchissements (exploitation et clientèle)	75 536 €	76 702 €	2%
15	Amortissements	- €	- €	-
16	Impôts et taxes	143 129 €	155 979 €	9%
17	Solidarité (FSL / Oméga)	40 111 €	41 104 €	2%
18	Perdes sur créances irrécouvrables factures eau	130 732 €	109 774 €	-16%
19	Frais de contrôle		- €	-
20	Frais de structure et frais généraux % exploitation	498 399 €	485 903 €	-3%
Sous total Exploitation H.T		3 679 527 €	3 691 675 €	0%
2	Renouvellement des réseaux, compteurs, électromécanique			
1	Canalisations / branchements	3 324 971 €	2 955 569 €	-11%
2	Compteurs	457 361 €	1 009 569 €	121%
3	Matériel électromécanique	175 690 €	195 321 €	11%
4	Frais de structure et frais généraux (15%)	593 703 €	624 069 €	5%
Sous total Renouvellement H.T		4 551 726 €	4 784 528 €	5%
3	Investissements			
1	Fonds de travaux "Petites extensions de réseaux"	92 303 €	73 929 €	-20%
1 bis	Frais de structure et frais généraux (15%)	13 845 €	11 089 €	-20%
1 ter	Provision fonds de travaux		- €	
1 quater	Reprise provision fonds de travaux	-	9 098 €	2%
3	Amortissement sur travaux concessifs	191 497 €	195 795 €	3%
Sous total Investissement H.T		264 252 €	271 716 €	3%
Sous total Exploitation, Renouvellement et Investissements H.T		8 495 504 €	8 747 919 €	3%
Activités accessoires et Travaux exclusifs				
2	Charges liées aux activités accessoires			
1	Dépenses liées aux activités accessoires	527 120 €	640 761 €	22%
2	Frais de structure et frais généraux	79 068 €	96 114 €	22%
3	Perdes sur créances irrécouvrables factures frais recouvrement	163 123 €	174 492 €	7%
Sous total Produits accessoires HT		769 312 €	911 367 €	18%
3	Charges liées aux travaux exclusifs			
1	Dépenses travaux exclusifs	264 890 €	328 996 €	24%
2	Frais de structure et frais généraux	39 734 €	49 349 €	24%
Sous total Travaux exclusifs H.T		304 624 €	378 345 €	24%
Sous Total Activités accessoires et Travaux		1 073 936 €	1 289 712 €	20%
Total GENERAL H.T.		9 569 440 €	10 037 631 €	5%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

PRODUITS				RESULTAT
Postes		Total	Total	
Exploitation, Renouvellement et Investissement				
1 Facturation eau				
1 Part fixe		2 133 210 €	2 247 160 €	5%
2 Part proportionnelle		6 607 176 €	6 908 914 €	5%
3 Dégrèvements		- 194 578 €	- 230 237 €	18%
4 Vente d'eau en gros		58 371 €	61 749 €	6%
Sous total Exploitation H.T.		8 604 180 €	8 987 586 €	4%
Sous total Exploitation, Renouvellement et Investissements H.T.		8 604 180 €	8 987 586 €	4%
Activités accessoires et Travaux exclusifs				
2 Produits activités accessoires				
1 Activités accessoires		626 651 €	678 053 €	8%
Sous total Produits accessoires HT		626 651 €	678 053 €	8%
3 Produits liés aux travaux exclusifs				
1 Travaux exclusifs		362 655 €	374 138 €	3%
Sous total Travaux exclusifs H.T		362 655 €	374 138 €	3%
Sous Total Produits activités accessoires et Travaux		989 306 €	1 052 192 €	6%
Total GENERAL H.T.		9 593 485 €	10 039 778 €	5%
				2 147 €

1.1.2. COMMENTAIRES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux éléments justifiant les évolutions du compte d'exploitation sont les suivants :

Evolutions contractuelles pour 2024 :

Avenant au contrat de DSP signé fin 2023 et applicable en 2024 :

- Prise en charge, sans évolution tarifaire, de la nouvelle usine et de la généralisation de la radio relève en 2024, dans l'attente d'une évaluation plus précise des coûts en 2024,
- Gel partiel de l'actualisation tarifaire (5% au lieu 8,41%),
- Compensation de ce manque de recette par une réduction de 400 k€ du montant de l'obligation de renouvellement.

Les faits marquants :

- Fonctionnement normal de l'usine de Touvre sur une année pleine, permettant d'évaluer les coûts et de comptabiliser correctement les volumes
- Activité de renouvellement conséquent (malgré la réduction de notre obligation globale de renouvellement), mais travaux sur réseau en baisse du fait de l'important programme de pose de modules et renouvellement compteurs, en liaison avec la décision de généralisation de la radio relève,
- Fonds de travaux peu sollicité,
- Evolution habituelle du nombre d'abonnés
- Légère baisse des volumes consommés et facturés (1%), l'évolution des recettes étant essentiellement due à l'actualisation tarifaire,
- Une amélioration significative des ratios de performance du réseau,
- Poursuite des actions liées à l'intensification de l'action contentieuse, mais une stabilisation du taux d'impayés
- Préparation et anticipation de la prise en gestion de la zone nord au 01/01/2025 (avec des coûts significatifs pour la reprise des données clientèle et du SIG, ainsi que des recrutements par anticipation)
- Reprise des travaux concessifs, pour 131 k€ en 2024 (Bornes électriques à l'usine, Aménagement du Secours de l'interconnexion de Forges, première installation photovoltaïque pour du pompage)
- Le niveau d'activité des travaux exclusifs en hausse

Projets internes ou externes :

- La cybersécurité reste un enjeu majeur, avec d'importants coûts associés y compris pour les infrastructures "eau",

Personnel :

- Poursuite des recrutements, en anticipation de la prise en gestion de la zone nord

Evolutions notables sur les charges :

Exploitation

- Répercussion sur les coûts de personnel des hausses liées à l'inflation des périodes précédentes et de l'année en cours,
- Le coût de l'énergie baisse significativement (753 contre 1 067 k€ en 2023), mais reste deux fois supérieur à 2021. La nouvelle usine consomme 10% d'énergie en plus
- Forte hausse des coûts de traitement (coûts sur une année pleine, inférieurs aux attentes du fait de la baisse des coûts des produits de traitement, elle-même liée au coût de l'énergie)
- Hausse de la sous-traitance liée aux coûts préalables à la prise en gestion de la zone nord (clientèle)

Activités accessoires et Travaux

- Les recettes travaux sont stables
- Les dépenses liées au recouvrement progressent

Résultat

Exploitation :

- Le résultat d'exploitation positif progresse à 239 k€, principalement en raison de la baisse des coûts de l'énergie

Activités accessoires et travaux exclusifs :

- Le résultat des "produits accessoires" reste très négatif, du fait des charges importantes liées au recouvrement,
- Le résultat des "travaux exclusifs" régresse

Global :

- En 2024, le résultat d'exploitation compense les pertes liées au recouvrement, pour un bilan global équilibré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

1.2. JUSTIFICATION DETAILLEE DES CHARGES DE TRAVAUX

Coût des travaux affectés au service	nombre d'heures	main d'œuvre	matériel	fournitures	sous-traitance	frais services support	montant total
Renouvellement compteurs	5366 h	174 570 €	23 697 €	708 567 €	322 €	102 412 €	1 009 568 €
Renouvellement réseau et branchements	5540 h	190 205 €	34 847 €	117 069 €	2 313 630 €	299 818 €	2 955 569 €
Renouvellement MATAHE	588 h	23 753 €	2 821 €	97 412 €	51 521 €	19 814 €	195 321 €
Relevés	2862 h	96 392 €	7 667 €				104 059 €
Entretien réseau, branchements, compteurs	10781 h	377 593 €	75 566 €	73 711 €	41 525 €	64 168 €	632 563 €
Entretien production, Rs. Su.	6364 h	257 956 €	28 810 €	1 080 €	54 239 €	38 619 €	380 704 €
Fonds de travaux petites extensions	971 h	33 031 €	7 897 €	708 €	24 794 €	7 500 €	73 930 €
Travaux amortissables plan de secours					46 947 €	5 300 €	52 247 €
Travaux amortissables qualité de l'eau							- €
Travaux amortissables Sectorisation / pression							- €
Travaux amortissables petits équipements	31 h	1 232 €	134 €		54 337 €	6 288 €	61 991 €
Travaux amortissables Baillarge							- €
Facturable tous travaux	3221 h	110 689 €	34 038 €	123 547 €	27 348 €	33 374 €	328 996 €
TOTAL	35724 h	1 265 421 €	215 477 €	1 122 094 €	2 614 663 €	577 293 €	5 794 948 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

1.3. GESTION DU COMPTE RENOUVELLEMENT

1.3.1. DETAILS DES TRAVAUX REALISES

	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
renouvellement compteurs	1 009 569 €	151 435 €	1 161 005 €
renouvellement réseau et branchements	2 955 569 €	443 335 €	3 398 904 €
renouvellement matériel hydraulique et électrique	195 321 €	29 298 €	224 619 €
TOTAL	4 160 459 €	624 069 €	4 784 528 €

1.3.2. SUIVI DES OBLIGATIONS DE RENOUVELLEMENT

	solde cumulé du compte au 1er janvier	taux de valorisation	Frais ou produits financiers	Total des travaux débités au titre de l'exercice	Coefficient de revalorisation de la dotation de renouvellement	Dotation constituée sur l'exercice	solde cumulé du compte au 31 décembre
2017	0			3 198 962 €		2 936 250 €	-262 712 €
2018	-262 712 €	0,89%	-2 338 €	4 336 358 €	1,0002771	3 963 767 €	-637 640 €
2019	-637 640 €	0,86%	-5 484 €	4 357 891 €	1,0302508	4 122 589 €	-878 426 €
2020	-878 426 €	0,87%	-7 642 €	4 193 493 €	1,0552294	4 222 542 €	-857 021 €
2021	-857 021 €	0,79%	-6 770 €	4 280 804 €	1,0579067	4 233 255	-911 340 €
2022	-911 340 €	0,76%	-6 926 €	3 982 926 €	1,0870000	4 349 673	-551 519 €
2023	-551 519 €	2,06%	-11 361 €	4 551 725 €	1,1848000	4 121 023	-993 583 €
2024	-993 583 €	5,07%	-50 375 €	4 784 528 €	1,2440000	4 577 915	-1 250 572 €
				33 686 687 €			32 527 013 €

NB1 : l'actualisation de la dotation constituée sur l'exercice se fait grâce au coeff K1 du contrat de DSP

NB2 : le taux de valorisation est le TAEG comme prévu dans le contrat de DSP

Pour 2017, la dotation annuelle est de 3 915 000 € (en valeur 2017) en année pleine, et 2 936 250 pour 3 trimestres

Pour 2018, la dotation annuelle est de 3 962 669 € (en valeur 2017) en année pleine (ajout Sireuil et Trois Parisis)

Pour 2019, la dotation annuelle est de 4 001 539 € (en valeur 2017) en année pleine (ajout Marsac et Asnières / Nouère)

Pour 2023, la dotation annuelle est calculée sur les bases de celle de 2019, mais réduite de 620 k € en valeur 2023

1.3.3. DECOMPTE DE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

branchements	<= 2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
en plomb	211	31	14	43	22	321
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur						
016-20250930-2025_121161-DE	Autres	431	552	377	439	3010
Accusé certifié exécutoire						
Réception par le préfet : 06/10/2025	1422	462	566	420	461	3331
Publication : 06/10/2025						

1.4. GESTION DU FONDS DE TRAVAUX

1.4.1. DETAILS DES TRAVAUX REALISES

	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Fonds de travaux petites extensions et bouches à clef	73 929 €	11 089 €	85 019 €
TOTAL	73 929 €	11 089 €	85 019 €

1.4.2 GESTION DU COMPTE DE FONDS DE TRAVAUX

	solde cumulé du compte au 1er janvier	taux de valorisation	Frais ou produits financiers	Total des travaux débités au titre de l'exercice	Coefficient de revalorisation de la dotation de renouvellement	Dotation constituée sur l'exercice	solde cumulé du compte au 31 décembre
2017	0			97 086 €		75 000 €	-22 086 €
2018	-22 086 €	0,89%	-197 €	144 997 €	1,0121083	101 211 €	-66 069 €
2019	-66 069 €	0,86%	-568 €	100 558 €	1,0355176	103 552 €	-63 643 €
2020	-63 643 €	0,87%	-554 €	68 557 €	1,0484330	104 843 €	-27 911 €
2021	-27 911 €	0,79%	-220 €	27 244 €	1,0419753	104 198 €	48 822 €
2022	48 822 €	0,76%	371 €	69 006 €	1,0879867	108 799 €	88 986 €
2023	88 986 €	2,06%	1 833 €	106 148 €	1,1614435	69 687 €	54 358 €
2024	54 358 €	5,07%	2 756 €	85 019 €	1,1985755	71 915 €	44 009 €
				698 615 €		739 203 €	

NB1 : l'actualisation de la dotation constituée sur l'exercice se fait grâce au coeff K2 du contrat de DSP

Pour 2017, la dotation annuelle est de 100 000 € en année pleine

NB2 : le taux de valorisation est le TAEG comme prévu dans le contrat de DSP

NB3 : A compter de 2023 (avant n° 8), la dotation annuelle est de 60.000 € en valeur 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

1.5. GESTION DES TRAVAUX CONCESSIFS

1.5.1. DÉTAILS DES TRAVAUX REALISÉS

2017	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours 2017	5 023 €	753 €	5 776 €
Sectorisation pression 2017	21 218 €	3 183 €	24 401 €
Petits équipements 2017	32 228 €	4 834 €	37 062 €
Plan de secours Baillarge	10 858 €	1 629 €	12 487 €
TOTAL	69 327 €	10 399 €	79 726 €

2018	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	794 €	119 €	913 €
Qualité de l'eau 2018	7 490 €	1 124 €	8 614 €
Sectorisation-Pression 2018	117 936 €	17 690 €	135 626 €
TOTAL	126 220 €	18 933 €	145 153 €

2019	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	100 887 €	15 133 €	116 020 €
Sectorisation-Pression 2019	110 627 €	16 594 €	127 221 €
TOTAL	211 514 €	31 727 €	243 241 €

2020	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	1 248 919 €	7 615 €	1 256 534 €
TOTAL	1 248 919 €	7 615 €	1 256 534 €

* il n'a pas été appliqué de frais de gestion sur le montant correspondant aux travaux de pose de canalisation

2021	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	1 756 437 €	0 €	1 756 437 €
TOTAL	1 756 437 €	0 €	1 756 437 €

* il n'a pas été appliqué de frais de gestion sur le montant correspondant aux travaux de pose de canalisation

Aucun travaux concessifs en 2022 et 2023

2024	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Forges	52 127 €	7 819 €	59 946 €
Bornes électriques	22 415 €	3 362 €	25 777 €
Photovoltaïque Le Poteau	39 401 €	5 910 €	45 311 €
TOTAL	113 943 €	17 091 €	131 034 €

1.5.2. SUIVI DES IMMOBILISATIONS

Libellé	Valeur brute	Amortissement cumulé au 31/12/2023	Amortissement 2024	Valeur nette au 31/12/2024
Plan de secours 2017	5 776 €	1 841 €	289 €	3 646 €
Sectorisation pression 2017	24 401 €	15 563 €	2 440 €	6 398 €
Petits équipements 2017	37 062 €	23 637 €	3 706 €	9 719 €
Qualité de l'eau 2018	8 614 €	4 738 €	861 €	3 015 €
Sectorisation-Pression 2018	135 626 €	74 594 €	13 563 €	47 469 €
Sectorisation-Pression 2019	127 221 €	57 250 €	12 722 €	57 249 €
Plan de secours Baillarge	3 142 391 €	347 409 €	157 120 €	2 637 862 €
Plan de secours Forges	59 946 €		1 499 €	58 447 €
Bornes électriques 2024	25 777 €		1 289 €	24 488 €
Photovoltaïque Le Poteau	45 311 €		1 510 €	43 801 €
TOTAL	3 612 125 €	525 032 €	194 999 €	2 892 094 €

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

1.6. METHODOLOGIE ET MODALITES DE CALCUL DU COMPTE D'EXPLOITATION

PRODUITS

Les produits comprennent les rubriques suivantes :

Redevances abonnement

Part de la rémunération du délégataire non liée à la consommation (redévances abonnement).

Ventes eau affermage

Part de la rémunération du délégataire liée à la consommation d'eau.

Vente de travaux

Travaux attribués à titre exclusif par le contrat (essentiellement travaux sur compteurs et branchements).

Provisions

Les provisions sont constituées en charges pour faire face à un risque ou à une charge future et sont imputées au bilan du délégataire sur un compte spécifique.

Elles sont reprises en produits sur le constat effectif de ce risque ou de cette charge.

Les provisions du compte d'exploitation comprennent :

- provision pour impayés,
- provision pour charge de renouvellement et fonds de travaux.

Les charges de renouvellement et fonds travaux font l'objet d'un décompte spécifique justifié en rapport du délégataire.

Produits accessoires

Produits liés au règlement du service (frais d'accès au service, frais d'ouverture ou de fermeture de branchement, frais de relance et contentieux, rémunération pour perception de redévances pour comptes de tiers, ...).

CHARGES

Les charges comprennent les rubriques suivantes :

Achats d'eau

Achat d'eau en gros à un service extérieur pour l'alimentation du service dans le cadre du contrat.

Energie (électricité)

Fourniture d'énergie électrique exclusivement liée à l'alimentation des installations du service.

Produits de traitement

Produits nécessaire au processus de traitement de l'eau (floculant, désinfectant,...).

Analyses d'eau

Frais d'analyses d'eau effectuées par l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire.

Frais d'analyses d'eau effectuées par le délégataire dans le cadre de son auto contrôle.

Locations

Locations mobilières ou immobilières exclusivement liées au contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025



Votre entreprise publique de l'eau

Fournitures, entretiens, réparations

- Fournitures pour entretien, réparation ou renouvellement du réseau, des branchements ou des compteurs,
- Fournitures pour entretien, réparation ou renouvellement des appareils électriques ou électro mécaniques,
- Consommables divers liés à l'entretien technique du service.

Les frais de fournitures, réparations, renouvellement sont débités sur la base de fiches d'attachement rédigées lors de la réalisation de chaque tâche.

Primes d'assurances

- Primes d'assurance en responsabilité civile,
- Primes d'assurance en dommages ouvrages (travaux neufs),
- Primes d'assurance pour risque d'atteinte à l'environnement,
- Franchises liées aux risques précédents.

Télécoms et affranchissement

Frais de télécommunications exclusivement liés au service (acquisition des données de télégestion par le réseau téléphonique, affranchissements factures et courriers à abonnés...).

Impôts et taxes

Impôts et taxes liés aux sites ou installations du service lorsqu'ils sont supportés par le délégataire (impôts locaux, taxes diverses...).

Frais généraux

Les charges de structure constituent la contribution du service aux frais généraux et aux frais informatiques du délégataire.

Ces charges sont des charges réparties de façon forfaitaire.

Elles sont imputées au prorata du chiffre d'affaires du service.

Frais de gestion de la clientèle

Ces frais constituent la contribution du service aux frais de gestion de la clientèle assurée par le délégataire.

Ils sont constitués des frais d'accueil local ou central de la clientèle, des frais de facturation et de recouvrement des factures (à l'exclusion des frais de relevé des compteurs).

Ces frais sont des charges réparties de façon forfaitaire. Elles sont imputées au prorata du nombre d'abonnés du service.

Charges financières

Les charges financières sont constituées de la rémunération des immobilisations du service ou de la rémunération de l'encours client.

Elles sont calculées au taux des avances en compte courant tel que défini au 31/12 de l'exercice par la réglementation en vigueur.

- rémunération des immobilisations

Le délégataire peut être amené à financer à ses frais des ouvrages ou des équipements du service , en accord avec la collectivité.

Ces travaux sont imputés en rubrique "travaux amortissables imputables au contrat".

Ce financement fait l'objet d'une rémunération calculée sur l'actif net et imputée à la charge du service.

- rémunération de l'encours clients

L'encours clients constitue une trésorerie non disponible dont le délégataire assume la charge et dont la rémunération est imputée au service.

Redevances collectivité

Redevance reversée à la collectivité en application du contrat.

Amortissement sur investissements imputable au contrat

Le délégataire peut être amené à financer à ses frais des ouvrages ou des équipements du service , en accord avec la collectivité.

Ces ouvrages ou équipements sont amortis sur la durée du contrat. Ils donnent lieu à des charges financières (*voir cette rubrique*)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025


SEMEA
Votre entreprise publique de l'eau

2. TARIFS DU SERVICE ET FACTURATION

2.1. TARIFS D'UNE CONSOMMATION DOMESTIQUE DE 120 m³ PAR AN

	quantité	1er janvier 2024			1er janvier 2025			Évolution
		prix unitaires HT	TVA	Total	prix unitaires HT	TVA	Total	
Distribution de l'eau								
Redevance abonnement eau - SEMEA	1 an	36,52	5,5%	36,52	37,80	5,5%	37,80	3,5%
Redevance abonnement eau - collectivité	1 an	2,72	5,5%	2,72	4,20	5,5%	4,20	54,4%
Consommation eau - SEMEA	120 m3	1,1049	5,5%	132,59	1,1436	5,5%	137,23	3,5%
Consommation eau - collectivité	120 m3	0,2167	5,5%	26,00	0,2862	5,5%	34,34	32,1%
Prélèvement - Agence de l'eau	120 m3	0,0900	5,5%	10,80	0,0800	5,5%	9,60	-11,1%
Collecte et traitement des eaux usées								
Consommation assainissement GrandAngoulême	120 m3	1,9922	10,0%	239,06	2,0918	10,0%	251,02	5,0%
Organismes publics								
Redevances pollution et collecte - Agence de l'eau	120 m3	0,3300	5,5%	39,60		5,5%		
Redevance modernisation réseaux collecte - Agence	120 m3	0,2500	10,0%	30,00		10,0%		
Consommation Eau Potable - Agence de l'eau	120 m3		10,0%		0,3200	5,5%	38,40	
Perf. réseaux eau Potable - Agence de l'eau	120 m3		10,0%		0,0700	5,5%	8,40	
Perf système ass. Collectif - Agence de l'eau	120 m3		10,0%		0,1050	10,0%	12,60	
TVA		5,5%		13,65			14,85	
TVA		7,0%		0,00			0,00	
TVA		10,0%		26,91			26,36	
TOTAL consommation 120 m3				497,98 €			574,80 €	15,43%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

2.2. FACTURE SPECIMEN DE 120 m³

2.2.1. Recto

SEMEA - 2 rue Bernard Lelay - CS 92221 - 16022 ANGOULEME Cedex - Siret 338 489 362 00016 - TVA FR 2739489362000 16



Accueil clientèle
du lundi au vendredi :
de 9 h 00 à 17 h 00



Votre agence EN ligne

contactclient@semea.fr

05 45 37 37 37

M. ou Mme XXXXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME

Votre référence client : 10001

Nom du client abonné et lieu desservi en eau :
M. ou Mme XXXXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME

Pour accéder à votre compte client sur www.semea.fr :
Réf. abonné : 10001
Réf. Point de comptage : 8881234

Les services que vous avez souscrits :
Garantie perte d'eau : NON
Garantie assistance plomberie : NON
Prélèvement automatique : OUI
Mensualisation : NON

Facture n° 000020250123456 du 31/12/2025

• Distribution de l'eau	225,32 €
• Collecte et traitement des eaux usées	276,12 €
• Organismes publics	73,36 €
TOTAL DE LA FACTURE TTC	574,80 €

PRELEVE A PARTIR DU 17/01/2026
Sur le compte indiqué au verso.

MESSAGES ET HISTORIQUE CONSOMMATION
Prix du litre d'eau 0,00442 € TTC (hors abonnement)
Prix de l'abonnement 44,31 € TTC
pour la période du 01/01/25 au 31/12/25

Prochaine facture en décembre 2026

Historique des consommations facturées

120 m ³ en décembre 2022	Sur index réel
120 m ³ en décembre 2023	Sur index réel
120 m ³ en décembre 2024	Sur index réel
120 m ³ en décembre 2025	Sur index réel

Facture n° 000020250123456 du 31/12/2025

5 7 4 , 8 0

M. ou Mme XXXXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025



2.2.2. Verso

Détail de la facture n° 000020250123456 du 31/12/2025

Numéro client : 10001
M. ou Mme XXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME
Réf. site : 8881234

Compteur n°	Date relève	Index relève	Consommation	Type index
D24PA175883	01/01/2025	70		relevé
D24PA175883	31/12/2025	190	120	relevé

total consommation facturée : 120

	Période	Consommation en m ³	Prix unitaire	Montants HT	Taux TVA	Montants TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement - Part Collectivité (12 mois)	du 01/01/25 au 31/12/25		4,20	4,20	5,50 %	
Abonnement - Part SEMEA (12 mois)	du 01/01/25 au 31/12/25		37,80	37,80	5,50 %	
Consommation - Part Collectivité	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,28620	34,34	5,50 %	
Consommation - Part SEMEA	du 01/01/25 au 31/12/25	120	1,1436	137,23	5,50 %	
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance assainissement	du 01/01/25 au 31/12/25	120	2,0918	251,02	10,00 %	
Organismes publics						
Prélèvement ressource en eau (agence de l'eau)	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,08000	9,60	5,50 %	
Consommation eau potable (agence de l'eau)	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,32000	38,40	5,50 %	
Perf réseaux eau potable (agence de l'eau)	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,07000	8,40	5,50 %	
Perf système ass. collectif (agence de l'eau)	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,10500	12,60	10,00 %	
TOTAL DE LA FACTURE TTC						
Dont TVA sur les débits : Base HT	269,97 €	Montant TVA 5,5%	14,85			
Base HT	263,62 €	Montant TVA 10,0%	26,36			
PRELEVE SUR LE COMPTE N° XXXXXXXXXXXXXXXX A PARTIR DU 17/01/2026						
574,80 €						

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

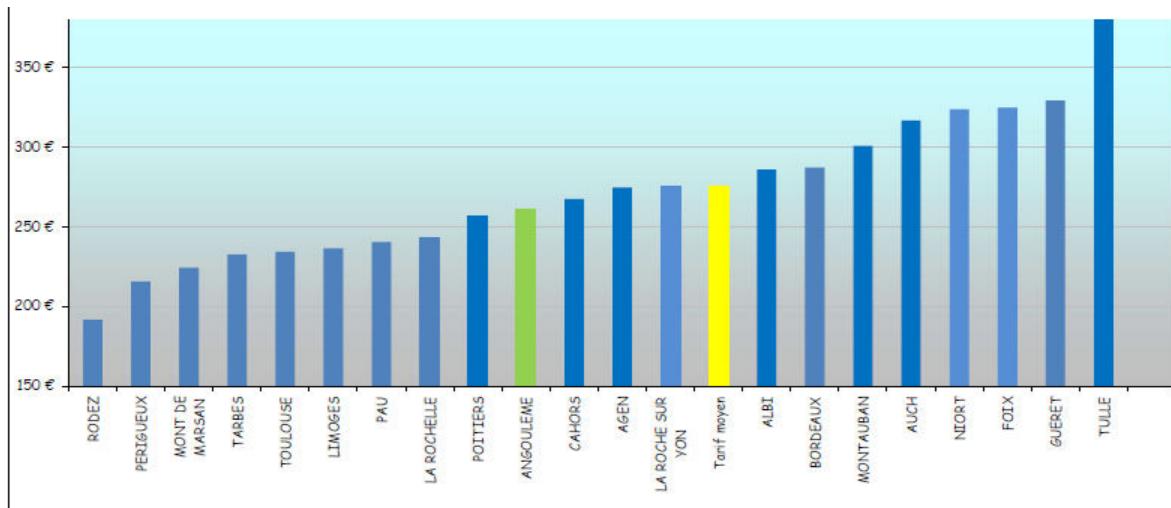
2.3. PRIX MOYEN DE L'EAU DANS LE GRAND SUD-OUEST

TARIFS de l'EAU POTABLE - Année 2024

Villes chef-lieu de département GRAND-OUEST

Les renseignements sur les tarifs ont été recueillis par SEMEA directement auprès des services de l'eau de chacune des collectivités concernées, qui peuvent nous contacter pour d'éventuelles corrections.

COMMUNES	Département	gestionnaire du service	EAU		prix de 120 m3 d'eau (3)
			prix TTC partie fixe (1) par semestre	prix TTC par m3 (2)	
RODEZ	12 - Aveyron	Eau de RODEZ (régie)	20,31	1,26	191,82
PERIGUEUX	24 - Dordogne	Suez	26,32	1,36	215,84
MONT DE MARSAN	40 - Landes	Régie	26,44	1,43	224,48
TARBES	65 - Hautes Pyrénées	Régie	17,35	1,65	232,69
TOULOUSE	31 - Haute Garonne	SETOM (Véolia)	6,24	1,85	234,48
LIMOGES	87 - Haute Vienne	Régie	5,47	1,88	236,54
PAU	64 - Pyrénées Atlantiques	Régie	31,50	1,48	240,60
LA ROCHELLE	17 - Charente maritime	Régie	2,90	1,98	243,40
POITIERS	86 - Vienne	Régie	12,16	1,94	257,12
ANGOULEME	16 - Charente	SPL SEMEA	20,70	1,83	261,00
CAHORS	46 - Lot	Régie		2,23	267,60
AGEN	47 - Lot et Garonne	SA Eau de garonne (SAUR)	15,06	2,04	274,92
LA ROCHE SUR YON	85 - Vendée	Véolia	44,84	1,55	275,68
Tarif moyen					275,79
ALBI	81 - Tarn	Régie communautaire	20,05	2,05	286,10
BORDEAUX	33 - Gironde	Régie	23,04	2,01	287,28
MONTAUBAN	82 - Tarn et Garonne	Véolia	17,25	2,22	300,90
AUCH	32 - Gers	VEOLIA	16,24	2,37	316,87
NIORT	79 - Deux Sèvres	Régie Sev du Vivier	23,24	2,31	323,67
FOIX	09 - Ariège	SMDEA (régie)	36,40	2,10	324,80
GUERET	23 - Creuse	Régie	15,83	2,48	329,25
TULLE	19 - Corrèze	SIAEP Puy des F. - Vézère	49,06	3,07	466,52



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication 06/10/2025

2.4. FACTURATIONS TAXES OU REDEVANCES POUR COMPTES DE TIERS

taxe ou redevance	organisme	montant facturé HT	montant encaissé HT
surtaxe collectivité sur surtaxe	GrandAngoulême	1 270 987,12 €	1 305 137,94 €
collectivité abonnement	GrandAngoulême	228 459,43 €	230 974,65 €
redevance prélèvement	AFBAG Toulouse	533 701,04 €	nc
contrevaleur pollution	AFBAG Toulouse	1 795 266,66 €	1 800 188,41 €
modernisation réseaux de collecte	AFBAG Toulouse	1 159 390,42 €	1 163 370,20 €
redevance assainissement	GrandAngoulême	9 036 717,29 €	9 046 838,96 €
SPANC	GrandAngoulême	146 663,09 €	144 733,52 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication 06/10/2025



2.5. GESTION SOCIALE DES ABONNES DU CONTRAT DE DSP

2.5.1. MONTANT DES IMPAYES A 12 MOIS

	2023	2024
taux d'impayés à 12 mois	1,86%	1,99%

2.5.2. ECHEANCIERS DE PAIEMENT

	2023	2024
nombre d'échéanciers	4 666	4 922
taux d'échéanciers (nombre d'abonnements au 31 décembre de l'exercice)	7,76%	8,16%

2.5.3. GESTION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

	2023	2024
dossiers transmis au FSL : - nombre - taux % abonnés - montant des aides accordées - Dont subvention réelle (hors prêt)	131 0,21% 16252,60 € 6372,64 €	152 0,25% 23815,47 € 7659,12 €
participation SEMEA au FSL : - montant par abonné - montant total - type de participation	0,60 € 35 948 € mutualisation	0,60 € 35 977 € mutualisation
Aide directe par SEMEA (25% du montant des créances si dossier retenu par FSL) : - nombre de dossier - montant total	53 5030,46 €	68 6783,32 €

2.5.4. AUTRES PARTICIPATIONS DE LA SEMEA A LA GESTION SOCIALE DU CONTRAT

	2023	2024
participation à un organisme de médiation sociale	0 €	0 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025